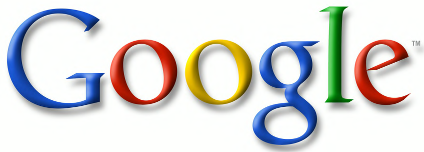
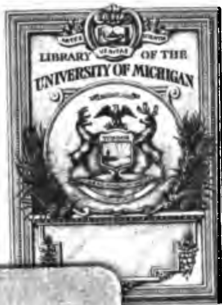






LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

ANNÉE M. DCC. LXXIV.

Par M. FRÉRON, des Académies d'Angers, de Montauban, de Nancy, d'Arras, de Caën, de Marseille, & des Arcades de Rome.

Parcere personis, dicere de vitiis. MART.

TOME SIXIÉME.



A PARIS,

Chez LE JAY, Libraire rue S. Jacques, au dessus de la rue des Mathurins, au Grand Corneille.

M. DCC. LXXIV.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

LETTRE I.

*Observations sur la Littérature, à M***; un volume in-8° de 340 pages. A Paris chez J. Fr. Bastien, Libraire rue du Petit-Lion Fauxbourg Saint Germain.*

CET ouvrage contient vingt *Lettres* : quoiqu'elles paroissent n'avoir pour objet que l'examen critique de la seconde Edition * du Livre des *Trois-Siècles*, publié par Mr l'Abbé *Sabatier*, vous y trouverez, Monsieur, un grand nombre d'autres

* Cette seconde Edition, en trois volumes *in-8°* comme la première, se vend chez *de Hansy le jeune*, Libraire, rue Saint Jacques.

discussions littéraires qui décèlent, dans l'auteur, un homme de goût, un Critique impartial, instruit, judicieux, nourri de la lecture des Anciens & de celle de nos meilleurs Ecrivains modernes. On relève, dans la première *Lettre*, les fautes de style & de langage, les expressions recherchées, les jeux de mots, les pointes, les tournures incorrectes, &c, qui se rencontrent dans *les Trois Siècles*; telles que des *Aboyeurs secondaires..... Un Fausset philosophique..... Chapelain à cent lieues de là.... Des impéties qui suffoquent les idées........Francheville mort pour son compte....Un ouvrage d'Artaud mort subitement.........Des ouvrages de Bailli, frappés de mort aussitôt qu'ils ont paru.........Des abbréviations faméliques*, &c. On réprouve encore, avec raison, cette autre phrase au sujet des ornemens typographiques que les Auteurs employent pour faire valoir leurs ouvrages : » on loue, dit l'in» génieux Abbé *Sabatier*, le talent » du Graveur séparément de celui de » l'Ecrivain ; *les Planches sont ren» voyées à l'Artiste, & ne servent de*

» *rien à l'Auteur qui prétendoit par elles*
» *se sauver du naufrage* : « antithèse mesquine, dit le Censeur, pointe misérable, jeu de mots puérile.

L'Observateur examine, dans sa seconde *Lettre*, le plan du Livre des *Trois Siècles* ; il trouve qu'il rentre un peu dans le plan du Dictionnaire de l'Abbé *Ladvocat*, de celui des *Hommes Illustres*, & sur-tout du *Nouveau Dictionnaire Historique*. Il indique à M. *Sabatier* la manière dont on auroit pû rendre ce plan plus régulier & moins défectueux. » Vous auriez pû,
» lui dit-il, exposer l'état des Sciences
» sous *François I* ; ensuite comment
» ces Sciences ont été perfectionnées
» depuis ce temps-là ; la différence
» d'un siècle à l'autre ; les nuances in-
» sensibles par lesquelles les Beaux
» Arts ont passé avant que d'arriver
» à l'état où ils ont été sous *Louis*
» *XIV* ; les nuances très-sensibles de
» leur décadence dans le siècle pré-
» sent ; la ressemblance de ces pro-
» grès & de cette décadence avant &
» après les siècles de *Périclès*, d'*Au-*
» *guste*, de *Léon X*, de *Louis le Grand* ;

» enfin les moyens qu'on pourroit em-
» ployer pour remédier à ce mal, ou
» pour prévenir la chûte totale de la
» Littérature, &c. «

Malgré ce début, le Censeur rend justice aux bons Articles qui se trouvent répandus dans les *Trois Siècles*; il sçait les apprécier, & mêle, quand il le faut, l'éloge à la critique. Il est loin de mettre cet ouvrage, ainsi que l'a fait le judicieux *Aristarque* du *Mercure*, au nombre de ceux *qui se perdent dans l'éternel oubli, tels que sont les petites Feuilles, les gros Dictionnaires, les Libelles insolens, les Épigrammes plates ou atroces, enfin toutes les productions de l'impuissante & malheureuse médiocrité.* Il fait observer à M. l'Abbé *Sabatier* que cette tirade violente, quelque mépris qu'elle annonce, renferme cependant quelque chose de consolant pour lui, puisque c'est faire honneur à un ouvrage que de le comparer *aux gros Dictionnaires*, à celui *de la Martinière*, de *Trévoux*, d'*Expilly*, de l'*Académie*, de *Robert-Etienne*, qui sont tous des Dictionnaires très-*gros*, très-estimés & très-

estimables, sans parler du Dictionnaire de l'*Encyclopédie*, le plus *gros* de tous.

La troisième *Lettre* regarde les auteurs oubliés dans les *Trois Siècles*. » Il est certain, dit le Censeur à Mr » *Sabatier*, que, quant aux ouvra» ges François, vous en aviez mis un » assez grand nombre que vous auriez » dû ne pas mettre dans votre ou» vrage, & oublié plusieurs autres que » vous auriez pû y placer. Vous avez » réparé cette double inattention, & » plus de trente auteurs ont été sup» primés. De ce nombre est *François* » *Bosquet*, *un des plus sçavans hommes* » *du dix-septième siècle*, dit l'Abbé » *Ladvocat*, &, comme vous l'assu» rez vous-même dans votre première » Edition, *qui mérite une place parmi* » *les Gens de Lettres*. Eh ! pourquoi » donc a-t-il perdu sa place dans la » seconde ? Et votre ami, le P. *Colo*» *dia*, dont vous aviez fait tant d'é» loges, qu'est-il devenu ? «

L'Observateur se plaint qu'un grand nombre d'Ecrivains François sont encore oubliés dans la seconde Edi-

tion des *Trois Siècles* ; tels que le Chancelier *de Lhôpital*, *Ogier de Gombaud*, *Rhulière*, *Lauragais*, &c ; & parmi les Latins, tant Philosophes que Poëtes & Orateurs, *Ramus*, *Régis*, *Bonnefons*, *Nanquier*, *Vias*, *Perrin*, *Grenan*, *Maltor*, &c.

La partialité de M. l'Abbé *Sabatier* fournit la matière de la quatrième *Lettre*, & son Critique relève, dans les suivantes, plusieurs jugemens qu'il a portés sur différens auteurs. M. l'Abbé *Sabatier*, en parlant du Commentaire d'*Abram* sur *Cicéron*, dit *qu'il est noyé dans la longueur des Notes*, *& que son Commentaire sur Virgile est plus estimé, parce qu'il est plus court.* » Ce jugement, lui demande » son Censeur, est-il bien exact ? Dans » les Notes de *Boileau* sur *Longin*, on » voit *Boileau* lui-même citer & *Da-* » *cier*, & *Tollius*, & *Boivin*, & *le* » *Febvre :* au-dessous d'un texte de » deux ou trois lignes, on voit une » page de Notes & de Réfléxions, » dans lesquelles *tout est comme noyé.* » En ferez-vous des reproches à *Boi-* » *leau ?* Ce qu'il faut examiner, ce

» n'eſt point la longueur des Notes
» plus ou moins étendues, mais leur
» utilité plus ou moins grande. Avez-
» vous lû attentivement ce grand
» Commentaire d'*Abram* d'un bout
» juſqu'à l'autre, ou au moins en
» grande partie? Croyez-vous que
» ce ſeroit un mal quand des Com-
» mentaires, auſſi étendus ſur les ou-
» vrages des Anciens que celui d'*A-*
» *bram* l'eſt ſur *Cicéron*, nous préſen-
» teroient les beaux endroits de ces
» grands Maîtres, avec les noms de
» ceux dont ils auroient été ou les
» imitateurs ou les modèles? Les No-
» tes rendroient l'ouvrage plus long;
» mais leur utilité le rendroit plus
» précieux. Vous dites que le *Com-*
» *mentaire d'Abram ſur Virgile eſt plus*
» *eſtimé, parce qu'il eſt plus court.* Vo-
» tre réfléxion porte encore à faux,
» parce que le *Cicéron d'Abram* eſt
» bien au-deſſus de ſon *Virgile.* Mais,
» comme le *Cicéron* eſt *in-folio* & le
» *Virgile in-*12, celui-ci a plus de
» cours, quoiqu'il ne ſoit pas à com-
» parer au *Cicéron.* «

L'auteur des *Trois Siècles*, en par-

lant de *Cyrano de Bergerac*, dit *que nous ne sçavons pas en quoi Molière lui a des obligations, à moins qu'on ne prétende parler d'une Scène des* FEMMES SÇAVANTES, *qui paroît être une imitation d'une Scène du* PÉDANT JOUÉ. C'est dans une Scène, non des *Femmes Sçavantes*, mais des *Fourberies de Scapin* que *Molière* paroît avoir imité *Cyrano*. Dans les *Fourberies de Scapin*, Acte II, Scène VIIe, & dans le *Pédant Joué* de *Cyrano*, Acte II, Scène IVe, un Valet fourbe, pour extorquer de l'argent à un Vieillard, vient lui annoncer que son fils a été enlevé par les Turcs. Le père s'emporte, & répète souvent ces mots, *que diable alloit-il faire dans cette galère?* Enfin il donne l'argent qu'on lui demande; ensuite l'un & l'autre Vieillard, dans *Cyrano* & dans *Molière*, sont tournés en ridicule par la maîtresse du fils, laquelle raconte au Vieillard lui-même (qu'elle ne connoît pas) l'aventure du Turc & la crédulité du bon homme. Au reste, *Molière* prétendoit que cette idée lui appartenoit, & qu'il reprenoit son bien par-tout où il le trouvoit.

L'auteur des *Trois Siècles* donne de grands éloges à deux Poëmes du P. *Vanière*, *Stagna* & *Colombæ*, (les *Etangs* & les *Pigeons*) *mais*, ajoute-t-il, *le chef-d'œuvre de son génie vraîment singulier pour la Poësie latine, est le* PRÆDIUM RUSTICUM. Cette remarque annonce une bévue plaisante; c'est comme s'il disoit, en parlant de *Virgile : son Poëme de l'Agriculture & celui des Abeilles, sont beaux, mais j'admire encore plus ses Géorgiques ;* ou bien, *le Poëme du Siége & de la Prise de Troye est magnifique; mais le chef d'œuvre de son génie, c'est l'Enéïde*. En effet, le *Prædium Rusticum* de *Vanière* renferme *Stagna* & *Colombæ*, comme l'*Enéïde* renferme le second Livre où est décrit le Siège de Troye, & comme les *Géorgiques* renferment les Chants sur l'Agriculture & sur les Abeilles. Comment M. l'Abbé *Sabatier*, s'il a lû le *Prædium Rusticum*, n'a-t-il pas vû que les Chants *Stagna* & *Colombæ* en faisoient partie ; &, s'il n'a point lû le Poëme du P. *Vanière*, sur quel fondement en fait-il l'éloge ?

L'auteur des *Observations* rapporte,

au ſujet de *Santeuil*, une ſaillie de ce Poëte, aſſez peu connue. Voici l'anecdote. *Santeuil* avoit lû, dans le Poëme *des Jardins* du P. *Rapin*, une expreſſion qui lui parut peu poëtique ; c'étoit le mot *quoniam*. Il va trouver le Jéſuite dont il étoit fort connu & fort ami, &, après lui avoir parlé de *quoniam*, ſans lui donner le temps de répondre, il récite avec la plus grande rapidité, & avec l'enthouſiaſme dont il étoit capable, tout le Pſeaume 135 : *Confitemini Domino quoniam bonus*, &c, où le mot *quoniam* ſe trouve au moins vingt-ſept fois dans vingt-ſept verſets. *Santeuil* ne lui fit pas grace d'un ſeul. Le Père *Rapin* l'écouta tranquillement, &, dès que *Santeuil* eut fini, il lui répondit par ce vers de *Virgile* :

Inſanire libet quoniam tibi.

Ah ! mon Maître, s'écria *Santeuil* en lui ſautant au cou, *vous avez raiſon & j'ai tort.*

Le Cenſeur des *Trois Siécles* prétend que les caractères des auteurs n'y ſont qu'ébauchés. Il ſupplée quelquefois aux

omiſſions de M. l'Abbé *Sabatier*; il lui indique les beautés qu'il devoit faire admirer dans certains ouvrages, & les défauts qu'il pouvoit encore y reprendre. Par exemple, au ſujet de M. l'Abbé *Dinouart*, il lui fait obſerver que » ſon Journal étant fait » ſpécialement pour les jeunes Eccle- » cléſiaſtiques, M. *Dinouart* s'y prend » mal en leur indiquant des Livres, » ou très-inutiles, ou même dange- » reux pour les mœurs ; livres *d'A-* » *natomie*, livres ſur les *Accouchemens*, » ſur *la Cuiſine*, ſur *la baſſe-Cour*; » *Moyens de faire le beurre, de nourrir,* » *d'acheter, de vendre les bêtes à cornes* » *& les brebis, les moutons, les agneaux,* » *les cochons ; d'élever les poules, les* » *canards, les outardes*, * &c. Quelle » agréable variété ! Quel amuſement, » quelle inſtruction pour les jeunes » élèves du Sanctuaire ! Veulent-ils ſe » former le cœur & l'eſprit aux uſa- » ges & aux maximes du beau monde,

* L'auteur indique, dans des Notes, les cahiers & les pages du *Journal Eccléſiaſtique* où M. l'Abbé *Dinouart* rend compte de tous ces Livres édifians.

» par une lecture utile? M. *Dinouart*
» leur indique *Racine*, *Molière*, *Reg-*
» *nard*, & tous les auteurs du siècle
» de *Louis XIV*, & de *nouveaux Contes*
» *& Epigrammes en vers François*. Ont-
» ils dessein de s'instruire sur diverses
» maladies? M. *Dinouart* leur offre
» *la Structure & l'usage des différentes*
» *parties du corps humain*.... *l'Usage*
» *des Anti-spasmodiques* .... *l'Essai sur*
» *la formation des dents* .... de *Nou-*
» *velles découvertes sur la génération*,
» *où l'on parle du fœtus*, &c, & où
» l'on appelle chaque chose par son
» nom propre : détail, comme vous
» voyez, Monsieur, fort instructif
» pour les imaginations jeunes, sen-
» sibles & curieuses. En outre, *Traité*
» *des maladies vénériennes* . . . *Sirop*
» *Mercuriel pour les maladies véné-*
» *riennes* . . . *Instruction sur les Accou-*
» *chemens* . . . Il a cependant oublié
» d'annoncer la *Manière de former un*
» *toupet & de le faire sortir naturelle-*
» *ment*, *à Paris*, *chez un Perruquier*
» *rue Pavée*. A cela près, tout ce qu'il
» y a d'intéressant, depuis le cèdre
» jusqu'à l'hysope, depuis la plus

» haute Médecine jusqu'aux Emplâtres, » tout se trouve expliqué ou annoncé » dans le *Journal Ecclésiastique :* avan» tages que ne réunit aucun autre » Journal. L'auteur de celui-ci, sem» blable au Grec de *Juvénal* ou au » *Chrysologue* de *Rousseau*, est tout. » Mais comment s'y prend-il pour ré» pandre cette gaîté que les Lecteurs » ont paru souhaiter pour l'avantage » du Journal? Quand les jeunes Eccle» siastiques, que M. *Dinouart* veut » former, seront mélancoliques, sera» ce pour eux une anecdote bien cu» rieuse & bien réjouissante que *l'His» toire de quelques Mandarins changés en » cochons, & de cochons redevenus Man» darins?*.. Ou de *Religieux qui, pour » éviter la réforme, se défendent à main ar» mée à la tête de 1200 Écoliers?*.. Ou *l'his» toire facétieuse d'un Chrétien tombé un » samedi dans un cloaque, & d'un Juif » qui y tomba un jour de Dimanche?*.. » Ou *la chûte dangereuse d'un Evêque » qui tomba un jour de Dimanche au » milieu de la Grand'Messe, & que l'on » crut mort, mais qui n'étoit qu'ivre*, &c. » Voilà, Monsieur, les moyens dont

» se sert M. *Dinouart* en faveur des » jeunes Ecclésiastiques, pour dérider » un peu leur sagesse. En lisant son » Journal avec la plus grande atten- » tion, j'y ai trouvé d'assez bonnes » choses ; mais j'ai cru m'appercevoir » que l'auteur, 1°. y mêloit un peu » trop du sien ; 2°. décidoit trop har- » diment ; 3°. admettoit trop facile- » ment certains articles qu'on lui en- » voye ; 4°. enfin, n'étoit pas tou- » jours attentif à certaines règles de » prudence & de bienséance. Ce sont » autant de traits, Monsieur, que » vous auriez pû joindre à ceux que » vous avez remarqués, &c. «

L'auteur de ces *Observations* indique encore à M. l'Abbé *Sabatier* ce qu'il auroit pû ajouter dans l'article de M. *Thomas*. Il relève avec beaucoup de justesse un reproche calomnieux que cet Académicien, dans son *Essai sur les Eloges*, fait au célèbre P. *de la Rue*, au sujet de son Oraison funèbre du *Duc de Bourgogne*. Après avoir accordé les plus grands éloges aux talens distingués de cet Orateur, M. *Thomas* ajoute : *mais ce qu'on ne croit*

voit pas, c'est que, dans un Eloge funèbre du Duc de Bourgogne, il se trouve à peine un mot qui rappelle l'idée de Fénelon. La Politique intéressée craignit de rendre hommage à la Vertu; & l'Orateur, même aux pieds des Autels, n'osa oublier un instant que l'auteur du Télémaque étoit exilé. On ose dire que, si le Duc de Bourgogne eût été capable d'un sentiment, il eut été indigné de cette foiblesse. Qui ne croiroit que ce reproche (si toutefois il est légitime, car j'ignore sur quel précepte est fondée l'obligation qu'impose M. *Thomas* de faire toujours, dans un Eloge funèbre, mention des Instituteurs du Prince qu'on loue), qui ne croiroit, dis-je, que ce reproche n'est applicable qu'au seul P. *de la Rue?* Si, avec plus de précaution & moins de partialité, M. *Thomas* avoit examiné toutes les Oraisons funèbres du *Duc de Bourgogne*, il auroit vû qu'il n'y en a pas une seule qui *rappelle l'idée de Fénelon.* Ni M. *de la Parisière* Evêque de *Nismes*, ni M. *Maboul* ancien Evêque d'*Aleth*, ni M. *Coffin*, de la même Université & du même Collège que M. *Thomas*, n'ont pas été moins cou-

pables que le P. *de la Rûe* de cette prétendue réticence ; aucun d'eux n'a pas plus ósé que lui *oublier un inſtant que l'auteur du Télémaque étoit exilé ;* le premier a parlé des *Maîtres du Duc de Bourgogne* ſans les nommer ; le ſecond n'en a rien dit ; le troiſième n'a nommé que *Beauvilliers*. Le P. *Sanadon*, dans ſon Oraiſon latine, eſt le ſeul qui ait nommé *Beauvilliers* & *Fénélon*. S'il eſt vrai que preſque tous les Orateurs du temps ont manqué, dans cette occaſion, de rendre hommage à la vertu & au génie de l'illuſtre Archevêque de Cambray ; l'auteur de l'*Eſſai ſur les Eloges* devoit-il en faire tomber le reproche excluſivement ſur le P. *de la Rue* ? Devoit-il attribuer ce ſilence à une crainte politique & intéreſſée ? Si, pour me ſervir des tournures éloquentes de M. *Thomas*, ce célèbre Jéſuite *étoit encore capable d'un ſentiment* & à portée de s'expliquer, *il ſeroit indigné*, ſans doute, de l'indécence de cette ſortie, & de l'audacieuſe témérité de ſon Cenſeur à calomnier ſes intentions.

Vous me diſpenſerez, Monſieur, d'entrer dans le détail des autres *Le*.

tres qui composent ce volume, & dont la plûpart ont pour objet la discussion de différens points de Littérature; vous y trouverez des Observations judicieuses sur la Latinité des Modernes & sur la manière de faciliter aux jeunes gens l'étude des Belles-Lettres; des Réfléxions, qui vous paroîtront peut-être un peu hasardées sur le style & sur plusieurs sujets des Fables *de la Fontaine*, sur les Satyres, le *Lutrin*, l'Ode & la Prose de *Boileau*; enfin, un Examen critique d'une Traduction latine du Poëme de *la Henriade* & de celle *des Jardins* de *Rapin*.

Le volume est terminé par deux Harangues Latines, où l'on retrouve la fécondité, l'élégance & toutes les richesses de la langue d'*Auguste*. Le sujet de l'une est l'*Apologie des Normands*; l'autre fut prononcée par l'auteur, vers la fin de 1751, à l'occasion de la naissance du dernier *Duc de Bourgogne*. Pour faire juger du mérite de la dernière pièce, il suffit de rapporter la Lettre flatteuse que l'Orateur reçut alors de M. *Gresset*, auquel il avoit envoyé son Discours.

Lettre de M. Greffet au R. P. D. D. L. C. D. J.

J'AI reçu, mon R. P. le Difcours que vous avez eû la bonté de m'envoyer. Je l'ai lû avec un très-grand plaifir ; il eft penfé avec force & nobleffe, exprimé avec grace & fentiment, & rempli de ces images brillantes qui font l'Eloquence comme la Poëfie. Vous avez trouvé l'art de faire entrer des principes & des mœurs, néceffaires & honorables au Gouvernement des Etats & à l'Humanité, dans un genre où d'autres ne mettent fouvent que des fadeurs & des mots. Vous confervez la manière de *Coffart** & fa langue. Au nombre & à l'harmonie de votre ftyle, ce ne fera sûre-

* Jéfuite célèbre qui profeffa la Rhétorique à Paris, au Collège de *Louis le Grand*, avec la plus grande réputation. Il mourut le 18 Septembre 1674, âgé de 59 ans. Il étoit né à Pontoife, d'une famille noble. Nous avons un volume *in*-12 excellent de fes Oraifons & de fes Poëfies.

ment point votre faute si le petit jargon d'antithèses, si ridiculement à la mode aujourd'hui, continue à prévaloir, & si on laisse toujours les pièces d'or de *Cicéron* (*Aurei*) pour les oboles de *Sénèque* :

Si Pergama dextrâ
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.

Je vous sçais un gré infini du trait noble & respectable par lequel vous finissez. C'est, à la honte de nos jours, un mérite fort rare que d'employer la Religion dans la Tribune Littéraire. Elle termine votre harangue avec beaucoup de dignité, & confirme qu'on peut être Chrétien sans être petit, quoiqu'en pensent ou qu'en radotent les brillans beaux-esprits & les sublimes Philosophes de notre siècle. J'ai l'honneur d'être, &c. GRESSET.

Je suis, &c.

A Paris ce 26 Août 1774.

LETTRE II.

Sixième Lettre à M. de Voltaire, où l'on continue d'examiner ses COMMENTAIRES SUR CORNEILLE; *par M. Clément. A Paris, chez Moutard Libraire rue du Hurepoix; un volume in-8° de 360 pages.*

LES Lettres de M. *Clément*, comme je vous l'ai fait remarquer, Monsieur, respirent en général le goût le plus sain & toute l'austérité des bons principes; mais il n'en est point de plus curieuse, de plus travaillée & de plus féconde en discussions solides, que les deux dernières qu'il a publiées sur les Commentaires des Tragédies de *Corneille* par M. *de Voltaire*. Je vous ai déja fait connoître la première de ces deux Lettres; la seconde ne sera pas lûe avec moins de plaisir par les vrais Amateurs de la Littérature, & par tous ceux qui

s'intéressent à la gloire du père de notre Théâtre. M. *Clément* continue à y exposer les nombreuses injustices & la mauvaise foi du Commentateur. Les Notes de M. *de Voltaire* tombent presque toujours sur les endroits les plus sublimes. Vous ne devineriez pas la critique qu'il fait de la fameuse imprécation de *Camille* dans les *Horaces*. Il prétend que ce n'est qu'un *beau morceau de déclamation* qui a fait valoir toutes les Actrices qui ont joué ce rôle; que plusieurs Juges sévères ont trouvé que le *mourir de plaisir* va jusqu'à la plaisanterie; que jamais les douleurs de *Camille* n'ont fait répandre une larme; qu'elle n'est que furieuse & qu'elle ne doit pas être en colère contre *Rome*, mais seulement contre *Horace*. Cette fausse critique étoit facile à détruire; mais il n'étoit pas possible de le faire plus victorieusement que l'auteur de cette Lettre. » Si la douleur de *Camille* ne fait pas » verser de larmes, répond-il à M. *de* » *Voltaire*, c'est précisément *parce* » *qu'elle est furieuse*; la fureur n'ar» rache des larmes ni à ceux qui l'é-

» prouvent, ni à ceux qui en sont té» moins. .... *Elle ne doit pas*, selon » vous, *être en colère contre Rome*. La » fureur est-elle donc si raisonnable, » sur-tout quand elle est allumée par » l'amour ? C'est *Rome* qui a mis les » armes à la main à son frère ; c'est » *Rome* qui lui a ôté son amant ; c'est » par la mort de cet amant que *Rome* » triomphe : & son frère veut qu'elle » partage l'allégresse de *Rome !* C'est » de-là qu'elle prend sujet de lancer » contr'elle ces imprécations d'autant » plus belles que l'événement les a jus» tifiées«. Puis, après les avoir remises sous les yeux du Lecteur : » voilà, » poursuit-il, ce que vous appellez » *un morceau de déclamation pour faire* » *valoir des Actrices !* Je crois pour» tant qu'un morceau de déclamation » est un hors-d'œuvre qui ne tient » en rien à la Pièce, qui contredit le » caractère du personnage dans la » bouche duquel l'auteur l'a mis pour » faire briller son esprit, tel enfin » que vos Pièces peuvent en fournir » beaucoup d'exemples. Ici je vois » au contraire que ces imprécations » ne

» ne viennent point du bel-esprit,
» mais de la passion du personnage;
» qu'elles sont amenées, qu'elles dé-
» terminent la catastrophe, & qu'elles
» sont nécessaires pour rendre tolé-
» rable un meurtre qui, sans cela,
» révolteroit tous les Spectateurs.
» Après cela, j'admire, dans ce beau
» morceau, une force, une gradation
» d'énergie qu'aucun Poëte n'a por-
» tée aussi loin. Depuis le premier
» vers jusqu'au dernier, la passion va
» toujours en croissant, & monte en-
» fin à un degré de chaleur au-delà du-
» quel il n'y a plus que le délire. C'est
» à ce point que le *mourir de plaisir* est
» la seule expression par laquelle le
» Poëte pouvoit rendre cette extase
» de fureur où *Camille* s'abandonne.
» La fureur, exaltée jusques-là, a sa
» joie, ses ravissemens & son plaisir.
» *Mourir de plaisir* ne signifie là que
» *mourir du plaisir de me voir vengée*;
» & cette précision ajoute à la force.
» Je ne sçais quels sont ces Juges sé-
» vères qui ont dit que *cette hyperbole*
» *va jusqu'à la plaisanterie*; mais au-
» cun n'avoit, je pense, encore osé

» l'écrire ; & c'est vous qui vous char-
» gez de publier cette misérable Cri-
» tique ; le tout pour la plus grande
» gloire de *Corneille*, & pour la vôtre.
» Tous les gens un peu instruits sça-
» vent par cœur les imprécations de
» *Didon*, prête à mourir, contre
» *Énée* & les Troyens. *Corneille* a pû
» en imiter la fin, & sur-tout cette
» idée de prophétie qui en fait le prin-
» cipal intérêt. Si *Didon* met dans ses
» plaintes plus de sentiment que *Ca-*
» *mille*, cela est tout naturel, puisqu'elle
» s'adresse à un amant infidèle & fugi-
» tif, & *Camille* n'est pas dans ce cas ;
» mais *Didon* n'y met pas plus de force
» ni de chaleur. Il n'y a point dans cet
» endroit de l'*Énéide* d'image aussi
» frappante que celle-ci, de *Corneille* :

Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles.

» *Rome* personnifiée & renversant ses
» murailles sur elle-même, est de la
» plus grande poësie. Remarquez aussi
» que l'inversion qui rapproche *elle-*
» *même sur soi*, ajoute à cette beauté.
» Ce vers, réduit à la tournure de la
» prose, perdroit la moitié de sa force.

» Tout le monde ſent l'extrême éner-
» gie de cet autre vers, qui annonce
» l'épuiſement de la fureur :

Voir le dernier Romain à ſon dernier ſoupir.

» *Virgile* a d'autres beautés ; mais il
» n'en a point de cette trempe-là. «

M. *Clément* fait, à la ſuite de ce morceau, un rapprochement qui ne tourne point à l'avantage de M. *de Voltaire*. Il compare à ces imprécations de *Camille* celles de *Palmire* contre *Mahomet* dans la Tragédie de ce nom. La ſituation eſt la plus violente qu'on puiſſe imaginer, & il ſe trouve que la fureur de cette *Palmire* eſt raiſonneuſe & traînante ; que ce morceau eſt rempli de petites idées qui viennent moins de l'ame que de l'eſprit ; qu'au lieu de s'accumuler & de finir par un trait plus fort que tous les autres, comme il eſt dans la nature de l'emportement pouſſé à ſon comble, cette ſingulière fureur débite vers la fin quatre vers enchaînés avec une parenthèſe qui contient une réflexion fine & ſpirituelle, & les deux vers les plus foibles ſont préciſément

les deux derniers. Il faut voir, Monsieur, dans la Lettre même, toute cette curieuse discussion que je ne puis vous faire connoître qu'imparfaitement dans un extrait ; car, à moins de faire un Livre aussi considérable que celui dont je vous rends compte, il est impossible de suivre toutes ces réfutations qui emportent nécessairement de longs détails.

Je n'admirerois pas autant que M. *Clément* la fin du Monologue qui précède les imprécations de *Camille*. La voici telle qu'elle se trouve dans les Œuvres de *Corneille*.

On demande ma joie en un jour si funeste,
Il me faut applaudir aux exploits du Vainqueur,
Et baiser une main qui me perce le cœur !
En un sujet de pleurs si grand, si légitime,
Se plaindre est une honte, & soupirer un crime !
Leur brutale vertu veut qu'on s'estime heureux,
Et, si l'on n'est barbare, on n'est point généreux.

Dégénérons, mon cœur, d'un si vertueux
père.
Soyons indigne sœur d'un si généreux frère:
C'est gloire de passer pour un cœur abbatu
Quand la brutalité fait la haute vertu.
Éclatez, mes douleurs, à quoi bon vous
contraindre ?
Quand on a tout perdu, que sçauroit-on plus
craindre ?
Pour ce cruel Vainqueur n'ayez point de
respect;
Loin d'éviter ses yeux, croissez à son aspect;
Offensez sa victoire, irritez sa colère,
Et prenez, s'il se peut, plaisir à lui déplaire.

J'avoue, Monsieur, que, si je trouve des beautés dans les premiers de ces vers, je ne puis goûter ceux qui les suivent. Ces apostrophes tantôt à son *cœur*, tantôt à ses *douleurs*, ne me semblent rien moins que naturelles. *Des douleurs qui prennent plaisir à lui déplaire* ne sont pas dignes de *Corneille*. M. *Clément* a employé ici une petite ruse dont la cause du grand homme qu'il défend n'a pas besoin; en citant ce fragment, il a supprimé, sans

en avertir & ſans mettre aucun point, les quatre vers qui commencent par *Dégénérons mon cœur*, & qui ſont réellement très-foibles. Il avoit tant de Notes répréhénſibles à relever dans M. *de Voltaire*, qu'il n'étoit pas beſoin de recourir à de tels expédiens.

Voici un autre endroit qui vous donnera une idée de la manière dont M. *de Voltaire* critique *Corneille*, & de celle dont il eſt defendu par M. *Clément*. Sur ces trois vers du récit de la mort de *Pompée*,

Et ſon dernier ſoupir eſt un ſoupir illuſtre,
Qui, de cette grande ame achevant les deſtins
Etale tout *Pompée* aux yeux des aſſaſſins

M. *de Voltaire* donne le Commentaire ſuivant : » le mot *illuſtre* ne peut con» venir à *un ſoupir*. De plus, un *ſou*» *pir* n'eſt-il pas une eſpèce de gémiſ» ſement ? *Achorée* vient de dire que » *Pompée* n'a pouſſé aucun gémiſſe» ment ; & comment un *ſoupir* peut» il étaler tout *Pompée* ? *Corneille* a » voulu traduire le *Seque probat mo-*

» *riens* de *Lucain*, *il prouve en mou-*
» *rant qu'il eſt Pompée ;* ce peu de
» mots eſt vrai, ſimple & noble ; mais
» un *ſoupir illuſtre* n'eſt pas tolérable.
» Il eſt étonnant, répond M. *Clément*,
» que vous affectiez d'ignorer ce que
» ſignifie en poëſie l'expreſſion de *der-*
» *nier ſoupir*. Il eſt tout au moins auſſi
» ridicule que vous le confondiez
» avec *gémiſſement*. On n'a jamais dit
» *rendre le dernier gémiſſement*, pour
» *rendre le dernier ſoupir*. Ainſi *Pompée*
» qui n'a pouſſé aucun *gémiſſement*,
» aucune plainte contre ſes aſſaſſins,
» a bien été forcé de *rendre le dernier*
» *ſoupir ;* & votre chicane là-deſſus
» eſt miſérable. *Son dernier ſoupir eſt*
» *un ſoupir illuſtre*, ne ſignifie autre
» choſe que *ſon dernier moment*, *ſa*
» *mort fut illuſtre comme ſa vie*. Cette
» phraſe eſt la phraſe proſaïque qui
» eſt très-françoiſe. Le vers de *Cor-*
» *neille* eſt la phraſe poëtique. Je ne
» dirois donc pas que le *ſoupir illuſtre*
» *n'eſt pas tolérable*, mais qu'il eſt hardi,
» & que l'acception poëtique, dans
» laquelle il eſt pris, peut le juſtifier.
» C'eſt avec autant de futilité que

» vous demandez *comment un soupir* » *peut étaler tout Pompée ?* Ce n'est » pas un *soupir*, c'est *son dernier soupir*; » c'est *sa mort*, encore une fois. *Pom*» *pée*, tombant sous les coups de ses » vils meurtriers, sçut conserver tant » de grandeur d'ame, que cette mort, » toute obscure qu'elle étoit, étaloit » encore toute la gloire de *Pompée* aux » yeux des assassins. Le vers de *Cor*» *neille* est au-dessus de tout éloge :

Etale tout *Pompée* aux yeux des assassins.

» Comment avez-vous eu le courage » de préférer à ce vers admirable, ce » demi-vers sec & sans force de *Lucain*, » *Seque probat moriens*, qui est bien le » germe du vers françois, mais un » germe sans vie, qui a été fécondé » & animé par le feu du génie de *Cor*» *neille.* «

M. *Clément* soutient que ce vers d'*Attila*,

Appuyez donc la France & laissez tomber
Rome,

est *le plus beau vers qui ait été fait.* Il y a de l'exagération dans cet élo-

ge : ce vers est effectivement très-beau à l'endroit où il est placé. Mais il en est plus de trente ou quarante dans *Corneille* lui-même que je préférerois à celui-là. Il reprend, avec beaucoup d'humeur, je ne sçais quel Critique qu'il traite d'*impertinent*, & qui, dit il, n'approuveroit pas dans *Malherbe*,

Ta louange dans mes vers
D'amaranthe couronnée,
N'aura sa fin terminée
Qu'en celle de l'Univers.

Il assure que si *une louange couronnée d'amaranthe* n'est pas bonne en prose, *une louange d'amaranthe couronnée* est excellente en vers, à cause de l'*inversion*, de la *transposition*, &c. Je suis tout confus d'être de l'avis du *Critique impertinent*. Il me semble que, lorsqu'une image n'a point de sens, il n'y a ni *inversion*, ni *transposition*, ni harmonie qui puisse la faire passer ; &, quoiqu'en dise M. *Clément*, il est impossible de se figurer *une louange couronnée d'amaranthe* ou *d'amaranthe*

couronnée. Cette image manque donc de vérité, de justesse; &, quant à moi, je pense que, même en vers, toutes les inversions du monde ne peuvent pas y suppléer. Il n'en est pas de même des deux vers d'*Andromaque* qu'il prétend devoir déplaire au même *Critique impertinent* qu'il a en vue.

Je renvoie *Hermione*, & je mets sur son front
Au lieu de ma couronne un éternel affront.

Car il n'y a rien contre la raison à dire, *je mets ou j'imprime un affront éternel sur le front de quelqu'un;* si l'expression *de mettre un affront* est foible, le vers y gagne par la tournure qui est d'une précision admirable; mais l'image de *Malherbe* pèche par le fond, cet auteur ayant, dans cette occasion, sacrifié le sens à l'harmonie, & jamais il n'est permis de sacrifier le sens.

Au reste, Monsieur, les défauts légers de cette *Lettre* sont plus que compensés par le grand nombre d'excellentes réfléxions que l'auteur y a répandues. M. de *Voltaire* prétend que l'ironie tient presque toujours du comique; qu'*Homère* & *Virgile* s'en

font fervis dans *l'Epopée*, mais qu'il faut l'employer fobrement dans la Tragédie ; que *Racine* ne s'en fert que dans *Aléxandre* & *Andromaque*, & qu'en général cette figure ne convient pas aux paffions. » Vous ne diftin-» guez pas, lui dit M. *Clément*, les » différens tons de l'ironie. Cette » figure s'admet également dans le » *noble* & dans le comique ; elle » prend la teinte de l'un ou de l'au-» tre : mais par elle-même l'ironie » n'eft point comique ; elle excite le » fourire, jamais l'éclat du rire. Ce » n'eft point l'ironie qui doit dominer » dans la Comédie. Si l'Eloquence » fouffre cette figure, il faut bien » qu'elle ne foit pas comique ; il faut » qu'elle ne foit point comique, fi » *Homère* & *Virgile* l'ont employée. » Pourquoi ne s'en pourroit-on pas » fervir dans la Tragédie, puifque » ces deux Poëtes en ufent dans l'E-» popée? Ils la mettent dans la bouche » de leurs Héros : car ni l'un ni l'au-» tre ne lâche une ironie comme » Poëte. Prefque tous les Héros d'*Ho-» mère* s'expriment ironiquement dans

» quelque occasion. La plus belle iro-
» nie de l'*Enéïde* est celle de *Turnus*
» contre *Drancès*, dans une Scène
» toute dramatique. Ces personnages
» ne s'exprimeroient pas, au Théâtre,
» d'un style plus relevé que dans le
» Poëme épique. L'ironie est donc
» admissible dans la Tragédie comme
» dans l'Epopée» ... On sçait bien que
» l'ironie ne sçauroit guères trouver
» place dans un moment d'attendris-
» sement & de douleur; mais une
» passion violente, avant que d'é-
» clater, se sert presque toujours de
» l'ironie, qui est alors amère & in-
» sultante. L'ironie convient à toutes
» les passions, même à l'amour, quand
» elle est bien ménagée. *Didon*, dans
» ses reproches à *Enée*, répond iro-
» niquement à ce que ce Prince allè-
» gue que les Dieux lui ont ordonné
» de partir :

Nunc & augur Apollo,
Nunc Lyciæ Sortes, nunc & Jove missus ab ipso
Interpres Divûm fert horrida jussa per auras;
Scilicet is superis labor est! ea cura quietos
Sollicitat!

» L'indignation, le mépris, la fierté, la » vengeance n'ont pas de langage plus » favori que l'ironie ; & ce sont là les » passions qui ont le plus d'empire » dans la Tragédie. Il est vrai que » cette figure est très-difficile à ma- » nier. Il est donné à peu de Poëtes » de sçavoir allier la noblesse à la rail- » lerie. Quand l'ironie n'est pas très- » bonne, elle est presque insuppor- » table ; aussi les médiocres Ecrivains » ne font-ils jamais usage de cette » figure.

Enfin, pour achever de terrasser le Commentateur sur cette matière, l'auteur de cette *Lettre* lui prouve qu'il n'a pas *bien consulté son excellente mémoire*, en assûrant que *Racine* ne s'est pas servi de l'ironie depuis *Andromaque ;* il lui cite cinq ou six endroits de *Bajazet*, de *Britannicus*, d'*Iphigénie*, où cette figure est employée.

M. *Clément* réfute M. de *Voltaire* avec autant d'avantage, sur ce que ce dernier avance que *toute métaphore, pour être bonne, doit être une image qu'on puisse peindre, doit fournir un*

tableau à un Peintre, &c. On dit vulgairement *un homme abîmé de dettes*, *un homme qui croupit dans la débauche*; il n'eſt point de Peintre à qui ces métaphores puiſſent fournir des tableaux. *Ses actions parlent pour lui*, eſt une expreſſion très-ordinaire : cependant il eſt impoſſible de peindre des actions qui parlent. Il en eſt de même d'une infinité d'autres métaphores.

Le ſyſtême de M. de *Voltaire* ſur ce genre de figure & ſur la manière de traduire, l'ont engagé dans des bévues trop plaiſantes, pour n'en pas amuſer le Lecteur, qui juge par ſes traductions des auteurs qu'il traveſtit. Vous vous rappellez, Monſieur, qu'il nous a donné le *Jules-Ceſar* de *Shakeſpear* en vers blancs ; il aſſure dans ſon Avertiſſement que *la traduction qu'il donne de cette Tragédie eſt la plus fidelle, & même la ſeule fidelle qu'on ait jamais faite en notre langue d'un Poëte ancien ou étranger*. Plus bas, il dit même : *Je n'ai qu'un mot à ajouter, c'eſt que les vers blancs ne coûtent que la peine de les dicter : cela n'eſt pas plus difficile à faire qu'une lettre*. M. *Clément* rapporte

à cette occasion des fragmens très-précieux d'un essai de Miladi *Montaigu*, où cette femme célèbre relève les méprises grossières qui échappent à chaque instant au Traducteur du *Jules-César*. Voici quelques-unes de ses remarques qui vous feront juger de la sagacité de M. de *Voltaire* & de la fidélité de ses traductions. On commence par prouver qu'il n'entend seulement pas la prosodie des vers Anglois. » M. de *Voltaire* avertit dans » une note qu'on lit dans l'original le » mot *Whore*, quoiqu'on y lise celui » de *Harlot*, Acte II, Scène III :

PORCIA.

: : : : : Wit be no more
Porcia is *Brutus Harlot*, not is Wife.
S'il est ainsi, *Porcie* est votre concubine,
Et non pas votre femme.

» Ces deux mots *Whore* (putain) *Harlot* » (concubine) sont souvent synoni-» mes; mais le premier n'est point dans » la bouche des honnêtes gens. *Harlot* » est le nom propre de la mère de » *Guillaume le Bâtard* ou *le Conqué-*

» *rant*. Mais ce n'eſt pas là-deſſus que
» tombe la mépriſe de M. de *Voltaire*,
» c'eſt ſur l'ignorance de la meſure ou
» du métre. Ces deux mots n'étant
» pas d'un même nombre de ſyllabes,
» l'un ne pourroit pas ſuppléer à l'au-
» tre. M. de *Voltaire* ignore donc que
» les vers blancs ſont aſſujettis à des rè-
» gles comme les vers rimés. Il ignore
» qu'ils ont leur difficulté, puiſque
» fort peu de Poëtes en ont fait d'auſſi
» bons que ceux de *Shakeſpear* & de
» *Milton*. Peut-être, ajoute Miladi
» *Montaigu*, les vers blancs ſont-ils
» auſſi difficiles à faire pour le Poëte,
» qu'ils paroiſſent faciles au Lecteur :
» ils ſe prêtent à tous les genres de
» poëſie, expriment avec énergie tou-
» tes les paſſions, ſont ſuſceptibles de
» nombre & d'harmonie, &c.

» M. de *Voltaire* n'entend pas mieux
» la ſignification des mots. Il prévient,
» dans une note, que *le mot* courſe
» *fait peut-être alluſion à la courſe des*
» *Lupercales*; *que ce mot ſignifie auſſi*
» *ſervice de plats ſur la table.* » Il a ces
» deux ſignifications ; mais il en a
» encore une troiſième ; & M. de

» *Voltaire* n'auroit pas fait une grosse » bévue, s'il eût sçu que *course* signifie, » dans les vers que je vais citer, *ma-* » *nière d'agir* ou *d'en user*, *procédé*, » *conduite*, *action*, &c. *Cassius* pro- » pose à *Brutus* de tuer *César*, Acte » second, Scène seconde. *Brutus* ré- » pond :

Our course Will seem too bloody.

» M. de Voltaire traduit : *cette course* » *aux Romains paroîtroit trop sanglante*; » au lieu que *Brutus* fait entendre à » *Cassius* que l'*action* de tuer *César* pa- » roîtroit trop sanglante, trop inhu- » maine. On voit qu'il ne peut être » question ici de *course à pied ou à* » *cheval*; mais M. de *Voltaire* paie de » hardisse, & tout passe.

» Dans le Monologue, où *Brutus* » médite sur le parti que *Cassius* veut » qui prévale d'assassiner *César*, il » s'exprime de la sorte :

. . . . . Tis a common proof
That lowlineſſ is young ambition's ladder
Whereto the Climber upward turns his face
But when he once attains the upmost round

He then unto the ladder turns his back
Looks in the clouds ſcorning the baſe degree,
By which he did aſcend: ſo *Ceſar* may.

Voici la traduction de M. de *Voltaire*.

. . . On ſçait aſſez quelle eſt l'ambition.
L'échelle des grandeurs à ſes yeux ſe préſente:
Elle y monte, en cachant ſon front aux ſpectateurs;
Et quand elle eſt au haut, alors elle ſe montre;
Alors juſques au Ciel élevant ſes regards,
D'un coup d'œil mépriſant ſa vanité dédaigne
Les premiers échelons qui firent ſa grandeur.
C'eſt ce que peut *Céſar*.

» Dans l'original, les baſſeſſes ſervent d'échelons à l'ambition; elle dédaigne, au ſommet des grandeurs, de voir les moyens humilians qui ont ſervi à ſon élévation. La métaphore convient également à un homme qui eſt arrivé au haut d'une échelle, & à celui qui, à force de baſſeſſes, eſt parvenu à la ſuprême grandeur.

» La différence vient de ce que, dans la traduction, *ces degrés ſont ceux des grandeurs*, & que, dans l'o-

» riginal, *ce sont ceux des bassesses* ; ce » qui est un contre-sens, une méta- » phore prise de travers. Selon M. de » *Voltaire*, l'allégorie consiste dans le » mépris que la vanité & l'ambition » font des grandeurs ; ce qui constitue » un vrai galimathias.

» Dans la troisième Scène du se- » cond Acte, *Brutus*, fatigué des ins- » tances que lui fait *Porcia* de lui » dévoiler les causes secrettes du trou- » ble qui l'agite, répond à *Porcia* :

All my engagements Jwill construe to thee
All the caractery of my sad brows.
Leave me with haste.

» M. de *Voltaire*, embarrassé de la » signification du mot *construe*, a eu » recours à son Dictionnaire, où il a » trouvé pour équivalent *to interprete*, » *to explain*, *interpréter*. Jetté dans » un nouvel embarras, il a cherché » le mot *explain*, qui est rendu par » ceux-ci : *to unfold*, *to clearup*, » *développer*, *éclaircir*. Alors, se » croyant bien assuré du sens des deux

» vers qui faisoient son tourment, il
» a traduit :

Va, mes sourcils froncés prennent un air
plus doux.

» appliquant ainsi à la contenance ex-
» térieure de *Brutus*, ce qui a rap-
» port aux peines secrettes, aux sou-
» cis qui l'agitent, & qu'il promet
» de découvrir à *Porcia*.

On trouve, vers la fin de cette *Lettre*, plus de cent vingt remarques isolées, où M. *Clement* relève un pareil nombre de fausses critiques que M. de *Voltaire* a hasardées sur des détails des Tragédies *Corneille*, & l'on nous avertit que ce n'est qu'une très-petite partie de celles qu'on pourroit nous donner : je les ai toutes examinées avec soin ; la plûpart des réfutations m'ont paru très-justes. En un mot, Monsieur, la lecture des *Lettres* de M. *Clément* ne sçauroit être trop recommandée aux jeunes gens & à tous ceux qui se laissent éblouir par le clinquant de nos beaux-esprits modernes. On peut avancer que ce Critique en est, pour

ainsi dire, l'antipode. Il est vrai qu'il pousse quelque fois un peu trop loin l'opposition ; il y a beaucoup d'endroits où l'on peut avec raison l'accuser d'une certaine rudesse qu'il devoit éviter. Je n'aurois pas voulu, par exemple, qu'il répétât si souvent & si galamment à M. *de Voltaire* : *c'est-là, Monsieur, que vous avez mis bas le masque tout-à fait.... Voici une autre sorte de perfidie... Perfidie dans un autre genre ... la tournure perfide qui vous est ordinaire... vous avez étalé une ignorance si prodigieuse, &c, &c.* M. *Clément* pouvoit écrire l'équivalent de tout cela d'un ton plus doux & plus honnête. Il peut objecter que M. *de Voltaire* a presque toujours le même tort ; mais tout le monde s'accorde à penser qu'il ne faut pas imiter M. *de Voltaire* dans son goût pour les invectives.

Lettre à l'Auteur de ces Feuilles sur un Plagiat des auteurs du MERCURE DE FRANCE.

APRÈS vous avoir déféré, Mon-

ſieur, un énorme Plagiat de l'Abbé *Dinouart*, M. l'Abbé *Groſier* vous en dénonça l'année dernière un nouveau des Compilateurs du *Mercure**. Il y a dix ans que je vous dénonçai auſſi un Plagiat du même Abbé *Dinouart* ** ; & voilà qu'un haſard aſſez ſingulier me met à portée de vous informer d'un autre Plagiat des Faiſeurs du *Mercure*. Ils prennent de toutes mains, ces Meſſieurs les Copiſtes du *Mercure* ; il ne leur en coûte guères, à ce qu'il paroît, pour multiplier les volumes à leur gré. On vous prouva, l'an paſſé, qu'ils avoient mis à contribution le *Journal Etranger* ; aujourd'hui c'eſt le *Mercure* même, c'eſt ce tréſor ineſtimable qui devient l'objet de leur cupidité ; c'eſt dans leur propre coffre qu'ils puiſent, comme s'ils vouloient enchérir ſur les talens de leur Dieu tutélaire qui voloit la bourſe d'autrui, mais jamais la ſienne. Ouvrez, je vous prie, Monſieur, le

* Voyez l'*Année Littéraire* 1773, *Tome VII*, *page* 240.

** Voy. l'*Année Littéraire* 1764, *Tom. III*, *page* 176.

Mercure de Juillet 1760, vous y lirez, pag. 17 & ſuivantes, un Conte intitulé : *Qu'il eſt dangereux de mentir ! Nouvelle Angloiſe*. Prenez enſuite le volume d'Août 1773, pag. 26 & ſuivantes ; comparez le Conte qui a pour titre *la Diſſimulation Punie* avec le précédent, & vous verrez que c'eſt abſolument la même hiſtoriette tranſcrite avec une fidélité ſcrupuleuſe, ſauf pourtant les petits changemens qui ont paru néceſſaires pour couvrir le larcin.

Je ne vous retracerai pas ici, Monſieur, le fond de ce Conte qui n'eſt pas, à mon avis, aſſez intéreſſant pour être mis ſous les yeux de vos Lecteurs. Je me borne à vous en préſenter le commencement & la fin, dans la vue de faire rougir les Travailleurs du *Mercure* du procédé qu'ils employent pour tromper le Public.

» *Charlotte* & *Marie* (c'eſt ainſi que commence le Conte dans le *Mercure* de 1760) » *Charlotte* & *Marie* avoient » été élevées enſemble ; elles étoient » à-peu-près du même âge, également » aimables & de même condition ;

[illegible], en qualité de [illegible] [illegible] être beaucoup plus [illegible] tarda-t elle pas à [illegible] par un Officier aux [illegible], mais dont [illegible] pas assez conti- [illegible] *Charlotte*, [illegible] à cette [illegible]

[illegible] même com- [illegible] sans le [illegible] & Miss [illegible]

[illegible]

» [illegible] pas assez avan- » tageux,

» tageux, les parens prièrent le jeune
» homme de mettre fin à ses visites,
» & la Demoiselle de ne point y pen-
» ser davantage. « Au lieu de *Charlotte* & de *Marie* on nous donne *Miss Howe* & *Miss Sophie*; l'ancien *Mercure* disoit qu'elles avoient été élevées *ensemble*; le nouveau les dit élevées *ensemble dans la même pension*; *l'Officier aux Gardes nommé Friman est le Capitaine Freeman qui servoit dans les Gardes*.. Combien ces changemens ont dû coûter de travail aux auteurs du *Mercure*! combien ils sont heureux, ces changemens!

Je passe brusquement à la fin du Conte. Il est terminé par une Lettre à la suite de laquelle le Conteur s'exprime ainsi dans le *Mercure* de 1760:
» Quelques jours après la réception
» de cette Lettre, l'infortunée Myladi
» apprit que le Vaisseau dans lequel
» il s'étoit embarqué, avoit fait nau-
» frage en passant en France. « [Il s'agit du mari de cette Myladi.] Voici comment on a retourné ces trois lignes dans le *Mercure* de 1773. » Quel-
» ques semaines après avoir reçu cette

» Lettre, la malheureuse Miladi ap-
» prit que son mari avoit fait naufrage
» en passant en France. «

Vous serez sans doute indigné, comme moi, Monsieur, d'un pareil brigandage; il mérite cértainement punition; vous tenez en main le glaive de la Critique; frappez sans pitié sur ces Plagiaires effrontés, & forcez-les enfin de recourir à des moyens plus honnêtes pour composer leur *farrago*. J'ai l'honneur d'être, &c.

*In-promptu à Madame de L****.*

UN homme de beaucoup d'esprit s'étoit présenté deux fois envain chez une femme charmante qu'il connoissoit; elle étoit sortie ces deux fois; il y retourna une troisième, &, ne l'ayant pas encore trouvée, il écrivit sur une carte ce Quatrain très-ingénieux :

À mon malheureux sort l'étoile qui préside
Veut que dans mes projets je sois toujours trompé :
Si je viens pour te voir, je trouve maison vuide;
Si j'attaque ton cœur, je le trouve occupé.

Je suis, &c.

A Paris ce 28 Août 1774.

LETTRE III.

*Institutions du Droit de la Nature & des Gens ; dans lesquelles, par une chaîne continue, on déduit, de la nature même de l'homme, toutes ses obligations & tous ses droits ; traduites du Latin de M. Christian L. B. de Wolff, Conseiller Privé de Sa Majesté le Roi de Prusse, Chancelier & Ancien de l'Université de Hall ; par M*** ; avec des Notes dans lesquelles on fait voir la solidité des Principes de l'auteur, l'application de ces mêmes Principes au Droit Public, Civil & Romain, & l'utilité qu'on peut sur-tout en retirer pour juger les causes relatives au Commerce & à la Navigation ; par M. Elie Luzac, Docteur en Droit & Avocat à la Cour de Hollande, de Zélande & de West-Frise.*

Six volumes in-12 d'environ 500 pages chacun. A Leyde, & à Paris chez la Veuve Desaint Libraire, rue du Foin Saint Jacques.

VOUS sçavez, Monsieur, que le célèbre *Wolff** a donné, sur le *Droit de la Nature & des Gens*, onze volumes *in-4°*, où toutes les parties de la Jurisprudence Universelle sont approfondies & traitées dans leur plus grande étendue; mais, comme la prolixité de cet ouvrage empêchoit qu'il ne fût à la portée du commun des Lecteurs, *Wolff*

* Né à Breslau le 24 Janvier 1679 & mort à Hall, d'une goutte remontée, le 9 Avril 1754, dans la 76e année de son âge. Il étoit fils d'un Brasseur; son mérite fit sa fortune. Il fut recherché & récompensé par plusieurs Souverains, entr'autres par le Roi de Prusse aujourd'hui regnant, qui l'a comblé d'honneurs & de biens. C'étoit un homme très-sçavant en Philosophie & en Mathématiques, mais qu'il ne faut point comparer, pour le génie, à *Descartes* ni à *Leibnitz*, comme l'ont fait quelques-uns de ses amis ou de ses partisans.

en a lui-même extrait ces *Institutions* qui renferment tout ce que son grand Traité contient d'essentiel. Il les divise en quatre Parties. Dans la première, il développe tout ce qui regarde le Droit Naturel en général; il y montre comment & pourquoi on rend les hommes responsables de leurs actions, & il établit des notions justes & précises sur ce qu'on appelle *Obligation*, *Droit*, *Loi*, *Principe de Droit Naturel*. Après avoir exposé les droits & les devoirs universels des hommes, pris en général, il passe à la démonstration de ce que l'homme se doit à lui-même, de ce qu'il doit aux autres, de ce qu'il doit à Dieu.

La seconde Partie traite du *Domaine*, des Droits & des Obligations qui en découlent. Le Philosophe Allemand commence par établir la *Communauté Primitive*, de laquelle il déduit l'origine du *Domaine*. Selon lui, la *Communauté Primitive* est de Droit naturel; son Commentateur n'est pas du même avis. Il prétend qu'elle n'a jamais existé. Qu'on prenne, dit-il, les Sauvages pour exemple; ils sont

sans contredit dans l'état qui approche le plus de la *Communauté Primitive* : cependant ils ont leur *tien* & leur *mien*, suivant que leurs besoins les portent à s'approprier ce qu'ils croyent leur être nécessaire, utile, ou agréable. Si on ne les voit point s'appliquer à faire un amas de richesses, ce n'est pas assurément qu'ils soient retenus par l'idée d'une égalité de droits. Que quelqu'un d'entr'eux, frappé de sa beauté d'une pierre, se l'approprie & la transporte dans sa cabane, aura-t-on le droit de l'obliger à la rapporter dans l'endroit où il l'a trouvée, sous prétexte que cette pierre doit rester en commun à tous les hommes ? D'ailleurs, d'après les principes mêmes de *Wolff*, il ne paroît pas qu'on puisse refuser à l'homme, supposé dans l'état de Nature, le droit de s'approprier ce qu'il trouve à saisir, & dont il croit pouvoir faire usage, soit pour ses besoins, soit pour son utilité, soit pour son agrément ; puisqu'il en est de l'état de nature comme de l'état civil, où chacun doit goûter les fruits de son

induſtrie. Les hommes naiſſent plus ou moins induſtrieux, plus ou moins actifs, plus ou moins vigilans; & l'ordre de la nature exige que celui qui en ſurpaſſe un autre en induſtrie, jouiſſe des avantages qu'elle procure: & ce ſeroit établir une règle contraire aux maximes de l'équité, que d'ordonner que l'homme laborieux mît en commun les produits de ſon travail, & qu'il en fît participant l'homme pareſſeux : d'où il ſuit que la condition humaine eſt tellement conſtituée, qu'on ne peut, même dans l'état de nature, lui ſuppoſer cette *Communauté Primitive* dont parle *Wolff*.

Ce Philoſophe, après avoir traité de la *Communauté Primitive*, paſſe à la manière originaire d'acquérir le *Domaine* des choſes; il montre enſuite comment les choſes qui n'ont point de maître, paſſent ou peuvent paſſer dans le *Domaine* de quelqu'un, & comment les choſes peuvent changer de maître, c'eſt-à-dire, paſſer du *Domaine* de l'un dans le *Domaine* de l'autre.

Au ſujet du ſerment, le Commen-

tateur de *Wolff* fait une obſervation ſur celui qui a pour objet l'accompliſſement d'une promeſſe. » On invoque » Dieu, dit-il, comme témoin de la » vérité de ce qu'on affirme, & l'on » eſt parjure, ſi, dans le temps qu'on » fait cette invocation, on ſçait que » ce qu'on affirme comme vrai eſt » faux. Mais eſt-on *parjure* lorſqu'on » ne fait point ce que par ſerment on » s'eſt engagé de faire ? Il n'y a qu'à » réfléchir ſur la nature du ſerment, » pour ſe convaincre que l'affirmative de cette propoſition ne peut » être adoptée univerſellement. Que » fait-on, quand on promet, ſous la » foi du ſerment, d'exécuter ou d'omettre un fait ? Prend-on Dieu à » témoin que l'on fera ou que l'on » omettra telle choſe immanquablement ? Qui peut l'affirmer ? Eſt-il » poſſible de prendre Dieu à témoin » qu'on ne bronchera pas, qu'on fera » toujours aſſuré, que, ni par mégarde, » ni par inadvertance, on ne fera » rien qui bleſſe le ſerment ? L'homme » eſt-il aſſez sûr de lui-même, pour » pouvoir interpréter en ce ſens le

» ferment qu'il fait, & la fragilité hu-
» maine permet-elle cette interpréta-
» tion? Les circonstances de la vie
» ne sont-elles pas toutes si variables,
» que mille accidens peuvent empê-
» cher l'accomplissement d'une pro-
» messe faite sous serment? Il n'est pas
» possible que l'homme, en faisant
» une promesse sous serment, prenne
» Dieu à témoin d'autre chose, si ce
» n'est de la situation dans laquelle il
» se trouve de vouloir remplir l'en-
» gagement qu'il contracte. Comme
» il ne peut affirmer s'il restera tou-
» jours dans cette disposition & qu'il
» ne peut juger s'il se trouvera tou-
» jours dans les circonstances qui lui
» permettront de remplir son enga-
» gement, il lui est impossible de pren-
» dre Dieu à témoin de la vérité de
» ce qu'il fera ou ne fera pas; & il
» est absurde, en quelque sorte, de
» donner cette étendue à l'idée du
» parjure. «

L'auteur traite ensuite des Actes d'engagement, des Promesses, & des Conventions en général; il démontre comment on peut perdre le *Do-*

maine des choses par une volonté présumée, & comment on peut l'acquérir par la prescription. Il explique ce qu'on doit entendre par *Prix* & *Argent*. Des *Contrats bienfaisans*, il passe à ceux qu'on nomme *Onéreux*, parce que dans ceux-ci on n'acquiert rien qu'en donnant, & qu'ils supposent un échange de choses ou de droits & d'obligations. Il expose ce qui regarde les *Contrats Aléatoires* & les *Quasi-contrats*; &, après avoir traité des différentes manières par lesquelles on s'oblige, il indique celles par lesquelles les engagemens pris cessent de subsister. Il détaille enfin les divers moyens dont on peut se servir pour terminer les procès, & ceux par lesquels on apprend à discerner de quel côté se trouve la vérité.

La troisième Partie de l'ouvrage de *Wolff* contient la discussion des droits & des obligations qui naissent de l'*Empire*, soit public, soit privé. L'auteur y traite d'abord de la Société générale, ensuite de la Société conjugale & paternelle, des degrés d'affinité, du droit & de l'ordre des suc-

cessions, de la servitude & des différens devoirs qui lient tous les membres d'une famille. *Wolff* suppose qu'il n'y a point de Société sans *pacte* ou *quasi-pacte ;* ce principe est une hypothèse philosophique qui n'a rien de réel & de fondé. La Société conjugale a produit la Société paternelle & filiale, & celle-ci est devenue la source de la Société universelle. La Société humaine résulte essentiellement de l'ordre selon lequel le monde existe; quelques formes qu'on donne à ces Sociétés, les relations qui en découlent sont inaltérables, & il n'est pas au pouvoir de l'homme d'en changer les loix; il est même si peu vrai que la Société humaine soit fondée sur un *pacte* ou *quasi-pacte*, que, quand tous les individus se réuniroient pour faire un contrat de société sous des conditions contraires à ces loix primitives & fondamentales, ils feroient dès-lors même un acte nul, attendu qu'aucun acte humain ne peut détruire les loix qui découlent de la nature & de l'essence des choses.

Le Philosophe Allemand définit

le Mariage *une Société formée entre l'homme & la femme pour procréer des enfans & les élever.* Il tire ensuite cette conséquence, que ceux, qui, par l'âge ou quelque défaut corporel, sont hors d'état de procréer des enfans, ne doivent point s'unir, & que la Société qu'ils forment n'est point un Mariage. Cette dernière proposition est certainement incontestable, dès qu'on adopte la définition que l'auteur donne du lien conjugal; mais est-il bien vrai que le mot *Mariage* désigne précisément & uniquement l'état que *Wolff* indique par sa définition? Quoique le Mariage suppose le devoir & la volonté de procréer des enfans & de les élever, il est certain que le but de cette Société est encore de procurer aux époux une existence plus douce & plus agréable, en unissant leurs intérêts, en les mettant à portée de s'aider mutuellement dans les diverses circonstances de la vie. Il ne résulte donc pas de la nature du lien conjugal que ceux qui, par leur âge, par infirmité, ou par quelque vice, soit naturel, soit accidentel,

ſont deſtitués de la faculté d'avoir des enfans, ne puiſſent s'unir & contracter un Mariage. Il eſt clair, d'après cette obſervation, que la définition que l'auteur donne du Mariage n'eſt ni exacte ni complette, & qu'elle ne ſuffit pas pour en déduire tous les devoirs & tous les droits attachés à cet état. » Puiſque, dit *Wolff*, les obligations & les droits qui naiſſent de la convention par laquelle on contracte le Mariage, ſont les mêmes de part & d'autre, le Mariage eſt une Société égale, & ce qui doit s'y faire doit ſe déterminer par un conſentement commun : par conſéquent, l'empire ou l'autorité conjugale eſt réciproque entre les conjoints. Cependant, comme la femme peut remettre ſon droit, le mari peut acquérir cette autorité par une convention, ſoit expreſſe, ſoit tacite, en tant que l'on conſent tacitement à ſuivre l'uſage, & alors la femme eſt aſſujettie au mari. « La manière dont l'auteur établit l'inégalité d'autorité dans le Mariage, me paroît avoir quelque choſe de louche

& d'équivoque. Il eſt de la nature de toute Société que, pour y conſerver l'égalité diſtributive, on ait égard à ce que les Aſſociés y apportent ; il eſt dans l'ordre, par exemple, que celui qui a mis dix fois plus de fonds dans la Société, en retire dix fois plus de fruits, & que celui dont les talens valent cinq fois plus à la Société, jouiſſe d'un avantage proportionné ; d'où il ſuit qu'une Société ne peut être égale & que les droits ne peuvent être égaux, là où les facultés des Aſſociés ſont inégales. D'après cette réfléxion il eſt aiſé de concevoir que le lien conjugal emporte néceſſairement une inégalité de droits entre les conjoints, puiſque les facultés de l'homme ſont très-ſupérieures à celles de la femme.

En parlant du divorce, *Wolff* établit que *les conjoints étant obligés à élever leurs enfans, le Mariage ne peut ſe diſſoudre quand les enfans ne ſont pas encore élevés ;* que *par conſéquent il n'eſt ni permis au mari de congédier ſa femme, ni à la femme de quitter ſon mari quand il leur plaît.* Si un Mariage ne peut être diſſous tant que l'éducation des

enfans n'eſt pas achevée, & ſi telle eſt la raiſon pour laquelle un mari ne peut à ſon gré répudier ſa femme ni la femme quitter ſon mari, ne peut-on pas conclure que le Mariage peut être diſſous toutes les fois que l'éducation aura été remplie ? La conſéquence, il eſt vrai, peut ſe concilier avec la définition que l'auteur donne du *lien conjugal* ; mais ſe concilie-t-elle avec l'état du Mariage, tel qu'il eſt en effet ? C'eſt envain qu'il allègue que le Mariage n'ayant d'autre objet que celui de procréer des enfans & de les élever, la Société conjugale ceſſe dès que ce but eſt rempli ; ce raiſonnement n'a de force qu'autant qu'on borne le lien conjugal au but unique d'avoir de la poſtérité ; mais ſi l'on admet, comme conſéquences de ce lien, tous les devoirs & tous les droits matrimoniaux qui en découlent néceſſairement, il eſt faux que l'objet du Mariage ſoit rempli dès que l'éducation des enfans eſt achevée. D'ailleurs, ſi la néceſſité d'élever les enfans étoit l'unique motif qui dût faire continuer la Société con-

jugale, on pourroit la dissoudre toutes les fois que l'éducation des enfans, confiée à une direction étrangère, n'en souffriroit pas. On voit jusqu'où pourroit conduire un pareil principe.

Wolff expose, dans le reste de la troisième Partie, l'origine de la Société civile & de l'empire public. Il y traite de la constitution & des diverses formes de Gouvernemens, des droits de Majesté, des devoirs des Souverains & des Sujets, & de la théorie naturelle des loix civiles.

La 4e Partie comprend tout ce qui regarde le Droit des Gens. L'auteur y établit les devoirs des Nations envers elles-mêmes, & les devoirs qui les lient aux autres; il parle des alliances, du droit de guerre, du droit des gens dans la guerre, de la paix & des traités de paix; du droit des ambassades & de la manière de terminer les différends entre les Nations.

Tel est à-peu-près, Monsieur, le plan général & la distribution des matières traitées dans cet Ouvrage. Ces *Institutions* offrent, dans un ordre

ſuivi, les principes les plus généraux de la Juriſprudence Univerſelle; elles en montrent la liaiſon & l'enſemble, & conduiſent, par un développement ſimple de ces principes, aux propoſitions les plus compliquées. L'auteur s'eſt aſſujetti dans ſa marche à la rigueur de la méthode géométrique; il explique chaque terme par une définition; il détermine avec ſoin le ſens qu'il attache aux propoſitions qu'il avance, & les range de manière qu'elles s'enchaînent les unes aux autres & s'éclairent mutuellement. A quelques erreurs près, mais en petit nombre, ces élémens peuvent être regardés comme un des cours les plus complets & les plus lumineux que nous ayons ſur le Droit de la Nature & des Gens. Le travail de M. *Luzac* qui a joint un Commentaire à ces *Inſtitutions*, ne mérite pas moins d'éloges; il eſt aiſé de s'appercevoir, par la manière dont il interprète ou développe les endroits difficiles de ſon auteur, qu'il poſsède éminemment la ſcience des matières qu'il traite.

Traité de Médecine Théorique Pratique ; extrait des Ouvrages de M. de Bordeu, avec des Remarques critiques ; par M. Minvielle Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier ; Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de la même Ville, un des Médecins du Bearn. A Paris, chez Ruault Libraire, rue de la Harpe près de la rue Serpente ; un volume in-12 d'environ 600 pages.

CET Ouvrage, Monsieur, est un Extrait de toutes les Œuvres d'un de nos Médecins les plus célèbres. Vous y trouverez le précis des opinions particulières à ce Médecin, & de celles qu'il a renouvellées des Anciens auxquels il paroît être bien plus attaché qu'aux Modernes. Mr *Minvielle* avoit d'abord en vue de faire, pour son propre usage, un Abrégé

des ouvrages de M. *de Bordeu*, qu'il s'étoit rendu propres par une lecture approfondie & par l'observation fréquente des malades dans les hôpitaux. Mais il a pensé que cet Abrégé pouvoit être également utile à tous les jeunes Médecins, & il s'est déterminé à le publier, d'autant mieux que, des ouvrages de M. *de Bordeu*, les uns sont des dissertations ou des thèses qui n'ont vû le jour que pour l'avantage des Facultés de Montpellier & de Paris qui les ont vû naître, & qui restent pour l'ordinaire ensévelies dans les Ecoles : les autres sont les premières productions de l'auteur, qui sont devenues rares ou qui ne se trouvent que dans des volumes Académiques; car le nombre de ces ouvrages, dont on donne ici le catalogue, est fort considérable, & l'on doit être surpris qu'un Praticien, à qui l'exercice de

la Médecine doit laiſſer ſi peu de temps pour le Cabinet, ait pû ſuffire à ſa grande vogue dans le Public & à des travaux qui embraſſent preſque toutes les parties de la Médecine. On voit qu'il a élevé une Ecole dans laquelle ſont venus s'inſtruire pluſieurs Médecins François & Etrangers qui ont enſuite appuyé ſes dogmes par un grand nombre d'obſervations.

Vous trouverez auſſi, dans cet Abrégé, l'annonce des diſputes auxquelles les ouvrages de M. *de Bordeu* ont donné lieu, le détail hiſtorique & ſucceſſif des connoiſſances qu'il a ajoutées à la Médecine, enfin, les examens ſérieux de certains points de doctrine ſur leſquels les Médecins avoient, ou varié entr'eux, ou paſſé trop légèrement. Tel eſt, par exemple, l'examen de l'opinion de *Willis*, Médecin Anglois, ſur la différence de la du-

reté entre le cerveau & le cervelet qui a servi long-temps de base au système des fonctions vitales & animales. M. *de Bordeu* a démontré, par des expériences, la fausseté de cette opinion, & par conséquent celle de l'explication de plusieurs phénomènes qui se passent dans l'économie animale. Il faut convenir, Monsieur, que, si tous les points de la Physiologie étoient examinés avec le même soin, cette Science fondamentale de l'art de guérir acquerroit, dans peu de temps, un degré de certitude qui rendroit la pratique de cet art plus assurée. Je pourrois vous citer bien des exemples répandus dans cet Abrégé qui concernent divers points de pratique. M. *de Bordeu* a porté le même esprit d'observation & de réforme sur d'autres opinions également répandues & aussi erronées que celle de *Willis*.

M. *Minvielle* paroît avoir étudié & bien saisi l'esprit de son auteur. On voit par ses *Remarques Critiques* combien il est instruit. Son ouvrage est dédié aux Médecins du Bearn & du Bigorre qui sont la Patrie commune du Maître & du Disciple. Sa Dédicace est également noble & modeste ; il encourage ses Compatriotes à travailler de plus en plus à l'avancement de la Médecine de leur propre Pays, en leur indiquant la multiplicité des ressources qu'ils ont chez eux, & qu'on chercheroit vainement ailleurs : des Eaux minérales où se rendent tant d'Etrangers, ce qui met les Médecins des Pyrénées à portée de voir tous les ans un grand nombre de maladies chroniques ; un Journal exact que depuis trente ans les *de Bordeu* tiennent, du moins à Barège, de toutes les espèces de maladies qu'on voit aux Eaux & dont ils envoyent

tous les ans une copie au Ministre éclairé qui protège cet établissement ; enfin, les divers ouvrages dont il présente l'abrégé. Il fait sentir tout le prix de cette position heureuse ; il pense qu'un jour, avec ces puissans secours & les observations journalières de ses Collègues, le Code des Médecins Béarnois méritera d'être comparé à celui de l'Ecole de Cos *. On peut ajouter qu'avec le zèle patriotique qui anime M. *Minvielle* & les lumières qu'il fait éclater, il contribuera lui-même beaucoup à cette haute entreprise. Elle fera toujours beaucoup d'honneur à sa Patrie qui doit se trouver heureuse de posséder un Médecin en état de lui ren-

* L'Isle de Cos dans l'Archipel, Patrie d'*Hippocrate*. On l'appelle aujourd'hui *Stanco* ou *Stanchio* ou *Stancou*. Elle a dix lieues de long sur quatre de large ; le terroir y est fertile.

dre les ſervices qu'elle avoit droit d'attendre du premier auteur de ces nobles travaux.

Le Poëte des Mœurs.

En vous annonçant l'année dernière, *Tom. VI, p. 289, le Poëte de Mœurs, ou les Maximes de la Sageſſe, avec des Remarques Morales & Hiſtoriques, utiles aux jeunes gens & autres perſonnes pour ſe conduire ſagement dans le monde*, deux volumes *in-12*, je vous diſois que cet ouvrage ſe vendoit chez *le Jay*, rue S. Jacques. Pluſieurs perſonnes s'adreſſèrent à lui dans le temps pour acheter ce Livre, & il ſe trouva qu'il n'en avoit pas encore un ſeul exemplaire. Les Libraires des Provinces & des Païs Etrangers commettent ſouvent cette faute. Ils indiquent à tout hazard, ſur le frontiſpice de leurs Livres, un Libraire de Paris qui, quelquefois, n'en a pas même entendu parler. *Le Jay* vient de recevoir enfin des Exemplaires de ce *Poëte des Mœurs*; & aujourd'hui il eſt en état de ſatisfaire ceux qui voudront les acquérir. Je ſuis, &c.

A Paris ce 30 Août 1774.

LETTRE IV.

Causes Célèbres & Intéressantes avec les Jugemens qui les ont décidées, rédigées de nouveau par M. Richer, ancien Avocat au Parlement ; Tomes VII & VIII, in-12 de plus de 400 pages chacun. A Paris chez la veuve Savoie rue Saint Jacques ; Saillant & Nyon rue Saint Jean de Beauvais, le Clerc Quai des Augustins, Cellot rue Dauphine, la veuve Desaint rue du Foin Saint Jacques, Durand neveu rue Galande, Delalain rue la Comédie Françoise, Moutard & Bailly Quai des Augustins.

Il ne faut pas confondre, Monsieur, ces *Causes Célèbres & Intéressantes*, &c, & les *Causes Célèbres, Curieuses & Intéressantes de toutes les Cours Souveraines du Royaume*, &c.

Ces dernières sont l'objet d'un *Journal* très-bien fait ; je vous en rends compte à mesure que paroissent les volumes. Les *Causes Célèbres & Intéressantes*, &c, sont les anciennes *Causes* compilées par le prolixe & pesant *Gayot de Pitaval*, auxquelles M. *Richer* donne une nouvelle vie & tout l'intérêt dont elle sont susceptibles. Les *Causes* modernes rassemblées dans le *Journal*, sont la suite de ces anciennes *Causes* ; ensorte qu'avec ces deux ouvrages, on aura le Recueil complet de toutes les affaires éclatantes dont nos Tribunaux ont retenti, & retentissent de temps en temps.

Parmi les *Causes* anciennes que présentent les Tomes VII & VIII du travail heureux de M. *Richer*, la plus considérable est celle des fameux *Couplets* attribués à *Jean-Baptiste Rousseau*. Cet article ne seroit pas trop important, s'il ne s'agissoit que d'un personnage ordinaire : car que tel ou tel ait répandu dans un Café des *Couplets* injurieux contre tels & tels, ce fait en soi-même est assez indifférent à la postérité ; mais que le *Grand*

Rousseau ait été un vil calomniateur & le plus ingrat des hommes, ou qu'il ait été la victime de la noirceur de ses ennemis, il n'est aucun de ceux qui ont lû & admiré ses ouvrages, qui ne s'intéresse à la solution de ce problême, & dont cet intérêt ne soutienne la curiosité au milieu des discussions les plus épineuses. On connoît l'acharnement de quelques-uns de ses rivaux, même après sa mort, acharnement si outré qu'ils auroient bien dû voir que cet excès même les rendoit suspects ; aussi ne peut-on retenir les mouvemens de la plus vive indignation contr'eux après l'examen de toutes les pièces & des moyens que l'estimable Jurisconsulte, rédacteur de cet Article, met sous les yeux du Public. Il y joint les faits & les raisonnemens qui se trouvent dans un *Mémoire* posthume du célèbre *Boindin*, témoin oculaire de l'affaire, & qui personnellement y fut impliqué. Il puise de nouvelles lumières dans les lettres de *Rousseau* lui-même, & dans quelques autres ouvrages ; il discute la foi dûe à toutes ces pièces, &

ne ſe permet d'autres réflexions que celles qui naiſſent naturellement des faits bien établis.

M. *Richer* commence par faire connoître les principaux Acteurs de cette ſcène atroce : *Rouſſeau*, qui dès-lors étoit recherché à la Cour & à Paris comme le plus grand Poëte de ſon temps, & qui touchoit au moment d'entrer à l'Académie Françoiſe ; *Joſeph Saurin*, Miniſtre Proteſtant, converti par *Boſſuet*, Géomètre habile, d'un caractère ferme, incapable de ſe déſiſter d'une réſolution priſe, mais capable de tout pour la faire réuſſir ; homme que les ennemis de *Rouſſeau* * eux-mêmes regardent comme ayant ſacrifié ſa religion à ſon intérêt ; *Nicolas Boindin*, fils d'un Procureur du Roi au Bureau des Finances, connu par quelques Pièces de Théâtre, eſprit peu ſociable, mais en qui tous ceux qui le fréquentoient ont toujours remarqué un attachement opiniâtre au peu de vérités qu'il reconnoiſſoit ; le Joyaillier *Malafer*, homme

* Voyez le *Siècle de Louis XIV*, à l'article *Saurin*, dans la liſte des Auteurs.

d'un caractère dur & grossier, fripon d'ailleurs, témoin les copies tirées furtivement d'après des tableaux de l'*Albane* qui appartenoient à un de ses amis, & remises frauduleusement par cet homme à la place des originaux; enfin, *Houdart de la Motte*, très-bel esprit, ennemi du génie suivant l'usage, d'un caractère adroit & souple, mais cachant, sous un air de simplicité & de bonté, une ame double & perverse, comme on en peut juger, dit *Boindin*, par une infinité de traits, entr'autres par la manière dont il déposa dans l'affaire des coups de bâton donnés à *Rousseau* par *Malafer*, qu'il affirma avec serment n'avoir pas vû donner, sous prétexte, disoit-il depuis pour s'excuser, *qu'ayant la vue basse, il n'avoit fait que les entendre*. Toutes ces personnes, ainsi qu'une infinité d'autres beaux-esprits, se réunissoient presque tous les jours rue Dauphine au Café de la veuve *Laurent* qui, dans ce temps-là, étoit le rendez-vous de tous les jeunes gens qui avoient du talent pour la Poësie, l'Eloquence, les Sciences exactes ou les Arts,

M. *Richer*, avant de faire uſage du *Mémoire* poſthume qu'a laiſſé *Boindin*, réfute les objections qu'un auteur célèbre, ennemi furieux de notre *Horace*, a faites contre cette pièce. Pourquoi, dit cet ennemi, cette accuſation au bout de vingt-trois ans contre trois hommes qui n'étoient plus, contre *la Motte*, *Saurin* & *Malafer* ? C'eſt, continue cet ennemi, que le *Mémoire* étoit compoſé il y avoit plus de vingt ans; que *Boindin* les haïſſoit tous trois; qu'il étoit brouillé avec *Saurin* & *Malafer*, gens d'humeur difficile comme lui, & qu'il ne pouvoit pardonner à *la Motte* de n'avoir pas ſollicité pour lui une place à l'Académie Françoiſe. Mais, répond M. *Richer*, s'il y a eu vingt années d'intervalle, le reſſentiment doit s'être refroidi, ſur-tout chez un homme tel que *Boindin* ſi connu par ſon attachement pour la vérité. De plus, bien loin que la façon de penſer de *Boindin* au ſujet de *Rouſſeau* doive ſa naiſſance au refus de *la Motte* de lui procurer une place à l'Académie, c'eſt au contraire cette façon de penſer qui fut la cauſe

du refus, ainsi que *Boindin* l'atteste lui-même dans son *Mémoire*. Il ne fut brouillé avec *la Motte* qu'à l'occasion des *Couplets*; alors ce dernier étoit tout nouvellement reçu à l'Académie. Il n'y fut installé que le 8 Janvier 1710. Les *Couplets* ne parurent qu'au commencement de Février suivant, & il n'a été question de faire entrer *Boindin* à l'Académie Françoise que sous le Ministère de M. *le Duc* qui n'y parvint qu'en 1723. *Boindin*, à l'époque des *Couplets*, en 1710, n'avoit donc point de raisons pour en vouloir à *la Motte*; mais il en avoit de très-fortes pour en vouloir à *Rousseau* qui dèslors s'étoit permis quelques Épigrammes contre lui. Ainsi, il est très-certain que, lorsque *Boindin* prit la défense de *Rousseau*, les circonstances le rendent plus croyable qu'un autre, & que c'est la force de la vérité qui a subjugué son ressentiment personel.

Voici l'origine des *Couplets*. Vers la fin de 1700 on représenta la Comédie du *Capricieux* de *Rousseau*, qui eut un médiocre succès. On donnoit en même-temps l'Opéra d'*Hésione*,

Paroles de *Danchet*, Musique de *Campra*. Il fut reçu avec un applaudissement universel. On fit courir contre ce Drame Lyrique quatre ou cinq *Couplets* qui passèrent généralement pour être de *Rousseau*, mais qu'il a toujours désavoués. Les auteurs des Paroles, de la Musique & des Ballets d'*Hésione* étoient fort maltraités dans cette Chanson dont les vers étoient combinés pour être chantés sur un des airs de cet Opéra. *Ils n'attaquoient cependant que le ridicule*, ainsi que l'assure *Saurin* lui-même dans son *Factum*. Le persécuteur de la mémoire de *Rousseau* ne craint point d'affirmer qu'il *est très-faux* que ces cinq *Couplets* ne fissent qu'*effleurer le ridicule de quelques Particuliers*, comme le dit aussi *Boindin*; &, pour prouver cette dénégation, il a la mauvaise foi de citer cinq vers qui ne se trouvent pas dans ces *Couplets*. Mais, dit M. *Richer*, le ton d'assurance ne peut suffire pour en imposer, & ne doit pas l'emporter sur le récit de deux témoins oculaires & tous deux intéressés à charger *Rousseau*.

Cependant les *Couplets* envoyés au Café se multiplioient tous les jours, & devenoient de plus en plus insultans. » Il est certain, dit *Boindin* dans » son *Mémoire*, que dès ce temps là » plusieurs des Parties intéressées soupçonnèrent qu'ils n'étoient pas tous » de *Rousseau*, & que quelqu'autre » profitoit de l'occasion pour satisfaire, en même-temps, sa malignité & sa vengeance. Il y en eut » même un paquet apporté par *La* » *Motte* chez un M. *de Villiers*, & qu'il » disoit avoir trouvé à sa porte, qui » ne pouvoit pas être de *Rousseau*; la » preuve est évidente. *Rousseau*, informé qu'il paroissoit tous les jours » de nouveaux *Couplets*, entreprit de » s'en justifier, & courut chez toutes » les Parties intéressées, justement un » jour qu'elles devoient s'assembler à » ce sujet chez M. *de Villiers*. C'étoit » même un secret au Café que cette » assemblée, & *Rousseau* ne l'apprit » qu'à midi & demi chez M. *de Villiers*, chez qui elle devoit se tenir. » Cependant, avant deux heures, il » se trouva non-seulement un envoi

» de douze *Couplets* adreſſés à ceux
» qui devoient s'y trouver ; mais ces
» douze *Couplets* étoient tranſcrits de
» la main gauche, en caractères d'im-
» preſſion ; & c'étoit le paquet que
» *la Motte* y apporta, & qu'il y avoit
» plus d'une heure, diſoit-il, qu'on
» avoit jetté à ſa porte. . . . . . .
» L'impoſſibilité morale & phyſique
» de cette compoſition & de cette
» tranſcription momentanées, conti-
» nue *Boindin*, donna de terribles
» ſoupçons contre le porteur du pa-
» quet ; & pluſieurs perſonnes de
» l'aſſemblée, entr'autres *Boindin* &
» *Grimarêt*, demeurèrent convaincus
» que tous ces nouveaux *Couplets* n'a-
» voient d'autre but que d'aigrir les
» eſprits contre *Rouſſeau*, & d'em-
» pêcher le racommodement qu'il
» cherchoit. Il eſt même certain que
» *la Motte* & *Malafer* commencèrent
» dès-lors à ſe défier de *Boindin* &
» de *Grimarêt*, & qu'il parut encore,
» depuis, plus de quarante autres *Cou-*
» *plets* dont on ne jugea pas à propos
» de leur faire part ; car il y en eut
» au moins ſoixante-dix ou ſoixante-

» douze, & ils n'en virent jamais » que vingt-cinq ou trente. «

Ces différens mouvemens parurent devoir rester sans suite, vu la réconciliation de *la Motte* & de *Rousseau* qui se fit chez *Boileau* & par l'entremise de ce législateur de notre Parnasse; *Saurin* avoue lui-même que *la Motte* s'est toujours loué, depuis cette époque, des procédés de *Rousseau*. Cette réconciliation a donné lieu à une anecdote qui merite d'être conservée. » Tout le monde connoît l'ode » de *Rousseau sur la naissance de Mon-* » *seigneur le Duc de Bretagne*. La der- » nière strophe de cette pièce, quand » elle parut d'abord, étoit ainsi conçue :

Si pourtant quelqu'esprit timide,
Du Pindre ignorant les détours,
Opposoit les règles d'*Euclide*
Au désordre de mes discours,
Qu'il sçache que, sur le Parnasse,
Le Dieu, dont autrefois *Horace*
Apprit à chanter les Héros,
Préfère les fougues lyriques
A tous les froids panégyriques
Du *Pindare* des Jeux Floraux.

» Ce dernier vers regardoit *la* » *Motte*, qui avoit remporté plusieurs » prix aux Jeux Floraux. *Rousseau*, » après son raccommodement avec » lui, changea les six derniers vers de » cette strophe, comme ils sont dans » toutes les éditions de ses œuvres :

Qu'il sçache qu'autrefois *Virgile*
Fit même aux Muses de Sicile
Approuver de pareils transports ;
Et qu'enfin cet heureux délire
Peut seul des Maîtres de la Lyre
Immortaliser les accords.

Cette affaire demeura dans cet état pendant près de dix ans. Au bout de ce temps, parurent de nouveaux *Couplets* sur le même air, du même style, & contre une partie des mêmes personnes, mais où l'on avoit jugé à propos de mêler des gens de qualité & des militaires. » Pour se mettre au fait » de ces nouveaux *Couplets*, continue » *Boindin*, il faut bien remarquer dans » quelles circonstances ils parurent. » *La Motte* venoit d'être reçu à l'A» cadémie ; *Rousseau* étoit sur le point

» d'y entrer ; & la pension de *Des-*
» *préaux* étoit près de vaquer par sa
» mort. Cette pension ne pouvoit
» vraisemblablement regarder qu'un
» Académicien, & *Rousseau* ne l'étoit
» point encore ; mais il étoit tout près
» de le devenir, & il étoit beaucoup
» plus connu à la Cour que *la Motte* :
» de manière que, s'il avoit été une
» fois reçu à l'Académie, il n'y a point
» à douter qu'il n'eût eu plus de part
» que *la Motte*, non-seulement à cette
» pension, mais encore à toutes les
» autres faveurs de la Cour. Ainsi *Rous-*
» *seau* n'avoit plus qu'un pas à faire,
» un moment à attendre, pour
» être au comble de ses voeux. Et
» c'est dans ces circonstances si déli-
» cates, lorsqu'il avoit tant d'intérêt
» de se contenir, que parurent les
» nouveaux couplets qui lui firent
» donner des coups de bâton, l'em-
» pêchèrent d'entrer à l'Académie, &
» l'obligèrent, quelque temps après,
» de quitter la France. Ces réfléxions,
» continue *Boindin*, suffiroient seules
» pour faire juger si ces *Couplets* étoient
» de lui. Mais il est bon de remarquer

» que *la Motte* & *Saurin* songeoient
» à partager entr'eux la pension de
» *Despréaux*, & que l'Abbé *Raguenet*,
» leur ami commun, leur avoit con-
» seillé de composer ensemble quel-
» que morceau qui pût leur servir
» de titre pour l'obtenir; qu'enfin,
» sur le bruit que *Rousseau* alloit être
» reçu à l'Académie, il fut dit, publi-
» quement au Café, qu'un moyen sûr
» de l'en empêcher seroit de compo-
» ser des *Couplets* dans son style, qui
» lui suscitassent quelqu'affaire & lui
» fissent donner l'exclusion. *Tous ces*
» *faits*, ajoute *Boindin*, *sont de noto-*
» *riété publique, & tels que les plus zélés*
» *partisans de la Motte & de Saurin n'en*
» *sçauroient disconvenir, sans s'exposer*
» *à être démentis par tous ceux qui al-*
» *loient au Café de la Laurent.* «

Ces nouveaux *Couplets* avoient été portés à *Boindin*, sur les onze heures du matin, par un petit Décroteur nommé *Olivier*, qui ne le trouva pas & remit le paquet à son frère. On ne douta pas que *Rousseau* n'en fût l'auteur. Un Officier nommé *la Faye*, qui étoit le plus outragé dans ces vers,

résolut de se venger, & lui donna plusieurs coups de canne au sortir de l'Opéra. Plainte des deux parts; ensuite désistement sur lequel *Rousseau* obtint à la Grand'Chambre un Arrêt qui le déchargeoit de l'accusation. Peu content d'une justification si imparfaite, il découvrit, après bien des recherches, qu'*Olivier* avoit reçu le paquet d'un Savetier nommé *Guillaume Arnoud* qui travailloit à la porte de *Saurin* & faisoit ordinairement ses commissions. Il conduit aussitôt le petit Décroteur à la boutique de ce Savetier pour voir s'il le reconnoîtroit, & *Guillaume Arnoud* reconnoît si bien cet enfant, qu'il en perd la tramontane, change plusieurs fois de couleur, & ne peut seulement pas lui enseigner la demeure de *Saurin*. Il se trouva même, par un très-grand hazard, qu'il avoit ce jour-là le même habit de pinchina à manches de matelotte qu'il portoit en remettant le paquet, & qu'il avoit cessé de porter pendant plus de trois mois.
» *Rousseau*, ne doutant plus alors que
» ce ne fût *Saurin* qui avoit envoyé

» les *Couplets*, & que, s'il venoit à
» bout de le prouver, son innocence
» ne fût dans tout son jour, s'adressa
» à M. d'*Argenson* Lieutenant de Po-
» lice, & le pria de le conduire dans
» cette affaire. M. d'*Argenson* lui donna
» un homme à lui, nommé *Milet*,
» Exempt de Robe-Courte, qui lo-
» geoit dans l'Hôtel des Ursins, &
» par conséquent à portée de *Saurin*
» & de son Savetier. Ce Magistrat
» conseilla, en même-temps, à *Rous-*
» *seau*, de mettre tout en œuvre pour
» tirer la vérité du Savetier, avant
» que de se porter pour accusateur
» contre *Saurin*. On fut deux mois
» sans pouvoir déterminer le Savetier
» à convenir du fait : & il faut avouer,
» dit *Boindin*, qu'alors on employa,
» pour tirer de lui la vérité, tous les
» moyens que l'on auroit pû employer
» pour le suborner, s'il n'avoit pas été
» effectivement le porteur du paquet.
» *Rousseau* convient lui-même, dans
» son *Mémoire*, que l'Exempt *Milet* a
» offert de l'argent à *Arnoud*, pour le
» déterminer à dire la vérité. Quand
» on fut parvenu, à force de me-

» naces & de promesses, à le déter-
» terminer à convenir de bonne foi
» que c'étoit lui qui avoit remis le
» paquet au Décroteur, & que c'étoit
» *Saurin* qui l'en avoit chargé, on
» l'engagea à faire le récit de toutes
» les circonstances devant plusieurs
» Témoins, afin qu'il ne pût plus se
» dédire lorsqu'il s'agiroit de le dé-
» clarer en Justice. On avoit d'autant
» plus lieu de craindre qu'il ne va-
» riât, que l'on sçavoit que *Saurin*,
» instruit par le Savetier lui-même
» des mouvemens qui se faisoient,
» ne négligeoit rien pour l'engager au
« silence. Mais on le crut lié, quand
» il eut fait son récit en présence de
» plusieurs Témoins. «

Guillaume Arnoud est conduit en prison & interrogé, *Saurin* décrété de prise de corps & arrêté. Il avoit pris la précaution d'emprunter à *Boindin* la copie des *Couplets*, & la lui avoit rendue. Des dépositions & interrogatoires, il résultoit que c'étoit effectivement *Guillaume Arnoud* qui avoit remis le paquet à *Olivier*; que c'étoit *Saurin* qui l'avoit chargé de

le remettre à ce petit Décroteur; qu'appréhendant que son habit ne le fit reconnoître, *Saurin* l'avoit obligé de le quitter, & lui avoit donné un de ses vieux juste-au-corps; enfin, que *Saurin* avoit lui-même fait au Savetier la lecture des *Couplets*, & qu'on en devoit trouver l'original écrit de sa main dans le tiroir de la table de son cabinet. Cet original s'y trouva effectivement, comme l'avoit dit *Guillaume Arnoud*; il étoit écrit en entier de la main de *Saurin*, & il y avoit plusieurs ratures & des transpositions. *Saurin* répondit que ce prétendu original n'étoit qu'une copie, & que les ratures avoient été occasionnées par des défauts d'inattention en transcrivant. Mais il existoit une autre copie entre les mains de *Malafer*; elle avoit aussi le mêmes ratures & les mêmes transpositions; ainsi la copie de *Saurin* ressembloit à celle de *Malafer*, & point à celle de *Boindin* sur laquelle on prétendoit qu'elle avoit été faite. Il est inconcevable, comme le remarque très-bien M. *Richer*, que les Défenseurs de

Rousseau ayent négligé de se procurer une pièce de conviction si importante, en mettant *Malafer* en cause : car il n'auroit pû alléguer des défauts d'inattention précisément aux mêmes endroits que *Saurin* ; & ce dernier, dans son interrogatoire à ce sujet, ne put s'en tirer sans se couper & se confondre lui-même à un tel point, que le Lieutenant Criminel écrivit à M. le Comte *de Pontchartrain* qui s'intéressoit à *Rousseau* : *Habemus confitentem reum.* » Mais, pourra-t-on » dire, si *Saurin* étoit coupable, pour» quoi n'a-t-il pas été condamné ? » Pourquoi a-t-il été déchargé de » l'accusation avec dépens ? A cela » quatre réponses bien simples. 1°. » C'est que l'accusateur de *Saurin* & » son Conseil s'étoient trompés en » croyant avoir deux Témoins di» rects contre lui, en la personne du » Savetier & du petit Décroteur ; au » lieu que ces deux Témoins n'en » faisoient qu'un, puisque le Décro» teur ne tenant le paquet que du Sa» vetier, ne pouvoit rien prouver » contre *Saurin*, & qu'en matière

» criminelle, un seul Témoin & rien,
» c'est la même chose. 2°. C'est que
» l'on avoit véritablement employé,
» avec ce Témoin unique, pour tirer
» de lui la vérité, les mêmes moyens
» qu'on auroit pû employer pour le
» suborner, & que par-là on avoit
» rendu son témoignage suspect. 3°.
» C'est que *Rousseau*, au lieu de s'en
» tenir à l'envoi des *Couplets* par le
» Savetier, qui étoit suffisant pour
» rendre *Saurin* coupable & pour le
» faire condamner, entreprit encore,
» mal-à-propos & sans nécessité, de
» l'accuser, contre toutes les appa-
» rences, d'être l'auteur de ces *Cou-*
» *plets*, pour n'en point accuser per-
» sonnellement *la Motte*, par ména-
» gement pour l'Académie. 4°. Enfin,
» parce que le préjugé public étoit
» contre *Rousseau*, & qu'au défaut de
» preuves suffisantes contre *Saurin*,
» la cabale des Dévots & le vent de
» la Cour déterminèrent les Juges en
» faveur de ce dernier. «

Saurin fut déchargé au Châtelet de l'accusation ; le Procureur Général présenta Requête contre *Rousseau*, &

fit renaître, au nom du Ministère public, une autre Requête de *la Faye*; *Saurin* parut avoir prouvé la subornation; *Rousseau* fut banni du Royaume à perpétuité par Arrêt du Parlement du 7 Avril 1712.

M. *Richer* prouve invinciblement que c'est pour cette prétendue subornation, & non pour la composition des *Couplets*, qu'il fut condamné. Il étoit absent; il ne s'attendoit pas à un Jugement si précipité; il étoit allé en Suisse faire des recherches sur la conduite de *Saurin*, que plusieurs personnes disoient y avoir échapé aux mains de la Justice prête à le saisir, & l'on sçait que les condamnations par contumace ne peuvent opérer la conviction de l'Accusé, puisqu'elles ne portent que sur les allégations fournies contre lui, auxquelles son absence ne lui a pas permis de rien opposer pour sa défense.

La conduite de l'infortuné *Rousseau*, depuis cette fatale époque, fournit la preuve peut-être la plus forte qu'il soit possible d'avoir sur l'innocence d'un Accusé. » Sa disgrace ne lui avoit » pas fait perdre tous les amis qu'il

» avoit dans le Royaume. Il avoit » conſervé, entr'autres, M. de *Ven-* » *dôme* Grand-Prieur de France, M. » *de la Vrillière* Miniſtre & Sécretaire » d'État, M. le Baron *de Breteuil*, Ma- » dame *de Flamenville*, &c. Il paroît » que ces protecteurs ſongeoient ſé- » rieuſement, & travailloient même, » à l'inſçu de *Rouſſeau*, à lui procurer » ſon retour. Il en fut inſtruit par M. » *Boutet* *, auquel il écrivit le pre- » mier Juin 1712 : Toutes les voies » de retourner en France ne me ſont » pas égales, & mes malheurs ne » m'ont point aſſez ſubjugué pour me » faire oublier ce que je dois à mon » honneur. *C'eſt une juſtice qu'il me* » *faut, & non pas une grace qui me* » *ſeroit plus cruelle encore que tous mes* » *malheurs.* Cependant M. le *Grand-* » *Prieur* & M. le Baron *de Breteuil*,

* M. *Boutet de Monthery*, Payeur des Rentes, qui, juſqu'à la mort de *Rouſſeau*, a été ſon ami & n'a jamais douté de ſon innocence, qui même a eu une gloire que les Princes n'ont pas eue, celle de ſoutenir cet illuſtre infortuné par des générosités fixes & annuelles qui redoublèrent dans ſes malheurs & dans ſa dernière maladie.

» qui trouvèrent à cet égard plus de
» facilité sous la Régence que sous le
» Regne précédent, obtinrent, dans
» le plus grand secret, & à l'insçu de
» *Rousseau*, des Lettres de rappel de
» ban en sa faveur, qui furent même
» scellées, & auxquelles il ne man-
» quoit que la forme de l'enregistre-
» ment. «

A peine ces Lettres furent-elles expédiées, que Madame *de Flamenville* se hâte de les lui annoncer la première. Il auroit pû se faire qu'un innocent eût accepté cette grace; mais il est bien certain qu'un homme qui se fût senti coupable ne l'eût pas refusée. Que fait *Rousseau?* Il n'hésite pas un instant. A peine a-t-il reçu la lettre de Madame *de Flamenville*, qu'il la renvoie au Baron *de Breteuil* en lui témoignant l'étonnement où elle l'a jetté. *Vous sçavez*, lui dit-il, *quels sont mes sentimens, & que des graces & des accommodemens ne conviennent qu'à des fripons & non à un honnête homme injustement opprimé. . . . Au nom de Dieu, Monsieur, ne me mettez pas hors d'état de faire voir à toute la terre, comme je suis sûr de le faire un jour,*

l'injustice qui m'a été faite. J'aimerois mieux être mort que de sortir d'oppression par une honte qui seroit irréparable. . . . . Un accommodement avec Saurin, juste Ciel! Cela n'est pas croyable. Toutes ses lettres à ses amis les plus intimes respirent la même hauteur de sentiment. *Quelques puissent être les mesures qu'a prises M. le Baron de Breteuil*, écrit-il à M. *Boutet*, *je crois devoir vous dire, pour la dernière fois, qu'elles seront perdues pour moi si elles opèrent toute autre chose que ma justification pleine & entière, & telle qu'un homme d'honneur est en droit de l'attendre quand il a souffert une injustice. Si cela n'est pas possible, il est certain que mes amis travailleront mieux pour moi en m'abandonnant. Il ne s'agit pas pour moi de retourner en France, mais de confondre l'imposture qui m'a noirci, &c, &c.*

Il existe une lettre de l'Abbé d'*Olivet* qui, suivant M. *Richer* & tous ceux qui ont quelque connoissance du cœur humain, est du plus grand poids pour la justification de *Rousseau*. Cette lettre, adressée au Président *Bouhier*, le

le 4 Novembre 1730, a été insérée parmi les Lettres de *Rousseau* en 1750; elle l'avoit déja été dans *la Bibliothèque Raisonnée* en 1741. L'Abbé d'*Olivet* & le Président *Bouhier* étoient vivans. Aucun des deux n'a jamais réclamé contre cette Pièce deux fois imprimée. Leur silence ne peut conséquemment être regardé que comme une preuve de son authenticité. L'Abbé d'*Olivet* y raconte la manière dont il avoit rencontré *Rousseau* à *Bruxelles*, de quelle considération y jouissoit cet illustre infortuné parmi les plus honnêtes gens, & comment il étoit parvenu à le convaincre de son innocence. *Rousseau* lui communiqua un *Mémoire* sur *Saurin* & des *Lettres* de ce dernier au Ministre *Gonon*, dont trois en original. *Saurin* y faisoit l'aveu de ses crimes, & nommément de ses larcins ; il s'y reconnoît digne de l'échafaud. L'Abbé d'*Olivet* proteste qu'il a examiné ces papiers avec soin, & que ce que contient ce *Mémoire* n'est que trop vrai. *Rousseau* fondoit sur ces *Lettres* tout l'espoir de sa justi-

fication. Il vouloit qu'une personne d'autorité, choisie par le Gouvernement, les représentât à *Saurin* l'une après l'autre, & le menaçât de les rendre publiques & de le faire chasser du Royaume & de l'Académie, à moins que, pour le prix de sa grace, il ne fît l'aveu du fait, des circonstances & des complices de l'affaire des *Couplets*. Au cas que ce parti soit accepté, *Rousseau* propose de se rendre à Lille avant l'exécution du projet, sous prétexte d'y voir quelques amis. *Le Commandant*, dit-il, *aura un ordre secret de me consigner aux portes, &, si l'événement fait juger que j'aye eu dessein de compromettre le Ministère, on sçaura où me prendre pour me punir comme le plus indigne & le plus scélérat de tous les fourbes*. Sont-ce-là, Monsieur, les propositions & le langage d'un homme qui se sent coupable? L'Abbé d'*Olivet*, dans sa Lettre, paroît avoir promis d'appuyer le *Mémoire* de *Rousseau* auprès de personnes puissantes; il y répond de l'ami qu'il a dessein d'employer. On ignore s'il

a fait quelques demarches à cette occasion; mais, s'il en a faites, il est sûr qu'elles ont été sans succès.

Ajoutez à toutes ces présomptions si convaincantes que sur la fin de sa vie *Rousseau* protesta publiquement en recevant les Sacremens, & prit à témoin le Dieu qu'il alloit recevoir, qu'il n'étoit pas l'auteur des *Couplets*; ajoutez son testament qu'il montra un jour à M. *Rollin*, où il répétoit ce qu'il avoit dit à *Bruxelles* à l'article de la mort, & vous penserez sûrement, ainsi que moi, que la justification de ce célèbre éxilé est portée par tous ces faits réunis jusqu'à l'évidence.

Je finis, Monsieur, par où le Rédacteur de cette Cause a commencé, afin d'effacer entièrement toutes les taches dont les ennemis du Grand *Rousseau* se sont efforcés si constamment de souiller son nom. Je vais, d'après les recherches de M. *Richer*, substituer aux portraits affreux qu'on a tracés de *Jean-Baptiste Rousseau*, une idée de son véritable caractère.

Tous ceux qui l'ont connu ont regardé bientôt avec horreur les calomnies que l'on a répandues sur son compte. *Racine* le fils, ainsi que M. *Rollin*, avoit été un des hommes les plus prévenus contre lui. Il est forcé d'avouer, par la suite, d'après le témoignage des personnes les plus dignes de foi, que *Rousseau n'a jamais rougi de sa naissance, qu'il répétoit toujours qu'il étoit né comme Horace, & qu'il n'a jamais coûté que des larmes de joie à son père.* La seule chose qu'il eut à se reprocher & qu'il s'est reprochée les trente dernières années de sa vie, est la composition de quelques Épigrammes licencieuses; mais combien de Pièces de ce genre ne trouveroit-on pas dans des Poëtes qui, pour cela, n'ont point été même soupçonnés d'irréligion? Toutes les Lettres écrites à ses amis, depuis son exil, respirent une piété sans fard, & qui part du cœur; ce n'est point un *Bigot* qui affecte le style de la piété & la place à tout propos; c'est un homme que ses malheurs ont

rendu religieux, & qui n'en parle que quand l'occasion s'en présente.
» Très-éloigné d'être flatteur, dit
» *Racine* le fils dans une Lettre du
» 4 Janvier 1749, il n'étoit pas même
» assez courtisan, & poussoit trop loin
» une fierté qui a peut-être causé ses
» malheurs. Il étoit susceptible d'im-
» pressions dont il ne revenoit que
» très difficilement. Trop prompt à
» aimer & trop prompt à haïr, il
» donnoit sa confiance aisément & la
» retiroit de même. Il étoit, ce que
» vous aurez peine à croire, très-
» facile à accorder son amitié, & il
» le reconnoissoit, quand il a dit

» Car, je l'avoue (& je l'ai bien payé),
» J'ai des Humains trop chéri l'amitié.

On l'a accusé de la plus noire ingratitude; mais on n'a jamais pû en citer qu'un seul trait, c'est-à-dire, une Epigramme contre l'Abbé d'*Olivet*, & ce sçavant Abbé l'a justifié pleinement de cette accusation par une Lettre insérée dans les *Récréations Lit-*

téraires *, où il déclare que cette Epigramme étoit d'un Avocat de Reims nommé *Mahuet*. Non-seulement *Rousseau* ne fut pas ingrat, mais il n'oublia jamais les bienfaits qu'il avoit reçus. Envain l'amitié de M. le Comte *du Luc* se refroidit-elle à son égard. Il lui conserva la plus vive reconnoissance, & fut inconsolable de sa mort. Tous ces faits sont attestés par les Lettres & les Pièces que M. *Richer* a rassemblées dans cette Cause, & que je vous invite à parcourir. On y voit, dans une autre occasion, ce grand Poëte sacrifiant à sa reconnoissance envers le Comte *de Bonneval* ses intérêts les plus chers & un bien être assuré. Enfin, par un dernier contraste avec ses ennemis, on le voit rendant justice aux autres écrivains & même à ses rivaux.

Il faut lire, M[r], tous les détails de cette cruelle affaire dans l'ouvrage même de M. *Richer*; les bornes de ces Feuilles m'obligent à en supprimer la

* Imprimées à Lyon en 1766.

plus grande partie. Mais, en ſuivant la juſtification de notre *Horace*, on ne peut s'empêcher de faire une réfléxion bien affligeante : quelle autorité la calomnie peut donc s'acquérir ſur l'eſprit des hommes, puiſqu'après plus de ſoixante ans les ennemis d'un Poëte ſi célèbre, ſont preſque venus à bout d'obſcurcir tant de faits qui le juſtifient ! S'il eſt peu d'hommes capables d'embraſſer la vertu pour elle-même, on peut dire que M. *Richer* a rendu un grand ſervice à l'humanité en montrant que l'innocence ſe manifeſte tôt ou tard dans tout ſon éclat, & en rejettant, ſur les indignes calomniateurs de celui qui, en dépit d'eux, ſera toujours *le Grand Rouſſeau*, toute l'ignominie dont ils ont voulu flétrir ſa mémoire.

Je vous indiquerai une autre fois les autres Cauſes qui font la matière de ces deux nouveaux Tomes de M. *Richer*.

Je ſuis, &c.

A Paris, ce 3 Septembre 1774.

LETTRE V.

Lettre à l'Auteur de ces Feuilles sur un usage contraire à l'urbanité dont on se pique en France.

CETTE *Lettre*, Monsieur, est du même auteur qui, l'année dernière, m'écrivit contre la grossière impolitesse des jeunes gens, lesquels, en hyver, s'emparent des cheminées, s'y placent les mains derrière le dos, & dérobent la vue & la douce chaleur du feu à toute une compagnie, souvent respectable. L'abus que l'Anonyme attaque dans cette nouvelle *Lettre*, n'est pas moins révoltant, & je crois que vous serez très-satisfait de ses réfléxions à cet égard.

Plusieurs personnes tiennent à Paris ce qu'on appelle une bonne maison, & se font un plaisir de donner à dîner. On se rassemble chez eux de tous les quartiers de la Ville ; &, comme beau-

coup de gens, même de bonne compagnie, n'ont point de table chez eux, l'affluence est communément nombreuse. Le haut de la table est assigné à des Dames, à quelques personnes distinguées; le surplus des convives prend confusément sa place au hazard. Les gens titrés ont toujours un ou deux Laquais qui les suivent, & ceux qui ne mangent jamais chez eux, donnent l'argent à dépenser à leurs Domestiques, en les astreignant à ne les point quitter aux heures des repas. Cette précaution intéressée les assure qu'ils ne manqueront de rien à table. Mais il y a dans Paris une multitude considérable d'honnêtes gens qui, quoique dignes d'être recherchés, n'ont ni les moyens, ni la facilité de mener un Domestique à leur suite dans les maisons où ils sont invités. L'attention du Maître & de la Maîtresse doit alors y suppléer, en empêchant une partie de leurs convives de languir dans une négligence qui leur enlève l'agrément du dîner & qui semble les humilier.

Les Valets des Seigneurs & des

Petits-Maîtres sont ordinairement peu prévenans, pour ne rien dire de plus. Ils se font un principe de ne servir que leur Maître, & croiroient se dégrader s'ils rendoient le moindre service à quelqu'un qu'ils jugent inférieur à lui en titre ou en dignité. Il ne faut donc rien attendre de leur politesse, ou, s'ils ont la complaisance de se prêter à quelques-unes de vos demandes, ils vous font sentir, par une lenteur affectée, qu'ils vous servent à regret, & que vous leur avez grande obligation du sacrifice qu'ils font en se déplaçant pour vous. Cette observation retient nombre de convives dans une contrainte rigoureuse. Ils aiment mieux dissimuler leurs besoins, que de voir la mauvaise grace avec laquelle on les satisfait.

Le service se répète trois ou quatre fois, & le nuage des Laquais de la maison disparoît pour aller chercher les plats. Pendant ce vuide, la moitié des convives ne sçait à qui s'adresser pour demander du pain, à boire, une assiette. Les Domestiques étrangers ne quittent pas un instant

leur poste, & ce n'est qu'au bout d'un gros quart d'heure, lorsque le service est parfait, qu'on peut parvenir à se faire entendre d'un passant qui veut bien satisfaire, en courant, le besoin qui vous tourmente.

Une Maîtresse de maison, souvent jeune, sans expérience, ne fait aucune attention à ce genre d'importunité. Le Maître est distrait par d'autres objets ; cet inconvénient lui échappe ; personne ne se plaint hautement ; mais des gens même de mérite murmurent tout bas, & se dégoutent d'aller chercher un dîner qu'on leur fait acheter par des désagrémens qu'ils ne trouvent ni chez un ami, ni chez eux.

Rien n'est plus commun que de voir la moitié des gens qui sont à table réduits à eux-mêmes. Des Officiers recommandables, des Chevaliers de Saint Louis peu riches, des Académiciens, des Artistes célèbres, des Littérateurs estimables, & en général ceux qui tiennent aux Sciences, n'ont pas communément un Laquais à leur suite, & ne le mènent pas en re-

présentation pendant leur dîner. Si cinq ou six personnes de cette classe se trouvent par malheur assises l'une auprès de l'autre à table, leur dîner devient insupportable; l'un est tourmenté par la soif, l'autre desire d'un ragoût qu'il ne peut obtenir, un troisième ne parvient pas à changer d'assiette; tous sont tenté de se lever de table pour aller chercher eux-mêmes au buffet ce qui leur est nécessaire; en vérité peu de dîners méritent qu'on s'expose à cette gêne cruelle, & nombre d'*Amphytrions*, qui se piquent de bien recevoir leur monde, perdent le mérite de la dépense qu'ils font par la disgrace qu'éprouvent des convives que leur intention est de bien recevoir.

Il y a souvent, dans une salle à manger, plus de Domestiques qu'il n'en faut pour servir une Compagnie entière; mais chacun d'eux se tient obstinément à sa place; & si le Maître ne se pique pas lui-même d'une politesse recherchée, son Laquais, immobile derrière lui comme une statue, fait la sourde oreille aux demandes qu'on ha-

ſarde, & ne ſe remue que quand ſon Maître le met en mouvement par un ordre abſolu.

Ajoutez que quelquefois les Laquais s'entendent & ſe font un plaiſir malin de ne point répondre à ceux qui leur déplaiſent ; tantôt c'eſt un Abbé ou un Moine, tantôt un Poëte dont la figure les indiſpoſe. On raconte à ce ſujet une hiſtoriette qui peut trouver ici ſa place. Un Capucin avoit été retenu pour dîner en nombreuſe compagnie, & les Domeſtiques s'étoient promis de rire de ſon embarras lorſqu'on ne lui apporteroit rien de ce qu'il demanderoit. En effet, il ſollicita pluſieurs graces ; & tout le monde reſta inſenſible au ton ſuppliant avec lequel il s'expliquoit. Fatigué de ces rebuts, il ſaiſit un moment pour ſe faire entendre, & pria avec inſtance le Maître de la maiſon de faire monter ſon Cocher. L'on crut qu'il avoit quelque choſe à lui demander ; on le fit avertir. Dès qu'il parut, le Religieux ſaiſit ſon cordon & le lui préſenta humblement en lui diſant : *Mon ami, je ſuis menacé de la*

pépie, prenez cette corde & menez-moi boire, puisque vous êtes chargé ici d'y conduire ceux à qui l'on n'en donne pas. Cette saillie fit sentir au Maître l'impertinence de ses Gens, & la nécessité d'une observation honnête qui lui étoit échappée.

Les Romains, plus riches & plus délicats que nous, avoient un nombre d'Esclaves suffisant pour prévenir les besoins de tous leurs convives. L'on apportoit des coupes devant chacun des assistans qui se faisoient servir ce qui leur plaisoit parmi les vins dont les buffets étoient chargés, & dont on leur avoit donné la liste avant le repas. Un Serviteur inattentif ou peu exact étoit soumis à une correction sévère, au moyen de quoi le service, même pour les étrangers, étoit toujours prompt & régulier. Convenons que, si les Romains étoient nos maîtres en recherches voluptueuses, ils l'étoient également en politesse attentive.

Quelques personnes avoient imaginé de suppléer au petit nombre de Domestiques, en plaçant aux quatre

coins de la grande table, quatre tables plus petites que l'on nommoit *Servantes*. Mais cette invention, qui pouvoit être bonne lorsqu'on n'étoit que quatre, devenoit très-gênante si l'on se trouvoit huit ou douze. Ceux qui s'étoient placés aux quatre coins, étoient seuls chargés du service des autres, & leur dîner se passoit à verser à boire & à recevoir des assiettes pour en donner d'autres. On a supprimé cet usage aussi ridicule qu'incommode.

La forme du service a varié nombre de fois; mais il paroît que ceux qui ont voulu rassembler la politesse, la liberté & la commodité, ont adopté la méthode de faire mettre sur la tatable des sceaux remplis d'eau où chacun a son verre. Les uns, pour plus d'aisance, y font mettre aussi des bouteilles & des caraffes, au moyen de quoi chacun se sert soi-même selon son goût, & sans attendre. Il ne s'agit alors que d'avoir des tables un peu plus grandes. D'autres, plus cérémonieux, en mettant devant vous des vases pour boire, laissent le vin

& l'eau au buffet à la disposition des Laquais, ensorte que l'on est encore dans leur dépendance. Il paroît donc que la forme préférable est celle qui permet à chaque convive de satisfaire ses besoins aussitôt que la fantaisie lui en prend. Si les verres restent au buffet, ils sont communément mal rincés ; un Laquais vous apporte du vin, comme il en prendroit pour lui-même. Un autre, accoutumé au service des Dames, vous en donne comme pour une Pensionnaire de Couvent. Il est rare qu'un Domestique qui ne vous connoît pas, se proportionne à votre juste mesure; il est donc plus honnête & plus commode de laisser à chacun la faculté d'être son propre échanson. Le service est plus prompt; ceux qui ont amené leurs Gens sont les maîtres alors de se faire servir directement & privativement. Le Maître & la Maîtresse sont dispensés de veiller à ce qu'il ne manque rien au service, & les malheureux convives, qui n'ont que peu ou point de Domestiques, ne se voient pas obligés d'aller boire dans une

maison, en sortant de manger dans une autre. J'ai l'honneur d'être, &c.

*Lettre à Madame de ***, dans le style de M. Thomas.*

CETTE *Lettre* n'est point une fiction, Monsieur ; elle a été réellement écrite à Madame de *** par un homme d'esprit, à qui elle avoit prêté l'*Essai sur les Femmes.* Toutes les phrases dont la *Lettre* est composée, & qu'on a mises en caractères italiques, sont tirées de ce seul *Essai.* Cette manière de critiquer le style vicieux & le mauvais goût d'un Ecrivain me paroît ingénieuse & piquante.

MADAME,

COMME vous aimez probablement le style des auteurs dont vous admirez les Ouvrages, je souhaiterois, en vous écrivant, imiter celui de M. *Thomas* ; je voudrois mettre dans ma Lettre *de ces expressions que l'esprit ne fait pas*, & trouver *de ces tours de phrase qui sont des mouvemens*, & sur-tout *ceux qui sont des*

mouvemens abandonnés, mais qui n'en ont que plus de grace. Je crois avoir saisi un moyen presque sûr d'y réussir, & je vais m'occuper *à chercher quelques petits coins dans le grand homme* dont vous m'avez prêté l'ouvrage, & *y prendre des formules d'esprit toutes faites ;* & ensuite, sans m'embarrasser *des établissemens & des chocs des sociétés*, je laisserai *la multitude s'arracher, se disputer, répéter, éparpiller dans des cercles ces formules.*

En travaillant ainsi, mon *amour-propre s'étouffe ; il renaît, il laisse échapper son secret à demi ; il le retient*, & je trouve en moi-même *un cahos sur lequel le poids du tems pourra seul répandre la lumière.*

J'admire, j'estime, j'aime les femmes : *je conspirerai* volontiers *à les louer* avec M. *Thomas ;* mais je lui abandonne celles *qui sont condamnées à la fortune & à l'ennui, celles dont l'ame & l'esprit ont un caractère*, & dans lesquelles *ce caractère a tous les agrémens* possibles ; je lui abandonne aussi celles *dont le vice a toute la vertu dont le vice est susceptible ;* enfin, je lui abandonne

les Courtisanes qui viennent au secours des mœurs, au moyen de l'or qui devient médiateur. Tout cela est trop beau pour moi, *qui ne sens les graces de votre sexe que par instinct.* D'ailleurs, *mon esprit craint de donner sa mesure à l'envie.*

Si j'étois *jeune encore & dans une passion ardente,* si je pouvois *joindre ensemble les défauts des jeunes gens à ceux de leur succès,* si j'avois *ces lumières qui sont une parure de l'esprit,* & que je puisse procurer au beau sèxe *cet amusement, ce je ne sçais quoi qui ne tient ni à l'imagination, ni à l'esprit, ni à l'ame; mon esprit* pourroit *essayer de se compromettre jusqu'à écrire de jolis vers;* mais *ma hardiesse seroit cachée sous le secret, &, lors même que je serois plus brillant, je le serois de manière qu'on m'excusât, & qu'on vît bien qu'il n'y auroit pas de ma faute.* Mon *imagination sensible vaincroit les périls;* je tâcherois de mériter les bontés d'un sèxe dont *la foiblesse, qui fait sa grace, augmente encore la sensibilité,* & je ferois enforte qu'on ne m'ôtât pas *la douceur de l'estime publique.* J'aurois

également envie de plaire *à tout ce qui est à Versailles*, *& à tout ce qui n'est pas la Cour :* je franchirois *les barrières qui sont entre la Capitale & les Provinces*, &, bien persuadé que, là comme ailleurs, *le goût de l'esprit doit gagner les femmes*, j'établirois *la communication des mœurs par la haute Magistrature.*

Dans mes Ouvrages, *je couvrirois toujours la volupté de la décence*, je *supprimerois les détails*, *qui cependant peignent mieux que les masses.* J'éviterois *la grossièreté qui est une barrière*, *parce qu'elle est un ridicule.* Je me souviendrois dans l'occasion, *qu'un bon mot ne peut manquer d'être une raison ;* mais, *comme tout ce qui est bien a son excès*, je n'oublîrois pas que *l'orgueil doit s'arrêter pour ne pas se confondre.* Que je m'estimerois heureux, si je pouvois assurer par-tout *ce progrès de mœurs*, *auquel il est impossible de résister ;* si je pouvois établir *cette aisance de mœurs qui devient une grace*, & former *une société plus polie qui fît disparoître la différence des tons.*

Mais je rencontrerois de grands

obſtacles dans l'exécution de mon projet; *les mœurs d'un ſiècle ſont incompatibles avec celles d'un autre ; la corruption & l'audace des mœurs ſont encore regardées comme un privilége du rang ; & le deſpotiſme ſubalterne multiplie les barrières pour ſe ſéparer davantage de ceux qui oſeroient prétendre à l'égalité.* C'eſt pourquoi j'ai l'honneur d'être, Madame, votre, &c.

P. S. La première fois que j'aurai le plaiſir de vous voir, je vous porterai les *Eſſais de Montagne ;* j'y joindrai la Comédie des *Femmes Sçavantes ;* ſi *Molière* vivoit encore, il trouveroit dans le livre de M. *Thomas* des matériaux en abondance pour faire de nouvelles Scènes. *Les mœurs qu'on prolonge ; le goût regardé comme une méſalliance ; le luxe, vice qui n'eſt pas maladie ; la honte qui n'admet pas la familiarité de l'orgueil ; les vices qui circulent avec les mœurs ; les vices de ceux qui oppriment, & qui ſont pour les autres une partie de leurs oppreſſions*, n'y ſeroient certainement pas oubliés. Je vous choiſirai auſſi quelques-uns de ces vers de *la Fontaine*, dans leſquels il peint votre

ſexe avec toute la force du bon ſens & toutes les graces de la naïveté, n'en déplaiſe à M. *Thomas* qui ne voit en lui qu'un homme *qui ſent les graces par inſtinct*. Les jugemens qu'il porte ſur *Molière*, ſur *Boileau*, ſur *Montagne*, m'ont paru auſſi haſardés que celui que je viens de vous citer.

L'Eſprit de Sainte Thérèſe recueilli de ſes Œuvres & de ſes Lettres, avec ſes Opuſcules; ouvrage également utile aux Perſonnes Régulières & Séculières qui aſpirent à la Perfection; un volume in-8° grand papier, précédé d'une Préface très-inſtructive & d'un Abrégé de la Vie de la Sainte, orné du Portrait de cette Sainte en taille douce; Relié en veau, 6 liv. A Lyon, chez Pierre Bruyſet Ponthus; à Paris, la Veuve Deſaint, rue du Foin Saint Jacques; Saillant & Nyon, rue Saint Jean de Beauvais; Humblot rue Saint Jacques, & Berton rue Saint Victor.

CET Ouvrage n'eſt point une nouvelle compoſition d'après les Ouvrages de Sainte *Thérèſe*; c'eſt un

abrégé néceſſaire des Œuvres de cette Sainte : c'eſt-à-dire, que l'on a raſſemblé tous les paſſages les plus beaux & les plus frappans de ſa *Vie écrite par elle-même*, de ſon *Chemin de la Perfection*, de ſon *Château de l'Ame*; de ſes *Penſées ſur l'amour de Dieu*, & de ſes *Fondations*, pour former un corps de maximes & de ſentimens de piété ſur la Religion Chrétienne en général, ſur les devoirs des Religieuſes & ſur l'Oraiſon en particulier. C'eſt l'objet des trois premières Parties. Dans la première, on a conſervé les propres paroles de Sainte *Thérèſe*, telles qu'elles ſe trouvent dans la traduction la plus univerſellement reçue, celle de M. *Arnaud d'Andilly*, où l'on a ſeulement changé quelques expreſſions ſurannées & rectifié des conſtructions incorrectes. La ſeconde Partie eſt terminée par les 69 *Avis* de Ste *Thérèſe* à ſes Religieuſes, & par quelques autres *Avis* de cette Sainte. La troiſième Partie finit par trois relations de ſon état d'Oraiſon, compriſes en trois de ſes Lettres.

La quatrième Partie renferme un

choix des Lettres de Sainte *Thérèse*, de la traduction de M. *Chape de Ligni* & de la Mère *de Maupeou*, Supérieure des Carmelites de S. Denis. L'on trouve dans ces Lettres, comme dans les Opuscules qui forment la cinquième Partie, le même esprit de Sainte *Therese*, retracé dans les trois premières Parties.

La cinquième Partie contient tous les Opuscules de Sainte *Thérèse*, dans leur entier, d'après les meilleures traductions; sçavoir, *Méditations sur le Pater; Exclamations après la Ste Communion; Manière de visiter les Monastères; Avis & Maximes de la Mère Marie de S. Joseph, sur le Gouvernement des Religieuses.* Ces *Avis* ont toujours été regardés comme étant de Sainte *Thérèse*, qui, par son intimité avec cette Religieuse, lui avoit communiqué son esprit; enfin, la *Glose* en vers de Sainte *Thérèse*, aussi traduite en vers, par M. *de la Monnoye*. L'Editeur de cet Ouvrage est un Ecclésiastique des plus éclairés, de la plus saine doctrine & de la plus solide piété. Je suis, &c.

A Paris ce 6 Septembre 1774.

LETTRE

LETTRE VI.

Le Siège de Marseille par le Connétable de Bourbon; Poëme qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise en 1774, par M. Duruflé. Brochure in-8° de 12 pages; à Paris, chez Demonville Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoise, rue Saint Séverin.

L'USAGE est assez général, Monsieur, parmi les prétendans aux brillantes couronnes que distribue l'Académie Françoise, de soumettre au jugement du Public les pièces qui n'ont eu que les honneurs du combat, sans jouir de celui de la victoire. C'est une sorte d'appel des décisions de ce Sénat Littéraire; mais, comme il n'en conserve pas moins sa souveraineté, & qu'il n'en résulte pour les vaincus qu'une consolation passagère qui peut entretenir leur émulation, il me semble que personne ne peut s'en plaindre.

Le Public y gagne même de connoître des talens naiſſans que ces premières tentatives indiquent, & qu'une obſcurité trop profonde décourageroit. Dans ce nombre on peut placer M. *Duruflé*, jeune Poëte, né avec de la chaleur & de la ſenſibilité. Vous trouverez, Monſieur, dans le Poëme qu'il vient de faire imprimer, des vers bien faits, de l'harmonie & des deſcriptions énergiques qui réuniſſent à la force des images la vivacité de l'expreſſion. Le Connétable de *Bourbon* commande les Aſſiégeans; voici comme le Poëte décrit ſa marche.

Suivi de ſes Guerriers, déja *Bourbon* s'avance ;
De loin on le diſtingue à l'éclat de ſa lance :
Son œil altier menace, il vole dans les rangs :
Telle, embraſant les airs de ſes feux dévorans,
Dans l'horreur de la nuit, la Comète ſanglante
Agite, au haut des Cieux, ſa queue étincelante.
Ses vaiſſeaux raſſemblés ont inveſti le port ;
Leurs flancs portent la foudre & vomiſſent la mort ;

Au secours, à la fuite, ils ferment le passage.
Le clairon retentit, précurseur du carnage;
Et les cris des Soldats, les cris des Matelots,
Répondent à l'airain qui tonne sur les flots.
De sombres tourbillons de flamme & de fumée,
Ont couvert & la Ville & la Flotte & l'Armée;
Le salpêtre en furie éclate dans les airs;
On marche à la lueur que jettent ses éclairs:
Tel *Neptune*, de Troie ébranloit les murailles.
&c, &c, &c.

M. *Duruflé* ne peint pas avec moins de force & de vérité le courage des Marseillois & des Marseilloises elles-mêmes qui se signalèrent dans cette occasion.

Est-ce vous que je vois, ô femmes courageuses,
D'un Peuple de Héros rivales généreuses?
Ces mères de leurs fils défendent le berceau,
Ce Vieillard sa Patrie, où l'attend un tombeau.
L'Epouse suit l'Epoux sur la brèche sanglante;
L'Amant reçoit des traits des mains de son Amante;

Le frere par la sœur combat encouragé ;
Renversé sur son sein, par elle il est vengé.
L'héroïque vertu surmonte la tendresse ;
La Nature est sans pleurs, & l'Amour sans foiblesse ;
Le superbe Espagnol & le féroce Anglais
S'étonnent ; mais *Bourbon* reconnoît les Français ;
Tout fuit : lui seul encor conserve son audace ;
Il frémit, il accourt, prie, ordonne, menace ;
Il appelle ses Chefs, les ramène au combat ;
Et lui-même au danger s'abandonne en soldat.
Terrible, devançant ses premières cohortes,
Une hache à la main, il court briser les portes ;
Le bois vole en éclats sous ses coups redoublés,
Et, tournant à grand bruit sur les gonds ébranlés,
La porte s'ouvre, tombe ; il jette un cri de joie.
» Amis ! voici la brèche, & voilà votre
» proie. «
Il dit, & ses Soldats, d'un choç impétueux,
Pressent autour de lui leurs flots tumultueux ;
L'un sur l'autre portés, ils roulent tous ensemble ;

La peur les dispersoit, la fureur les rassemble.
Marseille, dans l'horreur & la confusion,
Croit voir le jour fatal de sa destruction :
Un Guerrier, tout-à-coup, avec fierté s'élance,
Il porte dans ses mains l'étendard de la France,
A travers le tumulte & la foule qui fuit,
Il vole.... C'est *Brion*, & de *Cère* le suit,
Affrontant mille morts, & s'ouvrant un passage
Jusqu'aux lieux où *Bourbon* échauffe le carnage,
Sur la porte abattue, au milieu des débris,
Sous les yeux du perfide, il arbore les Lys.
De *Cère*, à ses côtés, frappe, écarte, renverse
Le Soldat, que déja le pillage disperse;
Tandis que ce Héros, sur la brèche appuyé,
Elève dans les airs son drapeau déployé,
Bourbon le voit, se trouble, & ce Guerrier rebelle,
Admire, en rougissant, un citoyen fidelle.

Enfin, les Assiégeans sont obligés de renoncer à leur entreprise.

Incapable d'effroi, leur Chef combat encore;
Digne par sa valeur d'un sang qu'il déshonore.
Mais ses rangs sont rompus, il voit de toutes parts

Ses bataillons, au loin, par la frayeur épars ;
Trois fois il les rallie, & la pâle épouvante
Précipite trois fois leur déroute sanglante.
Vaincu, désespéré, déchiré de remords,
» C'en est assez, dit-il, abandonnons ces » bords,
» Où les cris des enfans, des veuves & des » mères,
» Me demandent leurs fils, leurs époux & » leurs pères. «
A ces mots il soupire, & fuit en frémissant.
Il fuit : mais près de Rome un Dieu vengeur l'attend :
Bientôt de son vaisseau la voile se déploie ;
Marseille jusqu'aux Cieux pousse des cris de joie,
Et, sur ces mêmes murs par la foudre entr'ouverts,
Des chants victorieux font retentir les airs.

M. *Duruflé* est déja connu par d'autres pièces qui annoncent beaucoup de talent. Le bonheur qu'il a d'être au service d'un Prince * qui aime les Lettres, qui les honore d'une protection singulière, & qui les cultive lui-même, est une raison de plus pour lui de perfectionner par le travail les heu-

* MONSIEUR.

reuſes diſpoſitions qu'il a reçues de la nature. S'il n'a pas obtenu cette année la palme de la Poëſie, il doit s'en conſoler; ſes concurrens n'ont pas été plus heureux. L'Académie n'a jugé digne de ſon ſuffrage aucune des pièces qui lui ont été préſentées, & le prix eſt renvoyé à l'année prochaine. Je ſuis étonné que ce Corps ſe montre auſſi difficile; car, outre ce *Siége de Marſeille* par M. *Duruflé*, je connois quelques autres pièces, dont je vous rendrai compte au premier jour, qui me paroiſſent auſſi bonnes & même meilleures que la plupart de celles qu'on a couronnées depuis dix ans.

Les Bienfaits de la Nuit. Ode qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoiſe en 1774; par M. André. A Paris, chez Monory, rue de la Comédie Françoiſe. Brochure in-8° de 38 pages.

LES ſottes gens qui regardent l'enthouſiaſme comme la première qua-

lité d'une Ode dans le grand genre, ne goûteront pas absolument cette pièce de M. *André*. L'*Apollon* de ce jeune Poëte est tout-à-fait tranquille; son *Pégaze* n'a point d'aîles, &, dans cette prétendue production lyrique, tout, jusqu'aux écarts, est monotone, lent, froid & forcé. On m'a dit que cet auteur est jeune : je ne l'aurois pas cru en le lisant. Que pensez-vous d'abord, Monsieur, du choix du sujet ? Ne vous semble-t-il pas Collégial ? *Les Bienfaits de la Nuit !* Un de ces matins, quelqu'autre écolier nous chantera *les Bienfaits du Jour*, matière assurément très-belle & très-féconde. *Les Forfaits de la Nuit* n'auroient-ils pas ouvert à M. *André* un champ aussi vaste, aussi riche, aussi pittoresque ? Quoi qu'il en soit, M. *André*, qui aime éperdûment la *Nuit*, & dont le talent me paroît, en effet, devoir fuir le grand jour, attribue à sa Maîtresse tout le bien qui se fait dans ce monde: ce qui rappelle la scène de *Molière*, où un Maître à danser & un Maître d'armes font honneur à leur profession du gouvernement des Etats & de toutes les vertus de l'humanité.

Pour vous donner une idée du grand ſens & de la poëſie de M. *André*, je vous citerai quelques ſtrophes de ſon Ode vraîment Académique.

La Nuit eſt néceſſaire aux enfans d'*Uranie* :
Du ſommet d'une Tour, leur troupe réunie
Contemple alors le Ciel d'étoiles couronné ;
Et, *mettant à profit* ſon regne taciturne,
Obſerve ſi *Saturne*
De ſon brillant anneau n'eſt plus environné.

Le premier vers eſt d'une vérité inconteſtable ; il eſt certain que c'eſt pendant la nuit qu'on obſerve les Aſtres. Mais eſt-il bien vrai que *la troupe des enfans d'Uranie* ſoit toujours *réunie au ſommet d'une tour ?* Souvent un Aſtronome ſe trouve ſeul dans un Obſervatoire, & peut-être n'en obſerve-t-il que mieux. A quoi ſe rapporte *ſon regne taciturne ?* Eſt-ce à la *Nuit ?* Eſt-ce au *ciel d'étoiles couronné ?* Quoiqu'il en ſoit ; ſon *regne taciturne !* Quel beau regne ! Et puis *mettre à profit !* Comme ce ſtyle eſt éloigné de la Proſe ! *Mettre à profit un regne* eſt encore admirable.

Intrépides Humains, qui, par votre induſtrie,
De *Neptune* & d'*Eole* enchaînant la furie,
De la vague en courroux repouſſez les aſſauts;
Vous, qui, bravant tempête, écueil, calme, Pirate;
Vers Bengale ou Surate
Guidez avec ſuccès vos fragiles vaiſſeaux:

Dites ſi le Soleil vous eſt toujours propice;
Si le Navigateur, voguant ſous ſon auſpice,
Ne s'écarte jamais des lieux qu'il va chercher;
Ou ſi, des longs détours prévenant les déſaſtres,
Le cours réglé des Aſtres
Rend la Nuit moins utile & moins chère au Nocher.

Les aſſauts de la vague! Expreſſion énergique! *Vous qui bravant Pirate* au ſingulier, *tempête*, &c: tournure tout-à-fait poëtique. *Vers Bengale ou Surate*. Cette prépoſition *Vers* eſt des plus lyriques. L'auteur affecte ici un air d'érudition qui fait plaiſir. *Bengale* n'eſt pas une ville; *le Bengale* eſt un Royaume d'Afrique. Dire *vers Bengale ou Surate* eſt auſſi neuf que ſi l'on diſoit *vers Eſpagne ou Paris*, *vers France ou Péterſbourg*. *Voguer ſous l'auſpice du ſoleil* eſt charmant! *Le cours réglé des*

aſtres qui *prévient les déſaſtres des longs détours* eſt divin. Je n'ai pas beſoin de vous faire obſerver combien ces vers ſont faciles, légers & ſaillans. L'Ode entière eſt écrite de ce ſtyle.

Si l'on en croit M. *André*, c'eſt à la *Nuit* que Rome fut redevable de ſon bonheur ſous le regne de *Titus*.

Si, parmi tous les Rois que nous vante l'Hiſtoire,
Un ſeul, *las des lauriers* qu'on doit à la victoire,
Fit regner dans la Paix de ſolides vertus:
Toi ſeule, ô Nuit, toi ſeule inſpiras ce grand homme,
Et c'eſt à toi que Rome
Dut peut-être *jadis* les bienfaits de *Titus*.

Lorſque ton calme heureux livre l'homme à lui-même,
Titus alors diſoit: je veux que *Rome m'aime*.
Que le bonheur commun règle mes volontés;
Et, déployant le jour *toute* ſa politique,
Il mettoit en pratique
Les utiles projets dans la Nuit enfantés.

Quelle heureuſe découverte! M. *André* nous apprend que *Titus* ne dormoit jamais la nuit; ce qu'il y a de

certain, c'eſt qu'il ne dormoit pas non plus le jour, puiſqu'il étoit occupé, pendant le jour, à faire des heureux, & que, lorſqu'il n'avoit pas joui de cette félicité, il diſoit : *Mes amis, j'ai perdu un jour*; il ne diſoit pas : *Mes amis, j'ai perdu une nuit*. Il réſulte de tout ceci que *Titus*, de tout ſon regne, n'a pas dormi une minute.

Imagination, les maîtres de la Lyre
S'abandonnent *bien plus* à ton brillant délire ;
Lorſque l'obſcurité regne ſur l'horiſon :
Alors de leurs cerveaux, qu'ont enflammés les veilles,
S'échappent ces merveilles
Qu'ils ne pouvoient le jour tirer de leur priſon.

Je crois que les maîtres de la Lyre ont tiré de leurs cerveaux pendant le jour autant de *merveilles* que pendant la nuit. Mais n'admirez-vous pas, Monſieur, ces *merveilles qu'on ne peut tirer le jour de leur priſon*? Quelle ſublime métaphore ?

D'après ſa manie de mettre ſur le compte de la *Nuit* toutes les *merveilles* d'ici-bas, M. *André* ne balance

pas à croire que c'est à la *Nuit* que nous devons l'*Enéïde* de *Virgile*; comme si, encore une fois, les Poëtes ne travailloient que la *nuit !*

Je me lasse, Monsieur, de vous copier des conceptions aussi bisarres & des vers aussi ridicules. Je ne vous citerai plus que la dernière strophe ; elle est digne de toutes les précédentes. Je défie d'imaginer une fin plus glaciale :

Je chantois, &, du haut des célestes demeures,
Excitant ses coursiers attelés par les Heures,
Le Soleil sur les monts dardoit ses feux naissans :
Et bientôt *rétabli* dans sa splendeur première ;
Le Dieu de la lumière
Fit disparoître l'ombre, & troubla mes accens.

A la place de M. *André*, je me ferois bien gardé de me comparer moi-même à cet oiseau des ténèbres qui ne chante que dans la *Nuit*, & dont l'œil est blessé des premiers rayons du jour.

Cette Ode est suivie d'une *Epître à Pirrha*. C'est une Pièce prétendue galante qui est on ne peut pas plus gauche. Il faudroit qu'avant de faire

des vers dans ce genre, l'auteur étudiât un peu plus le ton du monde, & qu'il ne dît pas que sa Belle est *rarement bien frisée*, que son ajustement *pêche toujours par quelqu'endroit, qu'il y a toujours quelque épingle mal attachée.* Les derniers vers de cette Epître sont plaisans. Il s'agit dans la pièce du départ de *Pyrrha* pour la campagne. L'auteur se fait demander, par je ne sçais quel Censeur, pourquoi il ne met pas plus de suite dans ses discours. *Eh, tu ne vois pas donc, homme dur & sauvage*, répond le Poëte égaré, que je le fais exprès,

Que je laisse à dessein ce funeste voyage ?...
Las de suivre toujours une route importune,
Souvent le Voyageur *se livre à la fortune*,
Et, pour charmer ses maux, *cherchant quelqu'agrément*,
Sous des berceaux fleuris va se perdre un *moment*.
Eh ! n'auroit-il pas lieu de se mettre en colère;
Si quelqu'un par hasard venoit lui dire : *Frère*,
Crois-mois, vers ces taillis ne porte point tes pas :
Ce sentier à ton but ne te conduiroit pas ;

Pourquoi veux-tu tenter une route inconnue ?
Marche à droite, avec moi *reprends cette avenue* ;
Et, de l'autre côté, *le tirant par la main*,
Malgré lui le *mettroit dans son maudit chemin* ?

Je conseille à Monsieur *André* de renoncer à la Poësie galante. Ce n'est pas là son talent. Sa petite Brochure est terminée par *l'Epître d'un jeune Poëte à un jeune Guerrier* qu'il envoya l'année dernière au concours de l'Académie, & à laquelle il accorde aujourd'hui les honneurs d'une seconde Edition ; je vous en ai rendu compte dans le temps. Elle étoit dédiée, dit l'auteur, *à un homme de Lettres célèbre* ; vous ne devinez pas à qui ? C'étoit à M. *de la Harpe*. Vous ne vous douteriez pas encore d'une autre circonstance : *c'est que l'Envie s'en est allarmée*, & cette *Envie*-là, c'est moi-même qui suis coupable de m'être un peu moqué de cette charmante *Dédicace*. Mais je ne croyois pas être sujet à *m'allarmer* si facilement. Quoi qu'il en soit, nos jeunes gens devroient bien se corriger de parler sans cesse d'*Envie* & d'*Envieux*. Dès qu'on n'admire pas leurs rimailles, on se trouve méta-

morphosé tout-à-coup en *Envieux* ; on est le *Zoïle* de ces nouveaux *Homères*. A les entendre, on croiroit que l'*Envie* les guette tous au sortir du Collège pour ne les quitter qu'au tombeau.

Principes Généraux & Raisonnés de la Grammaire Françoise, avec des Observations sur l'Orthographe, les Accens, la Ponctuation & la Prononciation, & un Abrégé des règles de la Versification Françoise : Dédiés à Monseigneur le Duc D'ORLÉANS, *Premier Prince du Sang ; par M. Restaut, Avocat au Parlement & aux Conseils du Roi. Onzième Édition, corrigée très-exactement, & augmentée de la vie de l'auteur. A Paris, aux dépens de Lottin le Jeune, Libraire rue Saint Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie. Un volume in-12 de plus de 600 pages.*

DANS ce grand nombre de Livres

publiés ſur notre Langue, & dont pluſieurs ſont eſtimés avec juſtice, vous avez toujours diſtingué, Monſieur, la Grammaire Françoiſe de M. *Reſtaut*, Ouvrage excellent, qui, par neuf éditions conſécutives, faites du vivant de l'auteur & ſous ſes yeux, a reçu entre ſes mains toute la perfection dont il pouvoit être ſuſceptible. M. *Reſtaut*, après avoir puiſé dans les meilleures ſources, a préſenté les principes les plus sûrs avec méthode, clarté, préciſion, & toujours dans l'ordre le plus convenable.

Cette onzième Edition, la ſeconde depuis la mort de l'auteur, n'eſt pas inférieure aux Editions précédentes, par l'attention la plus exacte que l'on s'eſt efforcé d'apporter dans la partie Typographique, & par la correction eſſentielle à tout Ouvrage élémentaire, mais principalement lorſque

Tous les François qui sont curieux de sçavoir leur langue par principes, ne peuvent se passer de l'un & de l'autre Ouvrage. Les Professeurs, les Communautés Religieuses chargées de l'éducation de la jeunesse de l'un ou de l'autre sexe, les Maîtres de Pension, les Maîtresses d'écoles, les Précepteurs, les Gouverneurs d'enfans, &c, ne sçauroient sur-tout mettre trop tôt l'abrégé de cette Grammaire entre les mains de leurs élèves, & la Grammaire elle-même, après qu'ils en auront bien appris l'abrégé.

On lit au-devant du frontispice un *Avis* du Libraire, qui n'est pas tout-à-fait inutile. » Il se débite plusieurs » Editions contrefaites du présent Ou» vrage dans les pays Etrangers & » même en France. Elles sont très» mal imprimées & remplies de fautes. » La bonne Edition, correcte & faite

» avec exactitude, sur le manuscrit
» de l'auteur, porte au frontispice le
» nom de *Lottin le Jeune*, & se trouve
» signée de sa main au dos du même
» frontispice, pour la distinguer de ces
» impressions furtives & fautives. Ces
» mauvaises Editions, qui portent
» comme les autres le nom du Libraire
» de Paris, paroissent soignées au
» premier coup-d'œil; mais, outre
» qu'elles sont constamment remplies
» de fautes, l'on peut aisément les
» reconnoître encore au nombre des
» pages. L'Edition de Paris en a 648,
» sans compter la *Dédicace*, la *Pré-
» face*, l'*Avertissement*, l'*Éloge Histori-
» que de M. Restaut* & la *Table des Cha-
» pîtres*. Les autres, le plus souvent,
» ont quatre-vingt à cent pages de
» moins. On peut juger par-là de
» la différence qui se trouve entre ces
» contrefactions & l'édition présente.

La Dignité des Gens de Lettres. Pièce qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise en 1774; par M. Doigni. A Paris, chez Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoise, rue Saint Séverin. Brochure in-8° de 9 pages.

Il y a dans cette Pièce, Monsieur, de l'élan, de la chaleur, & des morceaux que ne désavoueroient pas nos meilleurs Ecrivains, entr'autres la tirade suivante :

Le mortel le plus noble est le mortel qui pense;
Jaloux de conserver sa fière indépendance,
Il rejette l'appui du riche corrupteur,
Qui veut pour l'avilir être son protecteur.
Quel éclat imposant, quelle gloire environne
Le Favori des Arts que le laurier couronne!
On apporte à ses pieds les tributs du respect;
Tout un Peuple le suit & cherche son aspect;

On ne demande point, en le voyant paroître,
Dans quelle source antique il a puisé son être,
Quel est son rang, son nom, & le sang dont
il sort :
Il s'est créé lui-même, il ne doit rien au sort;
Sa juste renommée, en cent lieux répandue,
L'emportant au-dessus de la foule inconnue,
Sans cesse le devance, & fait rougir le Grand,
Qui n'eût pû sans ayeux échapper au néant.

Un autre caractère de cette Pièce est l'honnêteté que l'auteur y fait paroître; il souhaite de voir tous les rivaux s'embrasser & se célèbrer réciproquement :

Ils n'auront point de droits au Temple des
neuf Sœurs,
Ceux qui n'ont point rougi de dégrader leurs
mœurs;
Je les ai vû descendre à d'obscures intrigues;
Se traîner sourdement dans le sentier des
brigues;
Par la haine j'ai vû le Génie enflammé,
L'antique enthousiasme en rage transformé;
Des Autels d'*Apollon* les guirlandes flétries,
Le sceptre des Talens dans la main des Furies,

M. *Doigni* propose à tous les Gens de Lettres l'exemple de *Fénelon*, & je finis par cette apostrophe qui est un des meilleurs endroits de cet ouvrage.

O divin *Fénelon*, ô nom cher & sacré,
Qui réveille l'amour dans mon cœur enivré,
Toi qui, sans cesse en butte aux assauts de l'envie,
Prêtas à la Vertu les accens du Génie;
Tu cédas au besoin d'aimer & de sentir,
Et ne connus jamais le malheur de haïr;
Entouré des méchans, tu ne pouvois y croire;
L'instant de tes erreurs fut l'instant de ta gloire;
Modeste, bienfaisant, tolérant & soumis,
Tu fis de leurs complots rougir tes ennemis;
Tu fus grand à la Cour comme sur le Parnasse,
Simple dans la faveur, ferme dans la disgrace,
Et la paix des humains, leurs vertus, leur bonheur,
Furent les derniers vœux échappés de ton cœur.

Cours complet de Mathématiques, par M. l'Abbé Sauri, ancien Professeur de Philosophie en l'Université de Mont-

pellier; cinq volumes in-8°. Prix reliés 36 livres. A Paris, chez Ruault Libraire rue de la Harpe.

CET ouvrage renferme les découvertes des Géomètres Anciens & Modernes sur la Géomètrie, l'Algèbre, les Courbes Algébriques, Transcendantes & à Double Courbure, le Calcul Différenciel & Intégral, celui des Variations, &c. Des Sçavans dans cette partie m'ont assuré que ce *Cours* est effectivement le plus complet qui ait paru en ce genre; que l'auteur y a mis la plus grande clarté; qu'il substitue souvent aux Méthodes des plus habiles Géomètres, d'autres Méthodes ingénieuses; qu'enfin l'on pourra, par le moyen de ce Livre, approfondir les Mathématiques en moins de temps & plus facilement qu'on ne pourroit le faire avec le secours dispendieux d'un grand nombre de Volumes étrangers & de Mémoires de différentes Académies.

Je suis, &c.

A Paris ce 8 Septembre 1774.

L'ANNÉE LITTERAIRE.

LETTRE VII.

Temples Anciens & Modernes, ou Observations Historiques & Critiques sur les plus célèbres Monumens d'Architecture Grecque & Gothique; par M. L. M. Deux Parties in-8° de 350 pages chacune; à Paris, chez Musier fils Libraire, Quai des Augustins au coin de la rue Gît-le-Cœur.

CET ouvrage, Monsieur, n'est point d'un Artiste, mais d'un Amateur éclairé, d'un homme de goût, qu'un long séjour à Rome a mis à portée d'examiner avec soin les Monumens qu'il décrit & sur lesquels il donne ses remarques. Les an-

ciens Temples doivent occuper une place distinguée dans l'Histoire de l'Architecture, & l'on ne peut cultiver ce bel Art sans connoître les célèbres Edifices où les grands Maîtres qui l'ont exercé, ont déployé le plus de grandeur & de majesté. Cette matière, il est vrai, a déja produit une immensité de Volumes ; mais l'auteur de ces *Observations*, pour épargner au Public l'ennui des redites, n'examine ni l'origine ni l'antiquité des Temples ; leurs ornemens mêmes n'entrent que par incident dans ce qu'il en rapporte ; il ne s'occupe que de leur forme, de leur étendue & de leur capacité.

Il est peu d'anciens Temples dont les Historiens nous aient marqué les dimensions principales, & presque tous ceux qui en ont parlé se sont plus attachés à peindre leur magnificence qu'à fixer leur étendue. L'auteur prétend que tous ces Edifices, consacrés au culte des Dieux, n'étoient point comparables à nos Temples modernes, pour la grandeur & l'enceinte. Voici quelques-unes des

preuves ſur leſquels il appuye cette aſſertion. Tous ceux qui ont écrit ſur les Temples du Paganiſme, rapportent qu'il y avoit toujours, au-devant de ces Temples, une grande place appellée *Area* (*Aire*), occupée par les Marchands qui vendoient les denrées néceſſaires aux Sacrifices, aux Offrandes, aux Libations; qu'enſuite étoit une fontaine deſtinée à purifier les Sacrificateurs & les Victimes; que de l'*Aire* on paſſoit dans une cour (*Atrium*) entourée de portiques, de cette cour dans un veſtibule, du veſtibule dans le corps du bâtiment (*Cella*), où étoient les Dieux, les Autels, les Candélabres, &c; que cette *Cella* avoit trois parties principales, la *Baſilique*, l'*Adytum* & la *Tribune*, dont la première répondoit à ce que nous appellons *Nef*, la ſeconde à notre *Sanctuaire*, & la troiſième au *Rond-Point* de nos Egliſes: c'étoit dans cette dernière partie qu'étoit élevée la ſtatue du Dieu dont le Temple portoit le nom. Ces écrivains parlent encore du *Pénétrale*, du *Sacrarium*, & ſont aſſez embarraſſés pour diſtribuer ces

différentes pièces. Quoi qu'il en soit, ces descriptions pompeuses supposent bien du terrein occupé ; les rapports sur-tout que l'imagination établit entre les différentes parties de la *Cella* & celles de nos plus grandes Eglises, laissent dans l'esprit l'image de l'Edifice le plus spacieux. Mais M. l'Abbé *M**** prétend que ces descriptions ne peuvent s'appliquer qu'à un très-petit nombre de Temples anciens tels que ceux de *Sérapis* ou de *Diane* à Ephèse; qu'elles ne convenoient point à tous les autres; que tous n'avoient ni ces places, ni ces portiques, ni ces vestibules, qu'on nous représente comme nécessaires à leur composition. Il demande si on les trouvoit, par exemple, aux soixante Temples qui étoient sur le Capitole, celui de *Jupiter-Capitalin* occupant déja une bonne partie du terrein, & la Basilique de *Saint Pierre* couvrant aujourd'hui elle seule autant de surface qu'en contient ce fameux tertre. Quelques-uns avoient, tout au plus, un petit portique à deux, quatre, ou six colonnes; les autres pouvoient être riches en peintures &

en ſculptures; mais leur extérieur n'avoit point cet appareil qui annonce de vaſtes conſtructions. L'ancienne Rome étoit d'une étendue immenſe; mais, vû la quantité non moins immenſe de Temples qu'elle renfermoit, il faudroit lui ſuppoſer une grandeur double de celle qu'elle avoit, ſi tous les Temples euſſent été accompagnés de places, de veſtibules, &c. D'ailleurs, il eſt certain que, pendant les ſix premiers ſiècles de Rome, les Temples ne furent ni plus grands ni plus magnifiques que les maiſons des citoyens, leſquelles n'avoient qu'un étage: tel fut au moins l'état des choſes avant les conquêtes des Romains dans la Grèce. *Pline* rapporte qu'en 662 de Rome, on ne voyoit encore de colonnes de marbre dans aucun Edifice public; & c'eſt dans ce ſiècle que le Temple, élevé à *Jupiter-Férétrien*, n'avoit que quinze pieds de long. La *Fortune* étoit une des Déeſſes les plus honorées des Romains; le culte de *Veſta*, l'un des plus ſacrés, datoit de l'origine de la Nation; cependant les Temples de ces deux Di-

vinités, que les temps ont épargnés, réunis ensemble, n'occupent pas autant de superficie que le *Panthéon*, auquel on ne donne que cent quarante-quatre pieds de diamètre.

M. l'Abbé *M**** doute encore, d'après de bonnes raisons, qu'il se fît des sacrifices dans l'intérieur des Temples anciens; ce n'étoit donc point à ces Edifices qu'il falloit donner une étendue capable de contenir le Peuple qu'attiroit cette partie du culte payen, mais aux portiques qui les accompagnoient, afin que, l'immolation des victimes se faisant dans le vestibule, les Spectateurs, répandus dans les portiques d'alentour, pussent voir la cérémonie. Mais il faut remarquer que tous les Dieux n'avoient pas les grands honneurs du sacrifice; que plusieurs se contentoient de fumigations & d'offrandes; que le sacrifice d'un coq à *Esculape* ne faisoit point autant de fracas qu'une hécatombe à *Apollon*; qu'on ne sacrifioit pas devant tous les Temples; que les assemblées solemnelles du Peuple de Rome se faisoient au seul Temple de *Jupiter*

Capitolin, quoiqu'il y en eût d'autres consacrés à *Jupiter Stator*, à *Jupiter Tonnant*, à *Jupiter Custos*. Pourquoi donc construire auprès de ces Edifices des cours qui ne devoient point avoir d'usage ? L'auteur remarque encore qu'il y avoit dans la Grèce une infinité de Temples où il n'étoit permis qu'au Prêtre, ou à la Prêtresse, d'entrer. Donnoit-on des dimensions de 30 ou 40 toises à un Edifice, où il suffisoit qu'il y eût place pour une seule personne & pour quelques statues ? Y voyoit-on la *Basilique*, l'*Adytum*, le *Sacrarium*, &c ? Non; c'étoit une petite *Cella*, où le Dieu disparoissoit dans la fumée de quelques grains d'encens. Quelques trépieds, une table pour placer les gâteaux sacrés, voilà quels en étoient les meubles, & il ne pouvoit y en entrer davantage. Qu'on parcoure toutes les Vertus qui avoient des Temples à Rome, la *Fidélité*, la *Constance*, la *Bonne-Foi*, la *Bienfaisance*: on trouvera que toutes ne devoient leur culte qu'à quelqu'événement dont on vouloit conserver le souvenir. Dans

cette vûe il n'étoit pas néceſſaire de conſtruire des Edifices immenſes; enfin qu'on ſe rappelle que, hors l'occaſion d'un ſacrifice ſolemnel, il ne ſe faiſoit, dans les Temples, aucune aſſemblée conſidérable; qu'il y avoit fort peu de ces cérémonies religieuſes régulièrement en uſage chaque année; qu'un Citoyen du commun, ayant des graces à demander aux Dieux, prenoit quelque petite victime s'il étoit à ſon aiſe, ou quelques gâteaux s'il étoit pauvre, &, ſuivi de ſa femme & de ſes enfans, alloit à petit bruit faire ſon ſacrifice ou ſon offrande. Qu'on ſe rappelle encore qu'à Rome tous les Temples, un ſeul excepté, étoient habituellement fermés, & l'on n'aura pas de peine à concevoir que les Anciens ne donnèrent point à leurs Edifices ſacrés une étendue inutile & diſpendieuſe.

A ces raiſons, fondées ſur certaines convenances, l'Obſervateur ajoute quelque choſe de plus précis; il cite quelques-uns des Temples célèbres chez les Anciens, & il fait voir, d'après leurs dimenſions, que la plupart

de ces Edifices avoient beaucoup moins d'étendue & de capacité que les nôtres. Ce n'est pas au reste que M. l'Abbé *M**** veuille conclure que nos Architectes, qui construisent de grandes Eglises, l'emportent sur les Anciens qui ne bâtissoient que de petits Temples : il faudroit, dit-il, oublier que ceux-ci construisirent des Théâtres, des Thermes, dont l'étendue, la distribution & la hardiesse étonnent encore aujourd'hui ceux qui n'en voyent que les ruines. Il faudroit ignorer qu'une seule salle des Thermes de *Dioclétien* est devenue, entre les mains de *Michel-Ange*, une des plus vastes Eglises de Rome. Ce ne fut donc pas la timidité qui arrêta les anciens Architectes, quand ils ne firent que de petits Temples. L'usage seul régla leurs plans & dirigea leurs opérations. Il étoit établi que les Monumens consacrés aux Dieux n'auroient qu'une capacité médiocre ; l'habileté ne consistoit donc point à faire du vaste que l'on ne vouloit pas, mais à donner à ce qu'on faisoit la grandeur qui lui convenoit. Douze

ſiècles plus tard, l'Architecte qui conſtruiſit les Thermes de *Dioclétien*, eut ſans doute conſtruit la Baſilique de *Saint Pierre*.

Le *Panthéon* eſt de tous les Monumens de l'ancienne Rome celui qui fixe le plus long-temps les regards de l'Obſervateur. Il en trace l'hiſtoire, en donne une deſcription détaillée, & juſtifie les changemens & les réparations que *Benoît XIV* a fait faire à ce ſuperbe Temple. On lit cette inſcription ſur la friſe de ſon Portique : *M. Agrippa L. F. Coſ. tertium fecit* ; ce qui a fait croire aſſez généralement que tout le Temple étoit l'ouvrage d'*Agrippa*. Mais pluſieurs Antiquaires & de grands Artiſtes ont penſé que le *Panthéon* exiſtoit du temps de la République, qu'*Agrippa* n'avoit fait que l'embellir & y ajouter le Portique. *Michel-Ange* étoit perſuadé que le corps de ce Temple & le Portique par lequel on y entre, étoient de trois différens Architectes. La raiſon qu'il en donnoit, étoit que la voûte & l'ordre qui la porte n'ont ni la même élégance ni des rapports exacts, &

que le Portique eſt d'une Architecture plus majeſtueuſe que l'intérieur. Le Portique paroît effectivement avoir été fait après-coup ; il ne tient point au corps du Temple ; c'eſt un morceau plaqué, & derrière eſt un avant-corps terminé par un fronton.

La forme du *Panthéon* eſt circulaire, delà ſon nom moderne de *Rotonde*. On lui donne dans œuvre 144 pieds de diamètre, & autant depuis le ſol juſqu'au grand œil par où il reçoit le jour. Toutes les murailles du Temple, juſqu'à la grande corniche incluſivement, ſont revêtues de marbre précieux en compartimens ; la friſe eſt toute entière de porphyre. L'intérieur de la voûte eſt diſtribué en larges bandes perpendiculaires & tranſverſales, & les vuides ou caiſſes, formés par ces bandes, diminuent de grandeur à meſure qu'elles approchent du haut de la voûte où elles n'arrivent pas, y ayant entr'elles & le grand œil un eſpace plane aſſez conſidérable. Pour mettre plus de légéreté dans une voûte auſſi hardie, l'Architecte n'a rempli le fond des

caisses que de chaux & de pierre-ponce. Les parois étoient revêtus de plomb & de bronze rehaussé d'argent ciselé, & le fond portoit une rosace de même métal. La voûte étoit couverte en dehors de lames de bronze doré ; le mur extérieur du Temple s'élève perpendiculairement jusqu'à la moitié de la partie convèxe de la voute, & l'on a ménagé sur cette convéxité sept degrés qui donnent la facilité de monter par dehors jusqu'au sommet de l'Edifice. Son Portique est formé par seize colonnes de granit, d'un seul bloc & de plus de quatre pieds de diamètre. Les poutres qui formoient le plafond du Portique étoient revêtues de bronze ; les portes & les pilastres qui accompagnent le chambranle sont aussi de ce métal. On montoit au Portique par sept ou neuf degrés. Tel étoit le *Panthéon* que sa richesse faisoit mettre par *Pline* au rang de ce qu'on voyoit à Rome de plus beau.

Le tremblement de terre qui accompagna l'éruption du Vésuve arrivée sous *Tibère*, causa au *Panthéon* un

dommage considérable. Il fut réparé par *Domitien* ; ce qui fit regarder ce Prince, par quelques auteurs, comme le fondateur de l'Edifice. L'Empereur *Adrien* y fit aussi travailler ; mais il paroît que *Septime Sévère* fut celui à qui le *Panthéon* dut davantage, depuis sa construction ; il y fit des réparations essentielles. Ce Temple subsista dans tout son éclat jusqu'aux irruptions des Barbares. Quoique les Empereurs Chrétiens, avant cette époque, eussent donné des Edits pour faire abattre les Temples du Paganisme, le *Panthéon* n'avoit point souffert du zèle des Pontifes & de la précipitation des Chrétiens, avant le premier siége de Rome par *Alaric*. Malgré le dépouillement des Temples qui se fit alors, celui-ci conservoit encore assez de richesses pour exciter la cupidité. *Constance II* vint de Constantinople à Rome, vers l'an 655, & la visite qu'il rendit à cette malheureuse Ville fut celle d'un ennemi. Il acheva de dégrader le *Panthéon* ; il enleva l'argent & le bronze qui décoroient la voûte, & les lames de

bronze doré qui en couvroient l'extérieur. Tout fut transporté à Syracuse. Environ cinquante ans auparavant, le Pape *Boniface IV* avoit demandé le *Panthéon* à l'Empereur *Phocas*, pour en faire une Eglise. C'étoit sentir bien tard ce que valoit un pareil Edifice ; si l'on eut profité des avantages que donnoient les Edits des premiers Empereurs Chrétiens, on se feroit assuré de ce beau Temple lorsqu'il conservoit encore toute sa magnificence. On ne conçut le dessein de le consacrer au vrai Dieu, que lorsque les Barbares y eurent porté le ravage, & que la misère des temps ne permettoit point de lui rendre ce qu'il avoit perdu.

Rome, en se repeuplant après les dévastations des Barbares, changea presqu'entièrement de place ; elle se resserra ; les sept collines furent insensiblement abandonnées, & le *Champ de Mars*, étant plus uni & plus près du Tibre, fournit le terrein de la nouvelle Ville. Le *Panthéon* étoit dans le *Champ de Mars* ; il fut bientôt entouré de maisons qui dérobèrent aux yeux

ſa belle forme, & qui, adoſſées à ſes murailles, ne purent manquer de le dégrader. Des Fripiers, & autres Trafiquans de cette eſpèce, s'introduiſirent auſſi juſques dans le Portique, en lièrent les colonnes par des murailles, & s'y conſtruiſirent des boutiques. Ce déſordre dura juſqu'au Pontificat d'*Eugène IV*; le ſeul zèle pour la décence du Lieu Saint, détermina le Pontife à faire dégager le *Panthéon* des maiſons qui l'environnoient. Les miſérables baraques du Portique furent abattues, &, ſi l'on ne répara pas tout le mal qui avoit été fait juſqu'alors, on en arrêta au moins les progrès. *Benoît II* fit couvrir de plomb l'extérieur de la voûte, qui étoit reſtée expoſée aux injures de l'air depuis que *Conſtance* en avoit enlevé les lames de bronze doré; & *Nicolas V* renouvella, ſous ſon Pontificat, cette toîture de plomb avec plus de magnificence. Depuis ce Pontife juſqu'à *Urbain VIII*, on ne voit pas qu'aucun Pape ait rien fait de remarquable pour le *Panthéon*. *Urbain VIII* y ordonna quelques réparations

& fit conſtruire, ſur l'ancien avant-corps, deux Campanilles d'aſſez mauvais goût; mais il enleva au Portique ce qui lui reſtoit de ſon ancienne magnificence, ce bronze qui couvroit les poutres & qui étoit tellement prodigué, qu'on en tira le grand baldaquin de la confeſſion de *S. Pierre*, & pluſieurs pièces d'artillerie pour le Château Saint-Ange. *Aléxandre VII*, *Clément IX* & *Clément XI*, firent auſſi pluſieurs dépenſes pour la reſtauration du *Panthéon*; mais le trait le plus propre à donner de cet ancien Monument la plus grande eſtime, c'eſt que *Raphaël*, le Prince des Peintres & l'égal des plus habiles Maîtres en Architecture, laiſſa en mourant une ſomme conſidérable pour les réparations de ce ſuperbe Temple, où il avoit choiſi le lieu de ſon tombeau. Tout le bon moderne qui décore l'intérieur eſt des derniers temps; les tableaux en ſont eſtimables, & les ſtatues, ſans être des chefs-d'œuvre, font honneur à la Sculpture; ce qui prouve qu'elles ſont poſtérieures au quinzième ſiècle.

Enfin, ſous *Benoît XIV*, on entreprit de *moderner* le *Panthéon*. Le projet excita les clameurs d'un grand nombre d'Amateurs, partiſans outrés de l'Antique, qui ne virent dans cette entrepriſe qu'une témérité barbare qui alloit anéantir le plus beau Monument de l'ancienne Rome. Il s'agiſſoit de reſtituer les ornemens intérieurs de la voûte, l'attique qui regne au-deſſus de la grande corniche, & de refaire le pavé. L'auteur, en répondant aux Critiques, établit la néceſſité des réparations faites au *Panthéon*, & montre qu'elles ont pour objet, non d'anéantir les beautés de l'ancienne Rome, mais d'effacer les traces de la barbarie & de l'ignorance, & que, ſi nous avons à nous plaindre des ſiècles paſſés qui ont négligé ce riche morceau d'Architecture, nos deſcendans n'auront qu'à ſe louer du nôtre qui rend à ce Monument une partie de ſon ancienne magnificence.

L'auteur paſſe aux Temples du Chriſtianiſme. Il ne cherche point à fixer au juſte les époques des diffé-

rens goûts qui se sont succédés dans la construction de nos Temples ; il s'attache seulement aux siècles qui offrent des différences plus marquées. Il considère nos Eglises dans trois âges : depuis le quatrième siècle jusqu'au neuvième, depuis le neuvième jusqu'à la fin du quinzième, & depuis celui-ci jusqu'à nos jours. En parlant de la Basilique de *Saint Paul* de Rome, bâtie par *Constantin*, il observe 1° que l'usage des voûtes étoit inconnu dans les premières Eglises de Rome, puisque toutes celles qui remontent à la plus haute antiquité ne sont point voûtées ; 2° que ces mêmes Eglises, aujourd'hui entièrement plafonnées, ne l'ont été que dans ces derniers temps ; que jusqu'au milieu du 16e siècle, il n'y avoit de plafonds qu'au-dessus du Sanctuaire, & que le reste n'étoit pas plus richement couvert que ne le sont en France nos plus pauvres Eglises de campagne. Il en donne pour preuves l'Eglise de *S. Paul*, l'ancienne Basilique de *S. Pierre*, celles de *S. Jean de Latran*, & de *Sainte Marie Majeure* : ces quatre Temples étoient

les principaux de Rome, & il n'eſt pas probable qu'on ait plus négligé leur décoration que celle de tant d'autres, qu'on ne pouvoit leur comparer pour la grandeur & la magnificence. Il attribue cette ſingularité plutôt à l'uſage qu'à la timidité des Architectes d'alors, puiſque ceux qui voûtèrent les Thermes de *Conſtantin* pouvoient auſſi facilement voûter une Egliſe.

L'examen des Temples, dans les différens âges, conduit M. l'Abbé *M**** à quelques conſidérations ſur l'Architecture Gothique. Il demande d'abord ſi l'invention de l'*Ordre Gothique* appartient aux Goths, comme celle de l'*Ordre Dorique* appartient aux *Doriens* : il ſoutient la négative. Pour que les Goths, dit-il, puiſſent être regardés comme les inventeurs de l'Architecture appellée *Gothique*, il faut, ou qu'ils l'ayent apportée des pays d'où ils ſont ſortis, ou qu'ils l'ayent imaginée après s'être formé des établiſſemens fixes en Italie & dans les autres parties méridionales de l'Europe. Aucune de ces deux ſuppoſitions ne lui paroît plus

vraisemblable que l'autre. 1°. tous les Auteurs s'accordent à nous représenter les Goths comme des Barbares qui n'ont commencé à être connus dans l'Histoire que lorsqu'ils ont commencé à porter le fer & le feu dans le sein de l'Empire Romain. Il importe peu qu'ils ayent habité les bords de la Vistule ou ceux du Tanaïs ; qu'ils soient sortis de la Suède ou de la Scythie : nommer quelqu'un de ces pays, tels qu'ils existoient il y a quinze siècles, c'est exclure toute idée d'Arts & de Sciences qui n'ont point de rapport à la guerre. Or l'Architecture Gothique, quelque grossière même qu'on la suppose, demande plus de combinaisons que n'avoient le temps d'en faire des Peuples souvent errans, & presque toujours armés contre leurs voisins. Il est probable qu'ils n'habitoient pas sous de simples tentes, vû la rigueur du climat ; mais leurs maisons n'étoient que de ces cabanes, dont la Nature seule enseigne la construction à quiconque veut se garantir des injures de l'air & de la dent des bêtes féroces. L'Architecture ne fut sans

toute chez les Goths que ce qu'elle fut chez presque tous les Peuples de la terre, qui ne purent avoir de commerce avec les Egyptiens ou les Grecs. 2° il est bien difficile de se persuader que les Goths ayent inventé, en Italie, un Art qu'ils ne connoissoient point dans leur propre pays. Ils n'eurent d'établissemens fixes en Italie que plus de deux cens ans après y avoir paru pour la première fois sous *Marc-Aurèle.* Jusqu'à *Théodoric*, les Goths n'étoient qu'une armée avide de pillage, errante au gré de son Chef, fondant tantôt sur une Province de l'Empire, tantôt sur une autre, employant son repos à forger des armes, ne songeant à construire ni Temples ni Maisons. *Théodoric* fonde enfin le Royaume des Goths, & occupe bientôt tous les Etats du dernier Empereur d'Occident; il se fixe à Ravenne, y établit le siège de son Empire, disperse ses Soldats dans l'Italie, &, d'une multitude de Barbares de différens noms, il se forme un Peuple qui porte celui de Goths. Les successeurs de *Théo-*

doric, toujours en guerre avec les Empereurs d'Orient, ſuccombent enfin; ils abandonnent ſans retour l'Italie, & ſe retirent, avec leurs Sujets, chez ceux de la même Nation qui déja s'étoient établis en France & en Eſpagne : enfin, au commencement du huitième ſiècle, il n'y a plus dans aucune contrée de l'Europe un ſeul Royaume des Goths. Or, l'auteur demande ſi l'on connoît en Italie, en France, en Eſpagne, en Allemagne, un ſeul Temple appellé *Gothique*, dont la conſtruction ſoit antérieure au huitième ſiècle. Cependant, pour pouvoir faire honneur aux Goths de l'Art dont on leur attribue l'invention, il paroît néceſſaire qu'il exiſte quelque grand Monument bâti par eux, & qui ſoit, par exemple, dans le goût de *Notre-Dame* de Paris. Mais il ſeroit difficile de trouver en France & en Italie quelqu'Edifice de ce genre antérieur au dixième ſiècle : tous les grands Monumens dans l'Ordre Gothique n'ont donc été conſtruits que lorſque les Goths n'éxiſtoient déja plus. L'auteur attribue

l'origine de ce genre d'Architecture à la corruption du goût & à la décadence des Arts qui suivit de près celle de l'Empire ; &, comme les incursions des Goths se firent dans le même temps, de ce concours de circonstances est résultée l'opinion populaire que les Barbares avoient anéanti l'Architecture Grecque pour y substituer celle qu'ils avoient apportée de leur pays. Si nos Edifices appellés *Gothiques* doivent porter ce nom, c'est uniquement parce qu'ils sont aussi différens, par leurs proportions & leurs ornemens bisarres, des beaux Monumens d'Athènes, que les Goths l'étoient eux-mêmes des Grecs, par leurs talens & leurs mœurs. Ce n'est pas cependant que l'auteur refuse tout mérite à l'Architecture Gothique. Il convient que nos anciens Temples, quelle qu'ait été la manière des Architectes, présentent les plus grandes beautés au milieu des plus grands défauts ; qu'on ne peut les voir sans y découvrir une majesté digne de leur destination, une science de ce que l'art de bâtir a de plus profond, & une

hardiesse dont l'antiquité ne nous fournit point d'exemples. Les anciens Romains donnèrent à leurs grandes voûtes jusqu'à six & huit pieds d'épaisseur, & il y a telle voûte Gothique qui n'en a pas un.

Les bornes d'une Lettre ne me permettent point, Monsieur, d'entrer dans le détail des observations sçavantes que l'auteur fait à l'occasion des Temples de *Sainte Sophie* de Constantinople, de *Saint Paul* de Londres, du Dôme de Milan, de *Sainte Marie del Fiore* de Florence, & sur-tout de *Saint Pierre* de Rome : » Monument » célébré, dit-il, dans toutes les Langues, & toujours supérieur à l'idée » qu'on s'en fait, pourvû que le bon » sens règle l'imagination ; Temple » auguste, qui n'eut jamais d'égal en » grandeur, en majesté, en richesse, » où la Religion a rassemblé tout ce » qui peut servir à animer & à nourrir » la piété; où la curiosité la plus avide » & la plus intelligente trouve de » quoi se satisfaire, revient sans cesse » aux mêmes objets, & ne les quitte » que déterminée à revenir encore ;

» où

» où les Artistes en tout genre, les
» plus critiques & les plus habiles,
» viennent admirer & s'instruire. «

M. l'Abbé *M**** jette aussi un coup-d'œil sur la renaissance de l'Architecture en France. Il place à la tête de nos Temples, construits dans le goût de ceux de Rome, la belle Eglise de *Saint Louis* de la rue *Saint Antoine*. Ce morceau, qui ne date que du dernier siècle, a été dessiné d'après l'Eglise du *Jésus*, ouvrage du célèbre *Vignole*. » Sa construction, dit-il, fut
» comme le signal d'une révolution
» dans la forme & la distribution des
» Eglises de Paris. On n'y fit plus d'ar-
» cades en *tiers-point*; les voûtes à
» ogyves furent proscrites, & l'on
» alla jusqu'à tenter une coupole, plus
» hardie, mieux proportionnée &
» plus élégante que la mesquine & la
» petite lanterne de *Saint Louis*. Dans
» celles de la *Sorbonne* & du *Val-de-*
» *Grace*, *le Mercier* & *François Man-*
» *sard* déployèrent avec succès des
» talens qui, jusqu'alors, n'avoient
» fait que s'essayer. Enfin, *Jules-Har-*
» *douin Mansard* réunit dans la cou-

» pole des *Invalides* toutes les parties
» qui donnent de la majesté à ces sortes
» d'Edifices. Il doit paroître étonnant
» après cela, que nos Architectes ne
» se soient pas écartés, pendant plus
» d'un siècle, d'une certaine routine
» d'Ordonnance dans la construction
» des Temples ; par-tout des arcades,
» par-tout des pilastres, nulle trace
» de hardiesse, des voûtes monoto-
» nes, des contre-forts moins légers
» que les arcs-boutans gothiques, de
» longues & hautes murailles dénuées
» de toute espèce d'ornemens, &c.
» Rien ne prouve mieux combien le
» génie, même le plus réel, a peine
» à se dégager des entraves de l'habi-
» tude & de la coûtume. Les Eglises
» de *Saint Sulpice* & de *Saint Roch*
» avoient été commencées avant la
» colonade du Louvre, & c'étoit,
» pour les Architectes qui les conti-
» nuèrent, une nécessité de suivre les
» plans des inventeurs, Mais cette co-
» lonade existoit dès 1670. Comment
» l'ame des Architectes qui vinrent
» ensuite ne fut-elle pas remuée, com-
» ment leur génie ne prit-il pas l'es-
» sor à la vue du chef-d'œuvre de

» *Perrault?* Comment ne tentèrent-
» ils pas d'exécuter dans un Temple
» une Ordonnance qui étoit d'un ſi
» grand effet à l'entrée du Palais de
» nos Rois? Il y avoit des arcades à
» *Saint Sulpice* & à *Saint Roch*; on
» continua à en faire uſage dans les
» Temples. Cependant *Jules-Hardouin*
» *Manſard* oſa s'écarter de la route
» battue. La Chapelle de *Verſailles*
» devint une nuance bien marquée
» entre le bon & le meilleur, entre
» l'invention hardie & la timide imi-
» tation; ce fut un heureux effet qui
» auroit dû encourager nos Artiſtes,
» & qui ne produiſit néanmoins rien
» de neuf pendant cinquante ans. Il
» étoit réſervé à nos jours de repro-
» duire, dans les Monumens conſa-
» crés à la Divinité, ce que l'Antiquité
» Payenne avoit eu de plus noble; de
» fournir à la poſtérité des modèles,
» dignes de fixer ſon goût; de former
» dans l'Hiſtoire de l'Architecture une
» époque célèbre; de détruire enfin
» la fauſſe opinion que le François ne
» ſçait point inventer en grand. «

Ce qu'on n'avoit pas vû en France,

on ne devoit pas s'attendre à le trouver ailleurs. Dans les Etats Catholiques de l'Allemagne, on vit paroître, de temps en temps, quelques imitations imparfaites des Eglises d'Italie; mais on n'y trouve rien qui les rende recommandables. La Chapelle Electorale de *Dresde*, construite sous *Auguste III*, d'après les dessins de *Chiaveri* Architecte Romain, est la seule qu'on puisse mettre au nombre des Temples de bonne manière. L'auteur observe que pour ce qui appartient, en Architecture, au naturel des formes, à une exacte exécution des Ordres Grecs, à la justesse des proportions, à l'harmonie des profils, au goût des ornemens, à la légéreté, à la correction du Dessin, la partie de l'Allemagne qu'il a parcourue, lui paroît encore un peu éloignée, non-seulement de la perfection, mais même d'une certaine pratique qui satisfait le premier coup-d'œil. » Je n'assignerai » point, dit-il, à une pareille singula» rité des causes aussi injustes qu'elles » seroient odieuses; mais qu'on m'ex» plique comment il est arrivé que le » vaste Palais du *Belvedère* de *Vienne*,

» construit au commencement du dix-
» huitième siècle par les ordres, aux
» frais & sous les yeux du Prince
» *Eugène*, ne soit, pour ainsi dire,
» qu'un Edifice Gothique dans la par-
» tie de la décoration extérieure ?
» Pourquoi encore le Château Impé-
» rial de *Schombrun* n'offre-t-il, du côté
» des jardins, presque rien de mieux
» traité que le *Belvedère ?* Le seul Tem-
» ple de la Capitale de l'Autriche, qui
» annonce un peu plus de talent & de
» goût, est celui de *Saint Charles*, Mo-
» nument de la magnificence & de la
» piété de l'Empereur *Charles VI.*
» Mais conçoit-on pourquoi l'Archi-
» tecte a donné la forme ovale à sa
» coupole, qui est d'un grand diamè-
» tre ; quelle espèce de beauté il a
» pû entrevoir dans deux grandes &
» deux petites arcades, dans des pen-
» dentifs irréguliers, dans une distri-
» bution désagréable des pilastres in-
» térieurs du tambour ? Seroit-il donc
» vrai qu'après la renaissance de l'Ar-
» chitecture Grecque, les Allemands
» voulussent encore, par respect, te-
» nir un peu au Gothique de leurs pè-

» res ; comme les Italiens tinrent tou-
» jours, au milieu du Gothique, à la
» manière des anciens Romains. Je
» n'ai parlé que de Vienne parce qu'elle
» est le séjour d'une grande Cour, &
» qu'elle devroit naturellement être,
» plus qu'aucune autre Ville d'Alle-
» magne, celui de tous les grands ta-
» lens; j'aurois pû citer encore Gratz,
» Prague, Munich, &c, pour justifier
» ce qui n'est peut-être en moi que le
» préjugé, non d'un François, mais
» d'un demi-connoisseur. «

M. l'Abbé *M**** termine son ouvrage par une *Dissertation* que je ne ferai qu'indiquer : il y examine quels ont été les vrais destructeurs des grands Edifices de l'anciene Rome. Il regne, selon lui, parmi les gens de Lettres & les amateurs de l'Antique, un préjugé aussi ancien que la renaissance des Arts : c'est que les *Goths* & les *Vandales* ont été les destructeurs des beaux Monumens de l'ancienne Rome. Il soutient que ce préjugé est parti de Rome moderne, qui, ayant beaucoup à se reprocher sur ce point, a rougi de ses torts, & rejetté sur autrui des fautes qui lui appartiennent en grande

partie. Ceux qui, dans ces derniers temps, ont écrit sur les Arts, ont adopté sans examen une accusation qui se soutenoit depuis plus de deux siècles ; leur enthousiasme pour les belles productions de la Sculpture & de l'Architecture, le regret de ne plus voir que les ruines de tant de merveilles, & le défaut de critique, leur ont fait précipiter leurs jugemens, & ils ont répété, l'un après l'autre, de sanglantes invectives contre les Peuples du Nord. Trouve-t-on encore aujourd'hui une colonne brisée, une statue sans nez & sans oreilles, une urne à laquelle il manque une anse, &c, mille voix s'élèvent, & l'on dit d'abord & sans hésiter : *Voilà ce qu'ont fait les Goths*. L'auteur convient qu'il n'est pas douteux que les *Goths* n'ayent occasionné la destruction d'un grand nombre de beaux Monumens ; mais il les trouve, à cet égard, dans le cas de tous les Conquérans qui portent la guerre dans un Empire étranger, & qui traînent après eux l'incendie & le ravage. Selon lui, pour que les *Goths* & les *Vandales* fussent plus cou-

pables que les autres, il faudroit prouver contr'eux, qu'en sortant de leur pays pour fondre sur l'Italie, une partie de leur objet étoit d'anéantir ce que les Arts avoient produit de plus merveilleux ; qu'au moins, arrivés aux pieds des murs de Rome, en *même-temps* qu'ils régloient le plan de leurs *opérations militaires*, ils arrêtoient aussi qu'ils briseroient les statues, précisément parce que tous ces morceaux étoient des chefs-d'œuvre. M. l'Abbé *M**** prouve que les Goths & les Vandales n'ont jamais eu cette intention, qu'ils n'ont pas détruit les grands Edifices de Rome, & même qu'ils n'ont pas pû les détruire. C'est d'après l'histoire & l'inspection des pièces qui forment le corps du délit, qu'il discute la question, & qu'il lave ces Barbares de l'odieuse imputation des attentats dont on les charge.

Quelque longue, Monsieur, que soit cette Lettre, je n'ai cependant fait encore que vous donner une légère idée de l'ouvrage de M. l'Abbé *M****; c'est en le lisant vous-même en entier, que vous connoîtrez le mérite & la justesse de ses Observa-

tions ſur l'Architecture des Temples dans les différens âges. L'autorité, les préjugés établis, l'enthouſiaſme des demi-connoiſſeurs, n'ont aucune influence ſur ſes jugemens ; une critique ſaine & motivée eſt la ſeule règle d'après laquelle il apprécie les beautés comme les défauts des Edifices anciens & modernes. Je ne crains pas de dire que le goût, les lumières & les connoiſſances qu'il développe dans cet Ecrit, pourroient faire honneur à l'Artiſte le plus conſommé.

Abrégé de l'Hiſtoire de Genève, &c.

JE vous ai rendu compte *, Monſieur, de cet *Abrégé* fort bien fait *de l'Hiſtoire de Genève & de ſon Gouvernement ancien & moderne, traduit de l'Anglois de Georges Keatte Eſq. par M. A. Lorovich, avec quelques Notes du Traducteur ;* Brochure *in-12* de 120 pages ſeulement. Mais, comme j'ignorois chez quel Libraire ſe vendoit ce Livre ; je ne pouvois vous l'indiquer. *Delalain*, rue & à côté de la Comédie Françoiſe, vient de m'écrire qu'il en a des exemplaires.

* Voy. la préſente *Année Littéraire 1774 ; Tome IV, page 275.*

Je ſuis, &c.

A Paris ce 10 Septembre 1774.

LETTRE VIII.

Plan d'Imposition Économique & d'Administration des Finances ; par M. Richard des Glannières. Brochure in-4° de 35 pages. A Paris, chez Simon Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André-des-Arcs.

CET Ecrit ne pouvoit manquer, Monsieur, d'exciter dans le Public la plus vive sensation. La question qu'on y traite est d'un intérêt général ; elle a dû fixer l'attention de toutes les classes des Citoyens. L'objet que l'auteur s'y propose est de donner un moyen facile de changer la régie actuelle des finances, & d'établir une nouvelle forme de perception, qui, en supprimant les abus, puisse procurer au Roi un revenu fixe & constant, & aux Peuples un soulagement réel par l'économie de l'administration & par la justice des répartitions.

M. *Richard des Glannières* commence par établir qu'il feroit utile d'affimiler tous les Sujets du Roi à un même droit & à la même forme de perception. Il prévient qu'on lui objectera peut-être, que plufieurs Provinces ne fe font foumifes ou données à la France qu'à des conditions, & qu'il y a même des Villes qui jouiffent de privilèges particuliers. Il répond, » que les circonftances qui ont dé» terminé les Souverains à ces ména» gemens ne fubfiftent plus ; que, de» puis long-temps, le Miniftère eft » dans l'ufage d'affujettir les pays con» quis aux nouveaux impôts; « conduite qui lui paroît conforme à la juftice, puifqu'étant Sujets du Roi comme les autres, ces Peuples doivent également contribuer aux befoins de l'Etat. D'ailleurs, il prétend qu'ils feroient mieux traités qu'ils ne le font aujourd'hui en fe conformant à leurs privilèges, & qu'ils s'épargneroient les frais immenfes de leurs Affemblées d'Etats, & les arrérages des fommes qu'ils font obligés d'emprunter tous les ans ou tous les deux ans.

L'auteur combat enſuite l'opinion qui ſuppoſe qu'on ne pourroit changer l'adminiſtration actuelle des finances ſans courir les plus grands riſques. Pour écarter ce préjugé, il ſoutient que, ſi cette adminiſtration eſt ruineuſe pour le Roi & ſes Sujets, on ne peut balancer à l'anéantir ; que la multiplicité des impoſitions, actuellement exiſtantes, a le double inconvénient de ſurcharger les Peuples & d'entraîner des frais immenſes pour leur perception, leſquels frais conſomment la plus grande partie du produit; que ce ne peut être qu'en ſimplifiant les droits & leur perception, qu'on peut parvenir à augmenter conſidérablement les revenus de Sa Majeſté, & à rendre en même-temps à ſes Peuples l'aiſance & le bonheur.

L'auteur propoſe, pour réunir ce double avantage, d'établir deux ſeules impoſitions; l'une perſonnelle, ſous la dénomination de *Droit de Franchiſe*, parce que, moyennant ce droit, les denrées de toute eſpèce ſeroient *franches* de toutes impoſitions; l'autre ſous le nom de *Taille Réelle*, aſſiſe ſur tous

les fonds & biens tenant nature d'immeubles. En conséquence, le Roi supprimeroit tous les droits d'Aides, d'Entrées, de Gabelles, de Capitation, de Tabac, &c, ainsi que la *Taille*, *Taillon*, *Ustensile*, *Vingtième & huit sols pour livre*, enfin tous les droits qui se perçoivent aujourd'hui. Après cet exposé général de son Plan, M. *Richard des Glannières* explique la manière d'asseoir les deux droits qu'il établit. Pour faciliter une juste répartition de celui de *Franchise*, il partage tous les habitans du Royaume en huit classes & en vingt-quatre divisions.

La première classe est subdivisée en deux parties: l'une est composée de Journaliers & Domestiques sans biens; il en porte le nombre à deux millions, & les taxe chacun à 3 livres par an; dans la seconde partie, il comprend les Religieux & Religieuses & les Propriétaires de quelque peu d'héritage, qu'il estime à un million d'ames, qui payeront 6 livres.

La seconde classe, composée des Prêtres, Vicaires de Paroisse, Chapelains, Artisans & Ouvriers de toute

eſpèce, eſt ſubdiviſée en trois parties, dont la première, qu'il porte à cinq cens mille ames, payera 9 livres; la ſeconde, de trois cens mille ames, payera 12 livres; & la troiſième, de deux cens mille ames, payera 24 livres.

La troiſième claſſe comprend les Curés, les Laboureurs à une, deux & trois charrues, & les Cultivateurs de leurs biens, dont il fait monter le nombre à un million cent mille ames, qu'il diviſe en quatre parties: la première, de quatre cens mille ames, payera 18 livres; la ſeconde, de trois cens mille, payera 40 livres; la troiſième, de deux cens mille, payera 100 livres; & la quatrième, de deux cens mille, payera 120 livres.

La quatrième claſſe eſt formée de tous les Marchands-Détailleurs des Villages, des petites & grandes Villes, dont il porte le nombre à huit cens mille. Deux cens mille payeront 40 livres; quatre cens mille, 100 livres; & deux cens mille, 160 livres.

La cinquième claſſe renferme tous les Marchands en gros, Fabricans &

Négocians, dont il compte cinq cens mille, qu'il divise en trois parties : la première, payera 100 livres; la seconde, 150 livres; & la troisième, 200 livres.

La sixième classe est composée des Intéressés dans les Affaires, Notaires, Banquiers, Entrepreneurs, dont il porte le nombre à cinq cens mille : la première partie payera 120 livres; la seconde 160 livres, & la troisième 320 livres.

La septième classe contient les Gens de Robe, qu'il porte à quatre-vingt-sept mille, dont la première payera 100 livres, la deuxième 200 livres, & la troisième 300 livres.

La huitième & dernière classe, composée des personnes les plus riches & du premier rang, est portée par l'auteur à trois cens mille. Cent cinquante mille payeront 300 livres; cent mille payeront 400 livres; & cinquante mille payeront 500 livres.

Ces huit classes forment un total de sept millions trois cens quatre-vingt-sept mille ames, & le produit total de cette première imposition seroit

de 480,700,000 livres. Il observe, 1°. que sa spéculation sur le nombre est fort inférieur à la réalité, puisque le Royaume comprend plus de dix-huit millions d'habitans, & que par conséquent le produit sera plus considérable qu'il ne le représente ; 2°. qu'il n'est aucune de ces classes qui ne trouve un profit considérable dans l'établissement de ce *Drcit de Franchise*, à commencer par la première qui est la plus nombreuse, puisqu'elle comprend seule trois millions de Sujets. Il suppose que la consommation de chaque Particulier, pour sa boisson seule, est au moins d'un demi-muid, qui, dans les Pays d'Aides, fait un objet de 6 livres ; en y joignant les droits du Sel, du Tabac, & de toutes les denrées qui se consomment, il montre qu'il n'y a point de Particulier, quelque pauvre qu'il soit, qui ne paye plus de 24 livres par an. Enfin, en suivant la gradation de ces différentes classes, proportionnées à la faculté & à la consommation de chaque Sujet, il n'en est aucun, suivant l'auteur, qui ne trouve une di-

minution considérable de ce qu'il paye aujourd'hui. Il fait encore valoir la satisfaction que les Peuples ressentiront de n'être plus exposés aux véxations des Commis dont les Procès-verbaux, faux ou éxagérés, les mettent daus la nécessité de payer des amendes & des frais ruineux. Il observe aussi que, relativement à l'état & à la consommation d'un grand nombre de Seigneurs ou gens puissamment riches, on pourroit augmenter les 500 liv. auxquelles il les impose.

M. *Richard des Glannières* entre ensuite dans le détail des moyens d'asseoir ce *Droit* avec justice. Pour y parvenir, il paroît séparer les habitans de la Campagne de ceux des Villes. Il réunit, pour les premiers, le droit de *Franchise* à celui de la *Taille Réelle*, &, pour en faire une juste répartition, il donne des modèles de rôles, qui, en dix-huit articles, comprendront le nombre d'hommes, de femmes, de garçons, de filles, de chevaux, de bœufs, de vaches, d'ânes, de cochons, de moutons & de brebis, la quantité de maisons & ma-

ſures, clos & jardins, arpens de vignes, arpens de prés, arpens de terre en culture, arpens de terre en friche, arpens de bois, étangs, rivières ou canaux, &c. Les modèles des rôles ſeront envoyés aux Intendans des Généralités, avec une lettre inſtructive. Les Intendans les feront paſſer à leurs Subdélégués, qui les remettront aux Receveurs des Tailles de chaque Election. Les Receveurs des Tailles, conjointement avec les Collecteurs des Paroiſſes, rempliront chaque objet du rôle : opération qui ſera d'autant plus facile, que les rôles des Tailles & des Vingtièmes donneront de grands éclairciſſemens, & qu'on obligera les Propriétaires & les Fermiers de repréſenter les baux & l'aveu de leurs héritages. Quant aux biens qui ne feront point affermés, on pourra en faire une juſte eſtimation d'après le produit des héritages voiſins.

Il en ſera de même des bois, en ordonnant aux Greffiers des Eaux & Forêts d'envoyer aux Receveurs des Tailles un état certifié du prix des bois qui auront été coupés dans leurs

Maîtrises. Avec les rôles de chaque Paroisse, le Receveur des Tailles pourra facilement rédiger une carte détaillée de son Election, qu'il remettra à M. l'Intendant. Celui-ci en fera faire une qui comprendra le produit & le dénombrement de sa Généralité, pour être envoyée au Ministre, qui, réunissant toutes ces cartes particulières en une carte générale, pourra d'un coup-d'œil connoître les forces & les richesses du Royaume. Comme la même opération se répétera tous les ans, le Ministre connoîtra les parties qui auront fructifié & celles qui auront dépéri; il sera en conséquence à portée de répandre ses graces avec discernement.

Enfin, par la vérification de la fortune de chaque Particulier, il sera facile de connoître sa consommation, &, suivant la classe dans laquelle il se trouvera, ce qu'il doit payer pour le *Droit de Franchise* : de sorte que le même rôle comprendra les deux droits, celui de la *Taille Réelle* & celui de *Franchise*. Par ce moyen, sans se livrer au hasard, & avant de rien

changer au systême actuel des finances, le Ministre sçaura avec certitude si le produit que l'auteur annonce est vrai ou faux. Il soutient que ce produit sera plus considérable, parce qu'il n'a fait sa spéculation que sur 7,377,000 ames, & que, dans les divisions de ses classes, il y en a plusieurs, qui, dans le fait, pourroient supporter une imposition plus forte. M. *Richard des Glannières* annonce qu'il a tous les matériaux nécessaires pour former & rédiger le Plan de la perception du *Droit de Franchise* pour la Ville de Paris & les autres grandes Villes du Royaume, qui demandent une manutention particulière. Il avance que le produit de la seule Ville de Paris sera de plus de cent trente millions, & que, s'il se présentoit des difficultés, soit dans l'établissement, soit dans l'éxécution de son projet, il est en état de les résoudre & d'empêcher les moindres frottemens dans la machine.

Quant à la *Taille Réelle*, il y assujettit, non-seulement les biens fonds & les domaines engagés, mais même les

rentes ſur l'Hôtel-de-Ville & les rentes de Particulier à Particulier; il porte ce *Droit*, à quatre ſols pour livre les biens fonds, & à deux ſols pour livre ſur les rentes: ce qui eſt moins onéreux que *la Taille*, *Taillon*, *Uſtenſile*, *les deux Vingtièmes & deux ſols pour livre du Dixième*, qu'on paye actuellement. L'auteur laiſſe ſubſiſter le contrôle des actes, des exploits, inſinuations, & autres, qui forment la ſous-ferme des Domaines, comme néceſſaire pour la ſureté publique; mais, comme les revenus du Roi augmenteront de plus de moitié dans ce nouveau ſyſtême, Sa Majeſté ordonneroit ſans doute que ces droits, établis uniquement pour la ſûreté des conventions entre les Citoyens, fuſſent ſimplifiés de manière à ne leur être point à charge. Il laiſſe ſubſiſter également la Marque de l'or, de l'argent, & des autres métaux, & la Ferme des Poſtes.

M. *des Glannières* donne enſuite ſon Plan de régie. L'impoſition ſera faite, comme on l'a dit, par les Receveurs des Tailles dans les Pays

d'Elections, & par les Officiers municipaux des Villes dans les Pays d'Etats. La nomination des Collecteurs se fera comme ci-devant ; ils retiendront quatre deniers pour livre, pour compter net & sans non-valeur. Ils compteront tous les mois le douzième du montant de leurs rôles, qui sera versé à la fin de chaque mois dans la caisse du Trésor Royal. Le Receveur des Tailles retiendra pareillement quatre deniers pour livre sur le produit de son Election, & il comptera net, & sans non-valeur ; il fera tous les mois deux bordereaux de sa recette ; il en enverra un au Ministre, & l'autre à la caisse.

Il sera établi trente-quatre Bureaux de régie : sçavoir, un dans chaque Généralité, un pour la Ville de Paris seule, & un général pour la vérification des autres. Ce dernier formera la carte générale du produit du Royaume, qui sera présentée tous les mois au Ministre des Finances, & dont le double restera à la caisse pour compter. Il sera prélevé, sur le produit général, deux sols pour livre, y

compris les huit deniers attribués aux Collecteurs & aux Receveurs des Tailles, pour les frais de la régie de ces différens Bureaux, à la tête de chacun desquels on mettra deux chefs : ensorte qu'il y aura soixante-huit Régisseurs Généraux. En supprimant les places des Fermiers Généraux, ils deviendront alors Régisseurs ; & il leur sera fixé deux sols pour livre du produit général de l'imposition, pour les frais de régie & leurs honoraires, qui monteront encore à plus de trois cens mille livres par an, pour chaque Intéressé.

L'auteur donne, dans une carte générale, le produit des deux droits par chaque Généralité : le total qui en résulte monte à 846 millions; ce qui fait plus de 84 millions pour les deux sols pour livres, appliqués à la régie; & plus de 761 millions qui rentreront net dans les coffres de Sa Majesté. En y réunissant le produit de la *Ferme des Postes*, celui du *Contrôle*, les *Forêts & Domaines du Roi*, les *Monnoies*, les droits sur la *Marque d'or & d'argent*, ses revenus

seront plus que doublés. Le Roi sera en état d'en affecter tous les ans une partie pour la libération des dettes de l'Etat.

Pour prévenir le vuide qui seroit à craindre dans ce changement d'administration, l'auteur pense que le Roi, en convertissant tous les droits actuels dans les deux proposés, pourroit, par l'Edit d'établissement, demander le prélèvement de trois mois d'avance, qui feroit un fonds de plus de 200 millions, qui, joint au supplément de finance des droits de contrôle, mettroit Sa Majesté en état d'attendre la rentrée du produit des nouveaux droits.

Ce projet présente un avantage particulier : c'est que, sans rien déranger dans la manutention actuelle des finances, le Ministre peut vérifier si les spéculations de l'auteur sont justes. Il ne faut, pour s'en assurer, que faire imprimer un certain nombre de rôles, conformes au modèle que l'auteur propose, & donner un simple Arrêt du Conseil, par lequel Sa Majesté déclarera que, voulant avoir le dénom-

brement

brement de tous ses Sujets, & de leurs facultés, Elle ordonne aux Commissaires, départis dans les Provinces, de remplir ses volontés, dans la forme qui leur sera prescrite. Ainsi le nouveau systême se trouvera établi, & le Ministère en état d'en calculer le produit; la première répartition n'aura peut-être pas d'abord le degré d'exactitude qu'on pourra lui donner dans les rôles subséquens, chaque particulier cherchant toujours à diminuer ses facultés & l'état de sa consommation; mais l'auteur observe que la réforme, à cet égard, ne pourra qu'augmenter le produit dans les années suivantes.

M. *des Glannières*, en proposant ce nouveau Plan d'imposition, a bien présumé qu'on pourroit s'allarmer sur la suppression d'une grande quantité de Commis; mais il observe que la fabrique & le commerce libre du sel & du tabac, peuvent occuper deux millions d'ames. Il gratifie les Commis de la remise d'une année de leurs appointemens pour leur faciliter ce nouveau genre de commerce,

& il les croit, par ce moyen, suffisamment dédommagés de la perte de leurs places, qui ne faisoient que les exposer à la haine publique. Il remarque encore que la Nation, en se procurant dans le Royaume ce qui lui est nécessaire pour sa consommation de tabac, empêchera d'en sortir en espèces sept à huit millions chaque année que les Fermiers-Généraux portent à l'Etranger, sans jamais en revoir un sol. Elle conservera de plus un grand nombre de Citoyens que la contrebande du sel & du tabac & la fraude des autres droits font périr journellement, & qui dès-lors pourront s'occuper à d'autres travaux, utiles & nécessaires à la Société.

Un autre avantage de ce nouveau systême d'administration, est de donner à l'Etat la facilité de subvenir en tous temps à ses besoins, sans avoir recours à d'autres impositions. En temps de guerre, il suffiroit de mettre simplement le sol pour livre sur chaque imposition pour la première année; & les années suivantes, six deniers d'augmentation, par chaque

année, jusqu'à la paix. Par ce moyen, les Sujets du Roi sçauroient en tout temps ce qu'ils ont à payer; & l'Etat ne s'endetteroit jamais, d'autant mieux que, payant comptant toutes ses consommations, il les auroit à plus juste prix.

Enfin, M. *des Glannières* prétend qu'il n'est pas possible d'économiser sur les frais de régie de la Ferme Générale, parce que la machine est portée au dernier degré de perfection dans toutes ses parties. Si l'on diminue le nombre des Commis, on ouvre la porte à la fraude, qui est déja considérable, & qui se fait toujours au détriment du produit; si l'on diminue les appointemens des Commis, ce qui n'est presque pas possible, ils ne pourront plus vivre de leurs emplois, & se livreront par nécessité aux malversations dans tous les genres. La manutention, telle qu'elle est, ne peut donc être améliorée; elle est vicieuse cependant par les frais excessifs qu'elle entraîne; on ne peut donc se dispenser de la détruire. Selon M. *des Glannières* l'opération de la manuten-

tion nouvelle est beaucoup plus simple & bien moins dispendieuse. Il en donne deux tableaux de comparaison, qui rendent sensible le résultat de l'une & de l'autre.

Manutention actuelle.

Frais de régie	3 *sols.*
Perte sur la fraude	4
Frais de perception . . .	1
Bénéfice des Fermiers . .	2
	10 *sols de perte.*
Sur vingt sols reste pour le Roi	10 *sols.*

Manutention nouvelle.

Accorder aux Collecteurs	» *sols*	4 *den.*
Aux Receveurs des Tailles	»	4
Frais des Bureaux	»	4
Honoraires des Régisseurs	1 *sol.*	»
TOTAL.	2	»
Reste pour le Roi . . .	18 *sols.*	»

Le mérite particulier de ce Projet, selon l'auteur, est qu'on peut l'essayer dans tout le Royaume & à très-peu

de frais, avant de l'arrêter au Conseil, sans empêcher la manutention actuelle pendant l'essai, sauf à lui donner la préférence quand on sera certain de sa possibilité.

Vous vous attendez bien, Monsieur, que je ne prononcerai point sur le plus ou le moins de justesse que peuvent avoir les spéculations de M. *Richard des Glannières*: elles ne sont point du ressort d'un Littérateur. Je laisse aux personnes initiées dans la science des calculs & des combinaisons politiques, & sur-tout au Ministre éclairé qui préside à nos Finances, le soin d'apprécier les idées de l'auteur, & de juger si son système est d'une exécution aussi sûre & aussi facile que le résultat en paroît spécieux. Tout ce que je puis dire, c'est que ce système n'est pas neuf, & que c'est un réchauffé, un développement, si l'on veut, d'une Brochure intitulée *Richesse de l'État*, qui parut il y a quelques années.

Je suis, &c.

A Paris ce 15 Septembre 1774.

LETTRE IX.

Atlas Élémentaire, où l'on voit, sur des Cartes & des Tableaux, l'état actuel de la constitution politique de l'Empire d'Allemagne; 1°. Les Cercles en général, les Archevêchés, Evêchés, Universités; les États qui ont droit de battre Monnoie, les Villes Monétaires, &c. 2°. La situation, l'étendue respective, les enclaves, le nombre & le rang des Électorats, Principautés, Abbayes, Comtés, Baronies, Seigneuries, & généralement tous les États Immédiats qui donnent droit de séance aux Diétes générales & particulières de l'Empire. 3°. Les principaux Territoires Immédiats qui ne donnent pas droit de séance aux Diétes. 4°. Un indice de tous les cantons de la Noblesse Immédiate en Souabe, en Franconie & sur le Rhin. 5°. Les différentes Routes & Postes de l'Empire, & les Villes où l'on trouve des Relais pour les Couriers & Voyageurs. 6°. Grand nombre de lieux remar-

quables par leurs productions ou leurs établissemens, comme Mines, Forges, Fabriques d'armes, Manufactures, Bains, Haras, &c. 7°. Le commencement des Etats de l'Empire, l'époque des principales Loix, des établissemens & événemens qui ont produit, par degrés, l'état actuel de l'Allemagne, avec un Abrégé méthodique du Droit Public de l'Empire : Ouvrage propre à faciliter l'étude de ce Droit public, utile à l'éducation de la jeune Noblesse & à tous les Officiers curieux de connoître ce qui compose le Corps Germanique, ses différens Etats & les divers degrés de Puissance de chacun de ses Membres ; le tout composé & vérifié d'après les meilleures Cartes Nationales, la Géographie de M. Büsching, les Ouvrages de Mrs. Schmauss & Pfeffel, les Institutions au Droit Public de l'Allemagne par M. Gérard, &c, dédié & présenté au ROI *par M. l'Abbé de Courtalon, Précepteur des Pages de* MADAME, *& ci-devant de ceux de feue Madame* LA DAUPHINE; *un volume in-4°.*

UN *Atlas* de l'Allemagne nous étoit, Monſieur, d'autant plus néceſſaire que les anciennes Cartes de ce Pays étoient remplies de fautes, & que nos Traités Géographiques ſur cette partie ſont très-incorrects. Il eſt cependant peu de contrées qu'il nous ſoit plus important de connoître, eu égard à la multiplicité des Etats qu'elle renferme, à la grandeur des Maiſons qui les poſsèdent, & aux événemens fréquens qui nous y attirent. La Géographie de l'Allemagne eſt d'ailleurs très-compliquée & d'une étude pénible, parce qu'il n'eſt point d'Empire qui contienne plus de détails dans la diſtribution des Provinces, plus de partages dans le Gouvernement particulier, & qui ait donné lieu à plus de contrariétés parmi les auteurs Géographes qui ont traité des diverſes parties qui le compoſent. Pour donner une idée des difficultés que préſentoit la rédaction de cet *Atlas*, par la multiplicité des objets qui devoient s'y placer, il ſuffit de jetter un coup-d'œil ſur le tableau des Collèges de l'Empire ; on y voit que l'Allemagne contient neuf Electorats,

quatre-vingt-dix Principautés, & cent soixante-six autres Etats d'Empire, donnant tous le droit de séance & de suffrage à la Diéte Générale : en y joignant ceux qui donnent le droit de séance aux Diétes particulières des Cercles, on en trouve trois cens treize; &, si l'on ajoute encore à ce nombre vingt Territoires Immédiats, marqués dans le Traité Géographique de M. *Büsching*, on aura une nomenclature générale de trois cens trente-trois Etats, tous différens, tous indépendans les uns des autres, & jouissant de presque tous les droits des Souverains, suivant l'article VIII du *Traité d'Osnabruck*, qui est une des Loix fondamentales de l'Empire.

L'auteur ne s'est pas contenté de donner dans ses Cartes la position exacte de ces divers Etats & de tous les lieux qui en dépendent; on apprend de plus dans son Ouvrage quel étoit autrefois l'état des Peuples Germaniques, à quelle époque s'est formé, comment s'est gouverné & se gouverne encore aujourd'hui ce grand Empire; la différence qu'il faut met-

tre entre le nom, le rang, les dignités, les espèces de Souveraineté & les divers degrés de puissance de tous ces Princes & de ces Etats particuliers, dont plusieurs, très-connus dans l'Histoire, se trouvent encore souvent cités dans nos Gazettes. En un mot, le but que M. l'Abbé *de Courtalon* s'est proposé dans son travail, est de répondre à ces trois questions : *Où sont situés tous les Etats actuels de l'Allemagne ? Depuis quand existent-ils ? Comment l'Empire & ces mêmes Etats se gouvernent-ils aujourd'hui ?* Il remplit le premier objet par des Cartes ; & les deux autres par des Tableaux très-instructifs & très-détaillés.

L'auteur donne d'abord une Carte générale, où l'on remarque la véritable position de l'Allemagne, la situation des Etats qui l'entourent, celle des Cercles qui la composent, & des pays en général qui appartiennent à chaque Cercle. Il s'est ensuite attaché à représenter, sans en excepter un seul, les trois cent trente-trois Etats Immédiats, appartenant à l'Empire, & presque tous répandus dans les Cercles. Cette entreprise l'a mis dans

la néceſſité de tracer de nouvelles Cartes, qui toutes ſont l'extrait & le réſultat de plus de 150 Cartes Allemandes, qu'il a été obligé de conſulter pour ne rien omettre d'eſſentiel dans une collection d'Etats auſſi conſidérable. Auſſi oſe-t-il dire que ſes Cartes, quelque petites qu'elles ſoient, contiennent des détails qu'on chercheroit vainement ailleurs. Toutes celles qui composent cet *Atlas* ont eu pour baſe la Carte générale de l'Allemagne de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin, morceau qu'on ſçait être univerſellement eſtimé des connoiſſeurs. M. l'Abbé *de Courtalon* s'eſt ſur-tout aidé dans ſon travail du Traité Géographique de M. *Büſching*. Il nous apprend que ce Géographe jouit de la plus haute conſidération dans toutes les Cours de l'Empire, & que les Princes ſe ſont empreſſés de ſeconder ſes vues, en lui procurant les Mémoires & tous les ſecours qui lui étoient néceſſaires. Son Traité, qui a réuni tous les ſuffrages des Allemands, eſt traduit en François & s'imprime actuellement; il

formera, sur l'Allemagne seule, trois volumes d'environ 900 pages.

M. l'Abbé *de Courtalon* fait un usage fréquent, dans son Ouvrage, de *Lettres*, de *Signes* & de *Couleurs* qui renvoyent à des explications. Par les *Lettres*, on connoît à qui appartiennent les enclaves, quelles sont les Terres Teutoniques & de Malte, de quel Ordre sont les Abbayes, &c. Par les *Signes*, outre les connoissances relatives aux productions de la terre & aux établissemens économiques, on apprend à distinguer si un territoire quelconque, indiqué dans la Carte, est Principauté, Abbaye, Comté, Ville Impériale, ou simplement Territoire Immédiat, ou Terre à l'Ordre Equestre ; si ce territoire, par rapport à sa qualité, donne ou ne donne pas entrée aux Diètes ; si c'est aux Diètes générales ou aux Diètes des Cercles, ou bien également aux unes & aux autres qu'il donne droit de séance. On voit encore quels sont les Etats qui n'ont droit de séance que conjointement avec d'autres, & ceux qui ont, rela-

tivement à ce droit, quelques contestations. Les *Couleurs* servent à désigner les différentes espèces d'Etats, comme Electorats, Principautés Ecclésiastiques ou Séculières, Comtés, Abbayes, &c.

Les Routes & les Postes, marqués dans cet *Atlas*, ont été prises sur la nouvelle Carte Géographique des Postes de l'Allemagne, dédiée à l'Electeur de *Mayence* & gravée aux frais des héritiers de *Homann* en 1764; on sçait que cette Carte est la meilleure pour cette partie, & que les Allemands eux-mêmes n'en suivent pas d'autre en voyageant dans l'Empire. Les routes d'une poste à l'autre sont indiquées par des lignes droites; il n'appartient qu'à la Topographie de dessiner les courbures & les sinuosités de ces routes, telles qu'elles existent sur le terrein. L'Allemagne, située au centre de l'Europe, est sans cesse parcourue ou traversée par une infinité de Seigneurs, de Curieux ou de Négocians; ces Voyageurs pourront, d'un simple coup-d'œil, découvrir toute leur route, tracée dans une étendue d'environ deux cens lieues.

A la ſuite des Cartes Géographiques, l'auteur a placé quatre *Tables Chronologiques* où l'on trouve indiqués le commencement des divers Etats de l'Allemagne, l'époque des principales Loix & celle des révolutions qui ont produit par degrés l'état actuel de l'Empire. Ces quatre *Tables* réunies peuvent ne former qu'un ſeul tableau; elles préſentent une ſuite d'Hiſtoire intéreſſante de près de deux mille ans. Elles retraceront aiſément à la mémoire ce qu'il y a de plus eſſentiel à ſçavoir ſur les anciens Germains, ſur l'état civil & politique de ces Peuples, ſur l'étendue, le partage, & la deſtinée des grands Etats de *Charlemagne*, &c. On y voit la durée & le ſort de ce fameux Empire ſous les François, de-là ſous les Italiens, enfin ſous les Allemands, par la réunion des deux Royaumes d'Italie & de Germanie. Si l'on obſerve, de ſiècle en ſiècle, en étudiant ces *Tables*, une alternative ſingulière dans le pouvoir des Empereurs & des Etats, on pourra découvrir les cauſes de ces changemens ſurprenans, non-ſeulement dans la capacité ou l'incapacité des Empe-

reurs & dans l'imprudente cession qu'ils firent de leurs droits & de leurs domaines, mais aussi dans les ravages des Normands & des Hongrois, dans l'excessive extension des droits du Gouvernement Féodal, dans la continuité des Diètes qui ne cessèrent de représenter la Nation en corps, dans la manière de succéder aux Bénéfices, aux Fiefs de l'Empire, à l'Empire même, dans les démêlés des Papes & des Empereurs, dans l'extinction de la Maison de *Souabe*; dans l'interregne qui précéda l'élévation de la Maison de *Habsbourg*, enfin dans l'habileté qu'eurent les Etats de se tenir en force, en s'unissant d'abord avec les Papes, puis entr'eux-mêmes, &, dans le dernier siècle, avec les Etats circonvoisins, pour forcer les Empereurs à reconnoître légalement la possession de tous ces Droits Régaliens qui composent, & dont ils avoient dès-lors composé leur supériorité territoriale. On ne doit s'attendre à trouver, dans ces *Tables*, ni récits de batailles, ni plans de Campagnes, ni intrigues de Cour; on n'y parle de

guerres & de démêlés éclatans que pour en annoncer les résultats, ou que pour en venir à ces Traités & Réglemens publics qui forment autant d'époques dans l'Histoire des Nations.

La connoissance du Droit Public de l'Allemagne est trop nécessaire à ceux qui voyagent dans ce pays, pour que l'auteur omît d'en parler dans cet *Atlas*, destiné particulièrement à l'éducation de la jeune Noblesse. Il en donne un *Abrégé Méthodique* en cinq *Tables*, distribuées en plusieurs colonnes. On y voit jusqu'où s'étend l'autorité de l'Empereur, celle du Roi des Romains, des Vicaires de l'Empire, des Electeurs, des Princes, des Etats Inférieurs & Nobles *Immédiats*, des Diètes générales & particulières, des Cercles & de leurs Officiers, des deux Cours suprêmes & autres Tribunaux inférieurs, &c, &c, &c, &c. Quand ces connoissances ne procureroient d'autre avantage que celui de faire lire avec plus de fruit & de discernement les Histoires, les Gazettes & les Nouvelles politiques, on

devroit toujours sçavoir gré à l'auteur d'avoir réduit en leçons élémentaires des instructions utiles, peu communes en France, & noyées la plûpart dans de très-gros volumes. En un mot, Monsieur, je regarde ce nouvel *Atlas* comme ce que nous avons de plus parfait & de plus complet sur l'Allemagne; il est le fruit de dix années de travail, & M. l'Abbé de *Courtalon* n'a épargné ni soins ni dépenses pour le porter au degré de perfection dont un ouvrage de ce genre est susceptible. On en trouve des Exemplaires à Paris chez les Sieurs *Julien* à l'Hôtel de *Soubise*, *Boudet* Imprimeur du Roi rue S. Jacques; à l'Hôtel de *Nevers* rue du Baq vis-à-vis l'Hôtel des Mousquetaires, & à Versailles au Château, au-dessus de l'Escalier des Princes. Le prix, broché, est de 15 livres; relié en veau, 18 livres; en grand papier, avec filets dorés, 24 livres. On prévient le Public que l'Edition n'a été tirée qu'à 500, & qu'une bonne partie de l'ouvrage est destinée pour les Pays étrangers.

Ancienne & seule Manufacture d'Encre connue en Europe sous le nom de LA PETITE VERTU.

C'EST quelque chose de bien abominable, Monsieur, que le Public soit trompé sans cesse sur des objets de premier besoin, & que la basse cupidité des petits Marchands employe toutes sortes de ruses & de supercheries pour enlever à un Négociant honnête les fruits de son industrie & de son travail. Il y a près de deux siècles que la *Manufacture d'Encre*, aujourd'hui composée par le S[r] *Guyot* rue du Mouton près de la place de Grève à Paris, est connue dans l'Europe entière sous la dénomination de *la Petite Vertu*, pour être la seule *indélébile*, *incorruptible*, *sans fleurs & sans dépôt.* Son caractère *d'indélibilité* est bien constaté; j'en connois moi-même la preuve. J'ai vû quelques Actes faits avec cette Encre il y a plus de 150 ans; on diroit que la minute vient d'en être expédiée; l'Encre est d'un très-beau noir, &, loin d'avoir souffert la moindre altération, il semble que le temps lui ait donné

plus de luisant encore & de netteté. Cette qualité est bien importante, Monsieur, pour la conservation des Archives & des Manuscrits, de quelqu'espèce qu'ils soient. Il n'est point de famille qui ne soit intéressée à mettre les titres qui la concernent en état d'être lûs avec facilité jusqu'à la fin des siècles, s'il se peut. Je me flatte, en conséquence, de rendre un service essentiel à la Société, en la prévenant que, malgré plusieurs Arrêts du Parlement rendus en faveur du Sr *Guyot* contre ceux qui s'avisent de le contrefaire, la race de ces affronteurs se multiplie de plus en plus. Ils imaginent toutes sortes de stratagêmes pour induire le Public en erreur : les uns, par des milliers d'imprimés évidemment copiés sur ceux du Sieur *Guyot*, annoncent que l'Encre qu'ils ont composée hier est aujourd'hui *indélébile*, caractère qu'une longue suite d'années peut seule justifier. Aussi l'Académie Royale des Sciences, toujours sage dans ses décisions, après avoir fait l'épreuve d'une de ces Encres nouvelles qui lui avoit été présentée comme *indélébile*, a-t-elle déclaré

qu'elle ne pouvoit prononcer sur cette propriété; les autres, pour deux ou trois tonneaux d'Encre qu'ils débitent par an, affichent hardiment *Manufacture d'Encre;* comme s'il y en avoit plusieurs, & que l'on ne sçût pas que celle du S[r] *Guyot* est la seule en France & même en Europe. Ceux-ci, pour donner plus aisément le change, prennent des enseignes insidieuses, telles que l'*Encre de la Renommée*, voulant faire entendre par ce titre que c'est l'*Encre de la Petite Vertu*, parce qu'en effet cette Encre est la seule qui soit *renommée*. Enfin, ceux-là, pour donner de la vogue à leurs Encres, se servent de mots, de termes & de propriétés qui n'appartiennent qu'aux Encres de *la Petite Vertu;* termes dont ils ne connoissent pas plus la valeur que l'effet des drogues qu'ils employent; ils n'ont jamais étudié cette partie chimique; leurs prétendus secrets sont connus de tout le monde, & il n'y a personne qui ne sçache faire de l'Encre aussi bien qu'eux.

Le sieur *Guyot* n'a fait part de son procédé à qui que ce soit, & ses Commis ou Garçons n'en ont jamais

eu la plus légère idée. Il a même eu la précaution de leur faire ſigner une déclaration ſur cet objet, conçue en ces termes : *Je ſouſſigné* (un tel) *reconnois que M. Guyot m'a remis aujourd'hui mon Brevet d'Apprentiſſage, paſſé chez* (tel Notaire, tel jour, telle année) *& que, conformément à une clauſe portée audit Brevet, par laquelle il eſt dit que M. Guyot ne me donnera aucune connoiſſance du ſecret de ſon Encre, je déclare que, conformément à ladite clauſe, M. Guyot ne m'a jamais donné aucun éclairciſſement ſur la compoſition de ſon Encre, ni ſur les Drogues & doſes qui entrent dans ladite Encre, tant ſur les Encres noires que de couleur & en poudre ; en foi de quoi, je ſigne le préſent Certificat*, &c. Nonobſtant une déclaration auſſi poſitive, le croiriez-vous, Monſieur, tel Commis ou Garçon du ſieur *Guyot*, a levé, au ſortir de chez lui, boutique d'Encre, avec une enſeigne faſtueuſe & des placards pompeux dont il a fait couvrir tous les murs de Paris : ſemblable à ces valets, qui, après avoir ſervi trois ou quatre ans, des Médecins célèbres, s'érigent eux-mêmes en Médecins, ſe donnent pour les plus

habiles gens du monde, annoncent des cures merveilleuſes, débitent des drogues funeſtes, & trompent le crédule vulgaire.

Encore une fois, Monſieur, il n'y a qu'une ſeule Manufacture d'Encre en France, qui eſt celle du ſieur *Guyot.* Il y en a une autre établie à Bruxelles; elle appartient encore au ſieur *Guyot*, en vertu d'un Privilége très-honorable qui lui a été accordé en 1766, par S. A. R. le Prince *Charles de Lorraine*, au nom de l'Impératrice Douairière, Reine de Hongrie & de Bohême. Le ſieur *Guyot*, pour prévenir les infidélités des contrefacteurs, avertit de nouveau le Public, comme il l'a déja fait pluſieurs fois, que les Bureaux établis, tant à Paris que dans les Provinces & les Pays étrangers pour la diſtribution de ſes Encres, ont à leurs portes un Tableau indicatif ſur lequel ſont inſcrits ſon nom & ſa demeure, & qu'il y a ſur chaque bouteille une étiquette gravée, énonciative de ſon Encre, avec ſa ſignature au bas; c'eſt à cette ſignature particulièrement qu'il faut s'attacher. Il déſavoue toutes autres inſcriptions & annonces, quoique con-

ques dans les mêmes termes à peu-près que la sienne.

Ce n'est pas seulement de l'Encre noire que fabrique le sieur *Guyot*; il en compose de toutes couleurs; de la bleue, de la rouge, de la verte, de la jaune, de la grise, soit pour les écrits, soit pour les plans & les dessins. Vous trouverez aussi chez lui de l'Encre sympathique qui ne paroît sur le papier que lorsqu'on la présente au feu, & qui disparoît toutes les fois qu'on l'en retire & qu'elle se refroidit : cette Encre est de pur amusement. Son *Encre en poudre* est très-utile & très-commode pour la Campagne & pour les voyages; sur les paquets mêmes est indiquée la manière de faire sur le champ de l'Encre en telle quantité qu'on veut. Le Magazin du sieur *Guyot* est encore fourni d'Encre de la Chine, ainsi que d'Encre au Carmin, avec laquelle on peut écrire, dessiner & peindre sur toutes sortes de papiers, de parchemins & de vélins, sans qu'il y reste aucune épaisseur, le Carmin étant bien fixé, parfaitement dissous, & ne portant avec lui ni sable ni gravier; ces papiers, parchemins ou

vélins, sur lesquels on aura fait usage de cette Encre au Carmin, peuvent être frottés, lavés, & même exposés à la pluie, sans qu'il s'en détache la moindre teinte.

Manufacture de Cire d'Espagne.

CETTE *Manufacture* est connue, de même que celle d'*Encre*, sous le nom de *la Petite Vertu*. On a long-temps regardé les Cires de Hollande comme les plus belles & les meilleures. Le sieur *Guyot*, jaloux de perfectionner cette branche de son Commerce, a fait exprès le voyage des Provinces-Unies, pour examiner les Fabriques de Cire qui s'y trouvent; il a même acheté les compositions de divers Fabricans. Après les avoir comparées les unes aux autres, ensuite avec celles de Paris, il a formé de ces compositions, une particulière qui ne le cède point aux plus célèbres. Sa Manufacture présente des Cires d'Espagne de toute qualité, de tout prix, de toute senteur, au musc, à l'ambre, à l'esprit-de-vin, &c, façonnée à la Grecque, à la Turque, &c; telle, en un mot, qu'on peut la desirer.

Je suis, &c.

A Paris ce 18 Septembre 1774.

Faute à corriger dans le Nº. précédent.

PAGE 130, lignes 23 & 24, *le Bengale est un Royaume d'Afrique*, lisez *un Royaume d'Asie.*

L'ANNÉE

LITTÉRAIRE.

LETTRE X.

Lettre de M. de Clieu, ancien Capitaine de Vaisseaux, ancien Gouverneur de la Guadeloupe, & Grand'Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, à l'Auteur de ces Feuilles.

'té fort surpris, Monsieur, de
ins une de vos Feuilles de cette
*, une *Lettre sur un ar-*
ıcernant le Café. L'auteur ano-
de cette *Lettre* assure qu'*il est*
te les Cafés que l'on cultive dans
de l'Amérique, proviennent des
'ıi sont au jardin du Roi. J'étois
ɔ Capitaine d'Infanterie à la

24 ou Tome v, page 282.

Martinique. Des affaires personnelles me rappellèrent en France dans la même année. Mais, plus occupé du bien public que de mes propres intérêts, sans être découragé par le peu de succès des tentatives qu'on avoit faites depuis quarante ans pour introduire & naturaliser le Café dans nos isles, je fis de nouvelles démarches pour en obtenir un pied au jardin du Roi : elles furent long-temps infructueuses. Je revins plusieurs fois à la charge sans me rebuter ; enfin, la réussite couronna ma constance. J'en eus l'obligation à M. de *Chirac*, premier Médecin du Roi ; il ne put refuser cet arbuste aux instances réitérées d'une Dame de Qualité, dont j'employai le crédit auprès de lui. Il est inutile d'entrer dans le détail des soins infinis qu'il me fallut donner à cette plante délicate pendant une longue traversée, & de la peine que j'eus à la sauver des mains d'un homme, bassement jaloux du bonheur que j'allois goûter d'être utile à ma patrie, & qui, n'ayant pu parvenir à m'enlever ce pied de Café, en arracha une branche : je ne

puis cependant m'empêcher de dire que, l'eau devenant rare dans le vaisseau qui me portoit & n'étant distribuée à chacun qu'avec mesure, je partageai avec ma plante chérie le peu qu'on m'en donna.

Je fus à peine débarqué à la Martinique, que je plantai, dans un terrein convenable & préparé, cet arbuste précieux qui m'étoit devenu encore plus cher par les dangers qu'il avoit courus, & par les soins qu'il m'avoit coûtés: au bout de 18 ou 20 mois, j'eus une récolte très-abondante; les féves en furent distribuées aux Maisons Religieuses & à divers habitans qui connoissoient le prix de cette production, & pressentoient combien elle devoit les enrichir; elle s'étendit de proche en proche; je continuai à distribuer les fruits des jeunes plantes qui croissoient à l'ombre du père commun. La Guadeloupe & Saint-Domingue en furent bientôt elles-mêmes abondamment pourvues.

Quant à l'isle de Cayenne, que l'anonyme prétend avoir été l'entrepôt du Café originaire de Moka,

qui a été planté dans les Colonies Françoises sous le vent, voici à quoi il faut s'en tenir. Les habitans de Cayenne étoient soupçonnés, & on leur reprochoit peut-être sans fondement *, de prendre la précaution jalouse de passer leur Café à l'étuve & même au four, ou de le tremper dans l'eau bouillante pour en dessécher le germe, afin d'empêcher qu'en multipliant cette denrée ailleurs, on ne les privât d'un revenu considérable. M. le Chevalier *de Feuquières* Général de la Martinique, m'ayant demandé environ deux douzaines de grains de Café, il les envoya à M. *d'Orvilliers* Gouverneur de Cayenne, & le pria, en riant, de conseiller aux cultivateurs de s'épargner désormais un soin inutile, puisque nous avions du Café de notre crû ; ce qu'il étoit facile de

* M. *de Jussieu* prétend justifier de ce reproche les habitans de Cayenne dans son *Mémoire sur le Café*, inséré dans le Recueil de l'Académie des Sciences, année 1713, & cité dans l'*Encyclopédie*, Article CAFÉ. Mais cela ne fait rien à la vérité de mon anecdote, & je préviens par-là une objection de l'Anonyme.

juger à l'inſpection des grains frais qu'il leur préſentoit.

Cette nouvelle production ſe multiplioit par-tout. Mais ce qui rendit ſes progrès plus rapides à la Martinique, ce fut la mortalité qui frappa tous les Cacaotiers * ſans exception, déſaſtre que les uns attribuèrent à l'éruption du volcan de l'Iſle où il s'ouvrit alors une nouvelle bouche, les autres aux pluies abondantes & continuelles qui durèrent plus de deux mois. Quoi qu'il en ſoit, ce qu'on appelle les *Petits Habitans*, au nombre de cinq à ſix mille, abſolument dépourvus par-là d'une denrée territoriale, preſque la ſeule qu'ils euſſent à échanger contre celles de France, ne trouvèrent de reſſource que dans la culture du Café, à laquelle ils ſe livrèrent excluſivement avec un ſuccès qui paſſa leurs eſpérances, & qui répara bientôt leurs pertes. L'iſle ſe trouva couverte en trois ans d'autant

* Je préfère le terme de *Cacaotier* à celui de *Cacoyer* qui eſt difficile à prononcer, & j'aime mieux ſuivre l'analogie : *Coco*, *Cocotier*, *Bigarreau*, *Bigarreautier*, *&c.*

de millions de Cafiers qu'elle en avoit eu de Cacaotiers. Voilà, Monsieur, la vraie marche de l'introduction du Café dans les isles sous le vent; c'est une source inépuisable de richesse pour les quatre cinquièmes de leurs habitans. Mais inutilement auroit-on cultivé cette branche importante de commerce sans la protection signalée que lui accorda M. le Comte *de Maurepas*. Je fis sentir à ce Ministre éclairé, qui m'honoroit de ses bontés, combien ce commerce seroit avantageux à la France. M. le Comte *de Maurepas*, toujours occupé du bien public, le favorisa, malgré les efforts de la Compagnie des Indes qui s'opposa, le plus long-temps qu'elle put, à l'introduction de cette production nouvelle en France; il a continué de protéger cette branche de commerce, qui lui doit l'état florissant dont elle jouit aujourd'hui. Ce Ministre, j'ose le dire, seroit, s'il le falloit, garant de la vérité de ces faits.

A mon retour en France en 1749, je fus présenté au Roi par M. *Rouillé*, alors Ministre de la Marine, comme un

Officier à qui l'Etat, le Commerce & les Amériquains étoient redevables de la plantation du Café dans les Colonies. Tout ce qu'il y a de Créoles à Paris attesteront la vérité de ce fait & de tous ceux que j'annonce dans cette Lettre.

S'il étoit nécessaire de citer des autorités pour appuyer mon assertion, j'en trouverois. M. *Valmont de Bomare*, dans son *Dictionnaire d'Histoire Naturelle*, dit que c'est à moi que les Isles Françoises doivent le Café. M. *le Brun*, Avocat, s'est chargé d'écrire à ce sçavant Naturaliste, pour sçavoir d'après qui il avoit cité ce fait. M. *de Bomare* lui a répondu que c'étoit d'après M. *Thibauld de Chanvalon*, ancien Intendant de Cayenne, dans l'Ouvrage qu'il a donné au public en 1763, intitulé *Voyage à la Martinique* (page 122). Si Cayenne eût été, comme le prétend l'Anonyme, l'entrepôt du Café de Moka qui a été apporté dans les Isles Françoises sous le vent, M. *de Chanvalon* l'auroit sçu, & ne me reconnoîtroit pas comme celui qui a naturalisé dans nos Isles,

cette production précieuse pour le Commerce, & qui a augmenté si prodigieusement le débit du sucre.

Je vous prie, Monsieur, d'insérer cette Lettre dans le premier N° qui paroîtra de vos Feuilles. J'ai l'honneur d'être, &c, DE CLIEU.

Réponse d'un jeune Poëte qui veut abandonner les Muses, à un Ami qui lui écrit pour l'en détourner; Pièce qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise. A Paris, chez la Combe Libraire, rue Christine; in-8° de 14 pages.

PARMI toutes les pieces de concours, cette *Réponse* est une de celles dont la lecture m'a fait le plus de plaisir. La manière approche assez de celle de l'*Epître* sur *les Disputes* de M. *de Rhulières* que vous avez distinguée dans la foule des Poësies Académiques. La pièce que je vous annonce n'est pas aussi parfaite dans sa totalité; mais c'est, d'un bout à l'autre, le même genre d'esprit.

Ce jeune homme qui veut abandonner les *Muſes*, voit d'abord, comme tous ſes confrères, le fantôme de l'Envie qui arrête ſes premiers pas. Mais la différence des goûts & la difficulté de les réunir lui font ſur-tout impreſſion. Il ſe moque, comme je l'ai fait tant de fois, des *Pradons* & des *Cotins* de nos jours, ſi pleins de confiance dans la ſublimité de leurs rapſodies les plus ſifflées.

Il en eſt, je le ſçais, qui, sûrs de leur génie,
Et d'un œil de pitié regardant les Humains,
Aux dédains du Public oppoſent leurs dédains.
Ami, craignons le piège où l'orgueil les entraîne:
Sa voix douce eſt pour nous la voix de la Syrène;
Imprudent qui ſe fie à ſon charme flatteur!
Il enivre les ſens, mais conduit à l'erreur:
Sur de nombreux défauts l'œil tranquille ſe ferme;
Entrant dans la carrière on croit toucher au terme:
Quel fut, trente ans, d'*Hylus* l'aveuglement fatal!
A peine on lit ſes vers; & ſur le piédeſtal

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] mon ame est affermie.
[illegible] revenu,
[illegible] apprecier le bien d'être inconnu;
[illegible] l'erreur l'espérance est la mort.
[illegible] le reste est peri. ou chimere..
Mais [illegible] le Dieu des vers m'inspire [illegible]
[illegible] moment,
[illegible] l'abjure, il dicte mon serment.
[illegible] bien, ramener au Permesse
[illegible] de la vaine promesse:
[illegible] impérieuse loi
[illegible] Dieu m'enchaîne malgré moi.
[illegible] mon [illegible], Muse aimable &
[illegible]
Le [illegible] de tes Amans, semblable au sort
[illegible],
Et [illegible] sans cesse [illegible] attraits,
Et [illegible] toujours qu'[illegible] viendront jamais.

Je connois peu de Pièces couronnées, aussi bien pensées, aussi bien écrites, aussi dignes du prix que cette *Réponse*.

De leurs vers cadencés l'harmonie est un
chant.

Vous de qui je combats la censure hardie,

Ecoutez du *Devin* la douce mélodie. . . .

Il est de moi — de vous ? Cet ouvrage charmant ?

Faut-il, quand vous marchez, nier le mouvement ?

L'auteur, dans une Note, rend justice à M. *Rousseau de Genève*. Ce célebre Philosophe a donné un exemple bien rare dans toute espèce de dispute : lorsqu'il a vu *l'Iphigénie* de M. *le Chevalier Gluck*, il a hautement avoué *qu'il s'étoit trompé* en avançant que les François ne pouvoient avoir de musique.

La fin de cette *Réponse* n'est pas moins piquante que le commencement. L'ami de l'auteur lui représente que le bon est toujours bon, & qu'il *perce tôt ou tard*.

Tôt ou tard ? Ainsi donc, *Alcippe*, il faut attendre ;

M'enivrer des honneurs qu'on destine à ma cendre,

Dans mon obscurité m'ériger un Autel,

Et, vivant inconnu, me prétendre immortel !

Pardonne, je n'ai point cette noble conſtance :
Loin du ſiècle où je vis placer mon exiſtence,
Ami, c'eſt un effort qui paſſe ma raiſon :
Mes regards, que renferme un étroit horizon,
Ne vont point au-delà du cercle de la vie.
Ainſi, dans ſes projets, mon ame eſt affermie :
D'un preſtige brillant déſormais revenu,
Je ſçais apprécier le bien d'être inconnu ;
Je ſçais que de l'erreur l'eſpérance eſt la mère ;
Je vis en paix ; le reſte eſt péril ou chimère....
Mais quoi, le Dieu des vers m'inſpire en ce moment,
Et, lorſque je l'abjure, il dicte mon ſerment !
Il va, je le vois bien, ramener au Permeſſe
Un parjure confus de ſa vaine promeſſe :
D'un aſtre dominant l'impérieuſe loi
Sur les traces du Dieu m'enchaîne malgré moi.
Oui ; tu fais mon deſtin, Muſe aimable & funeſte :
Le ſort de tes Amans, ſemblable au ſort d'*Oreſte*,
Eſt de venir ſans ceſſe adorer tes attraits,
Et de jurer toujours qu'ils n'y viendront jamais.

Je connois peu de Pièces couronnées, auſſi bien penſées, auſſi bien écrites, auſſi dignes du prix que cette *Réponſe*.

L'Amour de la Gloire, Épître qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise en 1774, par M. de Palméseaux. A Paris, chez Monory Libraire de S. A. S. Monseigneur le Prince DE CONDÉ, *rue de la Comédie Françoise; in-8° de 32 pages.*

LE sujet de cette *Epître* a déja été traité bien des fois: mais l'auteur a fait passer dans ses vers l'enthousiasme dont il paroît rempli pour cette Gloire qu'il célèbre. Lorsqu'on met autant de chaleur dans ses productions, on est sûr d'entraîner ses Lecteurs, & de leur faire pardonner quelques négligences: au lieu que les rimeurs froids sont toujours jugés froidement, & qu'on n'est jamais disposé à leur faire grace. Le premier secret de toutécrivain est donc de communiquer aux autres l'impression qu'il ressent: cette vérité fait l'éloge de M. de *Palméseaux*, qui est le même que M. le Chevalier *de Cubières*, dont vous avez lu plusieurs jolies pieces dans différens ouvrages périodi-

ques. On ne peut parcourir cette *Epître* sans éprouver soi-même un ardent amour de la Gloire. Voyez la tirade suivante ! L'auteur étoit vivement ému lorsqu'il l'a produite, & vous sentirez votre âme s'élever en la lisant.

O Rois, que la Fortune a comblés de largesses,
Vous, que sa main prodigue entoura de richesses,
Et que, par sa constance à servir vos plaisirs,
Elle a privés du droit de former des desirs;
Que peut-on ajouter à vos grandeurs? La Gloire.
La Gloire, mieux que l'or, fait vivre en la mémoire.
La Gloire est le seul bien qui ne s'achète pas,
Le seul qui soit durable & survive au trépas.
Aime la Gloire, ami; souviens-toi que c'est elle
Qui plaçoit autrefois dans la Cour Immortelle
Les Conquérans fameux & les grands Ecrivains;
Et souviens-toi qu'*Homère* eut les honneurs divins.
Les remparts des Thébains, les fières pyramides

Que réfléchit le Nil dans ses grottes humides,
Les colonnes, les arcs, les Palais éclatans,
Tout tombe, tout fléchit sous le pouvoir du Temps.
Le Temps a démoli le tombeau de *Mausole*,
Le Temps a dévoré les murs du Capitole,
Le Temps sèche les mers, & porte sur les monts
Le corail tortueux, les conques des *Tritons*;
Le Temps ronge le fer, le Temps brise la pierre,
Le Temps hâte le jour où doit crouler la terre;
Mais les enfans du Pinde, à l'aide de leurs vers,
Vivront, tant que sa faulx parcourra l'Univers.

Vous trouverez au commencement de cette *Epître* une description du *Temple de la Gloire* qui vous paroîtra un peu longue & commune. Vous imaginez bien que l'auteur ne manque pas de placer ce Temple sur le sommet d'un roc, d'y mettre de la foudre, des éclairs, & force serpens qui en défendent l'entrée : ces sortes de détails se trouvent partout. Il auroit pu éviter encore de

mettre en vers le faux raiſonnement de *Fontenelle*, qui prétend que, comme les arbres d'à-péſent ſont auſſi grands que ceux d'autrefois, les écrivains modernes doivent valoir ceux de l'Antiquité. Il y a eu des ſiécles poſtérieurs à ceux d'*Aléxandre* & d'*Auguſte*, qui ont été des ſiécles de barbarie ; & cependant les arbres étoient toujours les mêmes.

Le morceau ſur les Romains qui termine cette piéce, eſt ce qu'il y a de mieux dans l'*Epître*, après celui que je viens de vous citer. Le Poëte s'adreſſe à un ami qu'il invite à ne pas ſe rallentir dans la carriere des Talens.

Contemple le Romain : tant qu'il aima la Gloire,
Tu le verras voler de victoire en victoire.
Sous la loi des Conſuls, au temps des *Curius*,
Tu le verras dompter l'invincible *Pirrhus*.
Tu verras des Héros couverts de cicatrices
Demander ſeulement, pour prix de leurs ſervices,
L'eſpace reſſerré qu'un dard étincelant
Dans la plaine lancé parcouroit en volant ;
Et, Rois de l'Univers par le droit de la guerre,

Limiter leur fortune à deux arpens de terre.

Quel Dieu pour leur Patrie arma les *Scipions*?
Le desir de porter deux augustes surnoms,
Ou de voir dans la place élever leurs statues
Sur les drapeaux sanglans des Nations vaincues.
Tels étoient les Romains. *Quand* des vices nouveaux
Eurent mis dans les fers un Peuple de Héros,
Ce fut *alors qu'on* vit, ces Maîtres de l'Asie,
Ces destructeurs des Rois & de la tyrannie,
Lorsque des fiers *Tarquins* le sang fumoit encor,
Se laisser tous lier avec des chaînes d'or:
Que du riche *Attalus* le pompeux héritage
D'un Peintre ou d'un Bouffon devint l'heureux partage,
Et que, dans les lieux saints, l'impudique Beauté,
Vint partager l'encens de la Divinité.
Ce fut alors qu'on vit succéder aux *Fabrices*
Les *Claudes*, les *Galbas*, les *Nérons* & leurs vices,
Qu'un Peuple, jadis Roi, dépendit d'un Bourreau,
Et que de Rome enfin, Rome fut le tombeau.

Tableau Généalogique de la Maison Royale DE BOURBON *par degrés de parenté & en lignes masculines ascendantes.*

MONSIEUR *de Vezou*, Ecuyer, Ingénieur-Géographe, Historiographe & Généalogiste du Roi, Professeur de Géographie, d'Histoire & de Littérature, vient de mettre au jour ce *Tableau Généalogique de la Maison Royale de Bourbon par degrés de parenté & en lignes masculines ascendantes*, depuis *Robert de France*, Comte *de Clermont en Beauvoisis*, né en 1256, sixième fils de *Louis IX* ou S. *Louis* Roi de France, jusqu'à Monseigneur N.... de *Bourbon Condé*, *Duc d'Enghien*, né à Chantilly, le 2 Août 1772, fils de M. le Duc *de Bourbon* & petit-fils de M. le Prince *de Condé.*

Cette Carte, qui a 28 pouces de haut sur 38 de large, contient, dans 547 quarrés, tous les enfans, petits-enfans & arrières-petits-enfans de *Robert de France* Comte de Cler-

mont. Chaque tête à ſon quarré plus ou moins allongé; les Chefs de chaque Branche ont des quarrés plus longs que les autres, & tous les ancêtres du Roi, outre qu'ils ont des quarrés fort longs, ont encore deux Ecuſſons, celui du Prince & celui de la Princeſſe ſa femme.

L'ouvrage eſt orné de 178 Ecuſſons, qui repréſentent les Armes des 26 branches de cette illuſtre Maiſon, & celles des Maiſons qui ont l'honneur de lui être alliées; 143 de ces Ecuſſons forment la bordure; 34 ſont répandus dans le milieu de la Carte, & le 178e Ecuſſon eſt le gand Cartel des Armes de France & de Navarre. Au bas de la Carte, à droite & à gauche, ſont deux Tables Alphabétiques des noms des branches de la Maiſon de *Bourbon* & de ceux des familles alliées, avec le chiffre qui renvoye au degré où elles ſe trouvent. Entre ces deux Tables & le quarré de *Robert*, ſont deux autres quarrés longs; dans le premier, on lit les noms des Ecrivains qui ont parlé de la Maiſon de *Bourbon*; dans

le second, sont les abbréviations des mots que M. *de Vezou* n'a pu éviter d'employer dans cet ouvrage immense. Les noms des branches de la Maison de *Bourbon* sont écrits en gros caractères sur les rameaux, & les quarrés & les rameaux desdites branches sont enluminés de couleurs différentes, afin que l'œil en puisse découvrir dans un seul instant toute l'étendue, & conduire d'un quarré à l'autre par le moyen du rameau qui a une couleur frappante & distinguée de celle des quarrés.

Les Maisons qui sont alliées à la Maison de *Bourbon*, & dont les Ecussons occupent ou le milieu ou les bordures de ce Tableau, sont celles de *Montmorency-Laval*, de *Montmorency-Luxembourg*, de *Beauveau*, de *Toscane*, d'*Autriche*, de *Bavière*, de *Savoye*, de *Pologne*, *de Saxe*, de *Lorraine*, de *Portugal*, d'*Angleterre*, de *Modène*, de *Séguier*, de *Noailles*, de *Bade*, de *Soubise*, de *Hesse-Rhenfels*, de *Lowendal*, de *Mont-d'Or*, d'*Estrées*, de *la Vauguyon*, de *Rothelin*, de *Luynes*, de *Brissac*, de *Créquy*, de *Ram-*

bures, de *Clermont-Tonnerre*, de *Gouffier*, d'*Escars*, de *Durfort*, de *la Queille*, de *Gontaut*, de *Châlons*, d'*Auroy*, de *Saint-Chamond*, de *Montmorillon*, de *Maulévrier*, de *la Baume*, de *Pracontal*, de *Saint-Exupery*, de *Chabannes*, de *la Rochefoucault*, de *Boulainvilliers*, de *Sully*, de *la Trémoille*, de *Gau*, de *Harcourt*, d'*Orange*, de *la Tour-d'Auvergne*, &c, &c, &c, &c. Il est heureux pour le Public, & flatteur pour ces grandes Maisons, que M. *de Vezou* ait pu faire entrer dans son ouvrage autant d'Ecussons; combien n'avons-nous pas de Généalogies dépouillées de cet ornement si nécessaire ? Celles de ces Généalogies qui sont décorées d'Ecussons, ne sont pas faciles à placer par leur grandeur, & sont d'ailleurs fort coûteuses ; au lieu que le Tableau que je vous annonce est de la plus grande commodité, & n'est pas cher. Le prix est de 6 livres en blanc, de 9 livres avec les quarrés & les rameaux enluminés, de 15 livres avec les écussons peints. Il en coûtera 3 livres de plus pour ceux qui voudront l'avoir collé sur toile ; on peut aussi le

mettre ſous verre &,dans cette forme, ce ſeroit un des Tableaux les plus utiles & les plus intéreſſans dont on pût orner un cabinet. Le caractère eſt très-liſible ; la gravure parfaitement exécutée par le ſieur *Desbrulins* fils. Je regarde cette Carte Généalogique comme unique en ſon genre, par la multiplicité des connoiſſances qu'on y puiſe avec facilité, par l'ordre, la préciſion & la netteté qui regnent dans une matière, ordinairement ſi embrouillée & ſi confuſe. Cet ouvrage, vraiment inſtructif & curieux, ſe vend chez l'auteur lui-même, rue Princeſſe, vis-à-vis le Réverbère, Fauxbourg Saint Germain. Les perſonnes qui ont ſouſcrit pour cette Carte, ſont priées de faire retirer leurs exemplaires ; celles qui écriront à l'auteur, auront l'attention d'affranchir le port de leurs Lettres.

Il ne faut pas confondre ce *Tableau Généalogique de la Maiſon Royale de Bourbon* avec le *Tableau des trois Races des Rois de France*, publié par le même auteur il y a quelques années, & dont je vous ai rendu compte : ce

ſont deux Ouvrages tout-à-fait différens ; le premier, dont il eſt ici queſtion, n'embraſſe que la douzième branche de la troiſième race. On trouve chez M. *de Vezou* quelques exemplaires du ſecond, ainſi que *l'Iſle de Corſe*, la *Mappemonde Géo-Sphérique*, *l'Iſle de Malte* avec la Ville du même nom, & la *Cité Chambray* : tous ouvrages qui font le plus grand honneur à l'habileté de cet Ingénieur-Géographe. J'oubliois de vous dire qu'il a eu l'honneur de préſenter au ROI, à la FamilleRoyale, au plus grand nombre des Seigneurs de la Cour, & à preſque toutes les perſonnes en place, ſon *Tableau Généalogique de la Maiſon de Bourbon*, & qu'il en a reçu les éloges les plus flatteurs & les plus encourageans de Sa Majeſté même qui l'a honoré d'un Brevet de ſon *Ingénieur-Géographe*, *Hiſtoriographe & Généalogiſte*, & qui l'a chargé de continuer l'Hiſtoire Généalogique de ſa Maiſon en lignes maſculines & féminines, afin de voir d'un coup-d'œil tous les deſcendans de *Robert de France Comte de Clermont*, de l'un & l'autre

sèxe. M. *de Vezou* travaille actuellement à cette Histoire, qui aura plusieurs volumes *in*-4°. Il prie les personnes qui sont alliées à la Maison de *Bourbon*, & qui desireroient que leurs Généalogies fussent insérées dans celle de cette grande Maison, de les lui envoyer au plutôt, avec leurs écussons peints. On le trouve les Dimanches & les Fêtes, &, les autres jours, il y a chez lui quelqu'un en état de répondre aux demandes relatives à ses travaux.

Monsieur *de Vezou* a fait faire depuis peu une nouvelle Edition de ses *Tableaux Généalogiques*, c'est-à-dire, de celui des *Trois Races des Rois de France* & de celui de *la Maison de Bourbon*. Il a fait mettre des Couronnes sur les quarrés des Rois de cette dernière Maison. Cette addition rend ces deux ouvrages plus intéressans. Ceux qui ont des Exemplaires de la première Edition, peuvent les renvoyer à l'auteur qui les rendra conformes à la seconde.

Je suis, &c.

A Paris ce 30 Septembre 1774.

LETTRE

LETTRE XI.

Description Historique de la tenue du Conclave & de toutes les Cérémonies qui s'observent à Rome, depuis la mort du Pape jusqu'à l'exaltation de son Successeur ; à laquelle on a ajouté la Chronologie des Papes successeurs de Saint Pierre jusqu'à Clément XIV. Nouvelle Édition, augmentée d'une Dissertation sur l'origine des Cardinaux, avec les noms de ceux qui composent aujourd'hui le Sacré Collège. Brochure in-8° de 65 pages. A Paris, chez G. Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue Saint-Jacques.

LA vacance du Saint-Siège par la mort de *Clément XIV* & la tenue d'un Conclave pour l'élection de son Successeur, ont donné lieu à une

nouvelle Edition de ce Livret, qui contient le détail de toutes les Cérémonies qui s'obſervent à Rome en pareilles circonſtances. On y expoſe d'abord, dans une *Introduction*, les divers changemens arrivés dans la forme de l'élection des Papes, dont le droit appartint ſucceſſivement au Peuple & au Clergé, que les Empereurs uſurpèrent, dont le Clergé ſe remit en poſſeſſion, & qu'enfin les Cardinaux ſeuls exercent aujourd'hui. On décrit enſuite le cérémonial qui s'obſerve auſſitôt après la mort du Chef de l'Egliſe. Dès qu'il eſt expiré, le Cardinal *Camerlingue*, c'eſt-à-dire, *Chef de la Chambre Apoſtolique*, en habit violet, ſe préſente à la porte de ſa chambre : il y frappe par trois fois avec un marteau d'or, & il appelle à chaque fois le Pape à haute voix par ſon nom de baptême, celui de ſa famille & celui qu'il portoit étant Pape. Après un petit eſpace de temps il déclare que le Pape n'ayant pas répondu, *il eſt donc mort*. Tout ceci ſe pratique en préſence des Clercs de la Chambre & des No-

taires Apoſtoliques qui prennent acte de cette cérémonie. On apporte au même Cardinal l'Anneau du Pécheur, & il le caſſe avec le même marteau. Enſuite il va prendre poſſeſſion du Vatican au nom de la Chambre Apoſtolique. Après qu'il a établi ſon autorité dans ce Palais, il envoye des Gardes pour ſe ſaiſir des portes de la Ville & du Château *S. Ange*; &, lorſqu'il a pourvû à la ſûreté de Rome, il ſort du Vatican en caroſſe, précédé du Capitaine des Gardes du feu Pape, & ayant à ſes côtés les Suiſſes qui accompagnent ordinairement Sa Sainteté. Lorſque cette marche commence, on entend ſonner la groſſe cloche du Capitole, qui, ne ſervant que dans cette occaſion, annonce à toute la Ville la mort du Souverain Pontife. Dans le même-temps le Cardinal *Patron* * quitte le Palais du Pape, que le Cardinal *Camerlingue* vient occuper. D'un autre côté, le Dataire, le Secrétaire & autres, qui ont les

* On appelle à Rome de ce nom le Cardinal qui eſt neveu du Pape.

Sceaux du Pape décédé, les portent au Cardinal *Camerlingue*. Les Officiers de la Chambre Apostolique se saisissent de la dépouille du Pape; les Pénitenciers de Saint Pierre & les Chapelains du feu Pape prennent soin de faire embaumer son corps; ils le revêtent ensuite d'habits pontificaux, la mître en tête, & l'exposent, pendant trois jours, sur un lit de parade, jusqu'au temps de l'enterrement. Lorsque les trois jours sont expirés, on le porte, sur le soir, à l'Eglise de Saint Pierre, lieu de la sépulture des Papes. Il y demeure exposé, pendant neuf jours, à la vue du Peuple, qui vient en foule lui baiser les pieds; on met ensuite le corps dans un cercueil de cyprès; on renferme ce cercueil dans un autre qui est de plomb, & celui-ci dans un de sapin. On le laisse en dépôt dans une Chapelle jusqu'à ce qu'on lui ait bâti un Mausolée, ou bien on le transporte dans le lieu où il a demandé d'être inhumé.

Pendant le temps des obsèques, les Cardinaux tiennent plusieurs Con-

bures, de *Clermont-Tonnerre*, de *Gouffier*, d'*Escars*, de *Durfort*, de *la Queille*, de *Gontaut*, de *Châlons*, d'*Auroy*, de *Saint-Chamond*, de *Montmorillon*, de *Maulévrier*, de *la Baume*, de *Pracontal*, de *Saint-Exupery*, de *Chabannes*, de *la Rochefoucault*, de *Boulainvilliers*, de *Sully*, de *la Trémoille*, de *Gau*, de *Harcourt*, d'*Orange*, de *la Tour-d'Auvergne*, &c, &c, &c, &c. Il est heureux pour le Public, & flatteur pour ces grandes Maisons, que M. *de Vezou* ait pu faire entrer dans son ouvrage autant d'Ecussons; combien n'avons-nous pas de Généalogies dépouillées de cet ornement si nécessaire ? Celles de ces Généalogies qui sont décorées d'Ecussons, ne sont pas faciles à placer par leur grandeur, & sont d'ailleurs fort coûteuses; au lieu que le Tableau que je vous annonce est de la plus grande commodité, & n'est pas cher. Le prix est de 6 livres en blanc, de 9 livres avec les quarrés & les rameaux enluminés, de 15 livres avec les écussons peints. Il en coûtera 3 livres de plus pour ceux qui voudront l'avoir collé sur toile; on peut aussi le

logne; aux Gouverneurs des Provinces & des Villes de l'Etat Ecclésiastique; au Magistrat de Ferrare, &c. 2° Aux Cardinaux absens, afin qu'ils puissent se trouver à Rome pour l'élection d'un nouveau Pape.

On place l'établissement du Conclave, vers la fin du treizième siècle, sous le Pontificat de *Grégoire X*. Lorsque ce Pape fut élu, il s'étoit passé deux ans de vacance du Saint-Siège, depuis la mort de *Clément IV* son prédécesseur. Il n'avoit pas été possible aux Cardinaux de se concilier pour l'élection d'un Pape, &, comme leurs contestations sembloient ne devoir jamais prendre fin, *Saint Bonaventure*, qui étoit Cardinal, leur persuada de déférer la nomination du Pape à six de leurs Confrères. Ceux-ci passèrent un compromis, en vertu duquel ils firent choix de *Thibaut*, de la famille des *Viscomti*, qui prit le nom de *Grégoire X*. Le nouveau Pape voulut prévenir les suites fâcheuses & les abus qu'entraîne une trop longue vacance du Saint-Siège. Il fit tenir un Concile à Lyon en 1274, & y donna

quatorze Conſtitutions, dont la première concernoit le Conclave. Par cette Conſtitution, il ordonna qu'à l'avenir, auſſitôt après la mort du Souverain Pontife, le Conclave ſeroit aſſemblé. En conſéquence, il dreſſa lui même les Loix & preſcrivit les formalités qu'il jugea néceſſaires pour la plus prompte élection du Pape; ce ſont les mêmes que les Cardinaux ont toujours obſervées depuis dans la tenue des Conclaves. Il eſt vrai que cette Conſtitution fut d'abord révoquée par *Jean XXI*; mais elle fut renouvellée par *Céleſtin V* & confirmée par *Boniface VIII*.

L'ouverture du Conclave ſe fait à *Saint Pierre*, où l'on chante une Meſſe du Saint-Eſprit, après laquelle les Cardinaux, deux à deux, chacun à ſon rang d'ordre, ſe rendent proceſſionnellement au Vatican. Le Conclave occupe une partie de ce Palais immenſe; il commence depuis la Galerie qui regne ſur le Portique de *Saint Pierre*, & continue en tournant vers la droite. Dans toute la longueur du premier appartement & des corri-

dors qu'il renferme, sont des salles vastes, qu'on sépare par des cloisons faites de simples planches. On appelle *Cellule* l'espace que ces cloisons renferment. Chaque cellule est composée de différentes petites pièces & cabinets ; chaque Cardinal a la sienne pour lui & ses Conclavistes. La chambre qu'il y occupe n'a pas plus de grandeur qu'il n'en faut pour contenir un lit, cinq à six chaises & une table ; la pièce qui suit est destinée pour un Conclaviste ; au-dessus de celle du Cardinal est une autre chambre pour un second Conclaviste, &, à côté, sont deux autres petites pièces, dont l'une sert de Chapelle où le Cardinal peut dire la Messe ; l'autre est l'endroit où il mange avec ses Conclavistes.

Il se trouve des cellules plus grandes les unes que les autres ; mais les Cardinaux ne sont pas maîtres de les choisir. C'est le sort qui en décide, & cette formalité se fait avant l'entrée au Conclave. Les cellules qui sont pratiquées le long du grand corridor, sont les plus commodes &

les plus agréables, parce qu'elles ont vue sur le *Belvédère*, & les Cardinaux qui les occupent ne sont pas à plaindre : il n'en est pas de même de celles qui sont au-dessus du Portique de *St. Pierre*; elles sont fort sombres, fort tristes, nullement commodes. Toutes ces cellules sont tapissées d'une serge verte, en dedans & en dehors, excepté celles des Cardinaux créés par le Pape défunt : celles-ci sont tapissées de serge violette au-dehors, & en dedans d'une serge de laine de même couleur. Chaque Cardinal fait mettre ses armes sur la porte de son logement.

Lorsque les Cardinaux sont arrivés au Conclave, ils entrent dans la Chapelle de *Sixte*; on y fait la lecture des Bulles concernant l'Election du Pape, & les Cardinaux jurent de les observer. Ceux d'entr'eux qui veulent aller ce jour-là dîner à leur Palais, ont la permission de sortir du Conclave, après avoir promis d'y retourner le soir. Le Gouverneur du Conclave & le Maréchal de la Sainte Eglise commencent alors à poster leurs Soldats

dans les lieux qu'ils jugent les plus néceſſaires pour la ſûreté de l'Election. Les Ambaſſadeurs & autres perſonnes de rang ont permiſſion, cette première journée, d'y reſter juſqu'au ſoir. L'heure de la clôture du Conclave étant venue, le premier Maître des cérémonies ſonne la clochette pour faire retirer les Ambaſſadeurs, Princes, Prélats & autres perſonnes de marque qui pourroient encore s'y trouver. Tout le monde étant ſorti, on achève de murer les portes & les fenêtres, excepté un paneau de celles-ci pour recevoir la lumière; ce qui ne laiſſe dans tout le Conclave qu'un jour fort ſombre. On pratique une communication avec le dehors par des tours, dans la même forme à-peu-près que ceux des Couvens de Religieuſes.

Cette clôture eſt une formalité néceſſaire pour la validité de l'élection, ſuivant les conſtitutions Apoſtoliques. Auſſi a-t-on grand ſoin de tenir le Conclave clos & fermé, enſorte qu'il n'y ait d'autre entrée que celle des tours, & une porte princi-

pale qui ne doit s'ouvrir que pour la ſortie de ceux des Cardinaux ou de leurs Conclaviſtes qui tombent malades dans le Conclave, & qui ſont obligés d'en ſortir pour recouvrer leur ſanté. Cette porte & ces tours ont deux ſerrures, l'une en dedans & l'autre en dehors. Les clefs de la partie extérieure des tours ſont à la garde du Prélat nommé pour être Gouverneur du Conclave, & celles de la partie intérieure ſont gardées par les Maîtres des cérémonies. Les clefs du dehors de la porte principale ſont au pouvoir du Prince *Savelli*, par un indult que les Papes ont accordé à cette famille; enſorte que, pendant tout le temps du Conclave, il aſſiſte, jour & nuit, en perſonne, à la garde de cette porte, à la tête d'une nombreuſe ſoldateſque. Quant aux clefs du dedans de cette même porte, elles ſont entre les mains du Cardinal *Camerlingue*, auſſi-bien que celles d'un petit guichet qu'on n'ouvre que pour les audiences que donnent les Cardinaux, Chefs d'Ordre, aux Ambaſſadeurs & autres Miniſtres prin-

cipaux. Ce même guichet a auſſi ſes clefs du dehors, dont le Prince *Savelli* eſt encore chargé. Outre les ſerrures intérieures & extérieures, la porte principale eſt fermée en-dedans par un énorme cadenas, dont le premier des Maîtres de cérémonies tient les clefs.

Le premier ſoir de la clôture du Conclave, le Cardinal Doyen & le Cardinal *Camerlingue* font la viſite, pour s'aſſurer ſi tout eſt dans l'ordre. Il ne reſte dans le Conclave, outre les Cardinaux & leurs Concláviſtes, que les quatre Maîtres de cérémonies, le Secrétaire du ſacré Collége, quelques Religieux pour ſervir de Confeſſeurs, deux Médecins, un Chirurgien, un Apothicaire avec deux garçons, deux barbiers & deux aides, un Maître Maçon, un Maître Charpentier, & environ trente valets appellés *Facchini*, pour faire le plus rude ſervice. Tous les Officiers du Conclave font ſerment de ne pas révéler les ſecrets, & deux Cardinaux ſont nommés pour reconnoître, le lendemain de la clôture, chacun de ces Officiers en particulier.

En dehors du Conclave, les Suisses, qui sont chargés de la porte du Vatican, y tiennent jour & nuit un corps-de-garde : ils ont soin de boucher toutes les ouvertures de la galerie qui répond sur la place de *Saint-Pierre*. Il y a encore, sur la même place, deux autres Corps de troupes. Les Cardinaux renfermés dans le Conclave s'y nourrissent à leurs dépens ; on leur donne à chacun un petit réduit en-dehors, sous les galeries du Vatican, pour y établir leurs offices & leurs cuisines. Tous les jours, sur les dix heures du matin, les Officiers de chaque Cardinal viennent à *Saint Pierre* dans les carosses de leurs Éminences. Ils vont prendre dans les cuisines le dîner de leur Maître, & le portent aux tours du Conclave en cet ordre ; 1°. marchent deux estaffiers du Cardinal, portant chacun une masse de bois, sur laquelle sont les armes de leur Maître : cette masse est peinte en violet, si le Cardinal est de la création du dernier Pape : celles des Cardinaux des autres créations sont peintes en verd. 2°. Les deux

étaffiers ſont ſuivis d'un valet-de-chambre, portant ſa maſſe d'argent; il la tient renverſée ſi ſon Maître eſt de la création du dernier Pape, & il la porte haute s'il eſt de la création des Papes antérieurs. 3°. Viennent les Gentilshommes du Cardinal, marchant tête nue & deux à deux; derrière eux marche le *Scalcho* ou Maître d'Hôtel, accompagné du *Coppiere* & du *Trinciante* *. 4°. On voit les eſtaffiers portant les vivres du Cardinal; deux d'entr'eux ſoutiennent ſur leurs épaules un levier, d'où pend une grande caſſette ou caiſſe, dans laquelle ſont renfermés les divers mets qui compoſent le dîner; d'autres portent de grands paniers, où ſont le pain, le vin, le fruit, &c. En arrivant au tour, ils nomment leur Cardinal à haute voix, afin que le Conclaviſte, qui attend dans l'intérieur, s'avance & faſſe prendre le tout par des valets qui le portent à la cellule du Cardinal, où il y a des étuves pré-

* *Coppiere*, le Valet qui ſert le Cardinal; *Trinciante*, l'Ecuyer tranchant.

parées pour tenir chaudement tous les plats. Mais il est libre au Prélat qui est de garde en-dehors, ainsi qu'à un des *Conservateurs Romains* *, de visiter chaque plat pour empêcher qu'on ne passe quelque lettre ou billet. Par la même raison, les bouteilles ou flacons doivent être de verre ou de cristal, sans aucune couverture, pour obvier à toute supercherie. Lorsqu'on a passé ce qui est du repas de chaque Cardinal, un Censeur qui est présent en robe violette, & avec sa masse d'argent, ferme en-dehors la fenêtre des tours, & le Prélat assistant y applique le scellé avec ses armes. Le Maître des cérémonies fait la même chose en-dedans. Au reste, les Prélats qui assistent aux tours, sont députés par le sacré Collége. Ces tours sont gardés par des Evêques, des Auditeurs de Rote, des Clercs de la Chambre, & des Conservateurs Romains : c'est le Gouverneur du Conclave qui leur assigne

* La fonction des *Conservateurs Romains* répond à celle d'Echevins.

leurs postes. Le Gouverneur de Rome, celui du Bourg Saint-Pierre, & les Conservateurs Romains, vont à l'audience, au Sacré Collége, au tour, de la même manière qu'ils ont coutume d'aller à celle du Pape ; cette audience se donne à travers un guichet ou petite fenêtre pratiquée dans le tour. Ce sont les trois Chefs d'ordre qui portent la parole, & qui répondent alternativement pour le sacré Collége ; chacun a son jour.

Si quelqu'un des Cardinaux veut sortir du Conclave pour maladie ou pour quelqu'autre raison sérieuse, on le lui permet ; mais il perd le droit de voix active. Ceux qui n'y sont point encore entrés, ont trois jours pour s'y rendre depuis l'ouverture du Conclave ; ces trois premiers jours passés, ils n'y sont plus admis, & ils sont censés alors être *incognito* dans Rome. Ceux qui arrivent ont de même trois jours avant que d'entrer.

Quand on veut parler à un Cardinal ou autre personne renfermée au Conclave, on le peut aux heures permises ; mais c'est toujours en pré-

ſence des Gardes du Conclave, à haute voix & à condition qu'on parlera en Latin ou en Italien, afin que tout le monde puiſſe entendre. Tous les jours, pendant la tenue du Conclave, trois Cardinaux, un de l'ordre des Evêques, un de celui des Prêtres, & un des Diacres, s'aſſemblent dans un endroit ſéparé pour recevoir les dépêches de tous les Nonces qui ſont dans les Cours étrangères, & pour y faire les réponſes néceſſaires. Quand il y a des affaires de grande importance, ces trois Cardinaux convoquent un Conſiſtoire, où ils ſont tous aſſemblés pour les décider. Ces trois Cardinaux changent tous les trois jours.

Quant aux Conclaviſtes, chaque Cardinal peut en avoir deux ; en cas d'infirmité, s'il le demande, il peut en avoir trois. Ordinairement l'un eſt Eccléſiaſtique, & l'autre Séculier. Les Conclaviſtes portent tous une ſimarre de la même couleur ; c'eſt une robe d'étoffe de ſoie à manches pendantes, longues & étroites. La Chambre Apoſtolique leur donne dix

mille écus à partager entr'eux. En outre, les Papes leur ont accordé plusieurs priviléges utiles & honorables : ils acquièrent la qualité de Nobles Chevaliers, & le droit de Bourgeoisie dans la ville de Rome. Ils peuvent tous aspirer aux bénéfices, & sont préférés pour la collation ; ils peuvent aussi résigner leurs bénéfices & pensions, en vertu de plusieurs indults ; ils sont exempts de payer aucun droit en Cour de Rome, soit pour Bulles ou autres Expéditions de la Daterie ; ils ont encore plusieurs autres priviléges qu'on trouve détaillés dans la bulle de *Benoît XIV* de 1740. Leur fonction est d'être comme les Secrétaires d'honneur de chaque Cardinal, les compagnons de leur solitude, les dépositaires de leurs sentimens secrets. Selon la Bulle de *Pie IV*, les frères & les neveux des Cardinaux ne peuvent être leurs Conclavistes.

Tous les jours, pendant la tenue du Conclave, les Cardinaux s'assemblent soir & matin dans la Chapelle du Scrutin, pour procéder à l'élection

à l'heure marquée, c'eſt-à-dire, le matin à ſix heures, & l'après-midi à deux; un des Maîtres des Cérémonies va par-tout le Conclave avertir les Cardinaux, en ſonnant une clochette, & en diſant : *ad Capellam, Domini*. Au dernier coup, un des Conclaviſtes porte l'écritoire de ſon Cardinal dans la Chapelle du Scrutin, & l'autre tient ſa Chappe, qu'on appelle la *Croccia*. Elle eſt faite comme celle d'un Moine : c'eſt un manteau qu'on ferme avec une agraffe, & on tire le reſte du camail ou moſette par-deſſus le haut de la chappe. Cet habit eſt fort modeſte, & n'a aucun rapport avec les chappes qui ſe mettent dans les cérémonies. Avant d'entrer dans la Chapelle, chaque Cardinal prend ſa chappe. A la fin de l'aſſemblée, le même Maître des Cérémonies annonce la retraite avec ſa clochette, en diſant : *ad Cellam, Domini*.

L'auteur obſerve qu'il y a une infinité de circonſtances qui concourent à l'Election de tel Cardinal pour Pape ou qui peuvent l'empêcher; car il eſt

bon de sçavoir que tout le Sacré Collége est divisé en factions, & qu'autant qu'il y a de Cardinaux de Pontificats différens, autant il y a de factions, dont le Cardinal Neveu, sous chaque Pontificat, est le chef. Par exemple, dans le Conclave tenu pour l'exaltation d'*Innocent XI*, le Cardinal *Altieri* étoit le chef de la faction des Cardinaux créés par *Clement X*, sous le Pontificat duquel il étoit le Cardinal Neveu. Le Cardinal *Rospigliosi* étoit le chef de la faction de *Clement IX*; le Cardinal *Chigi* étoit chef de la faction des Cardinaux créés par *Alexandre VII*, & ainsi des autres. De plus, l'Empereur, les Rois de France & d'Espagne, & plusieurs autres Souverains ont aussi leurs factions composées de Cardinaux qui sont nés leurs sujets. En général, les qualités nécessaires pour être élu à cette place suprême, sont d'avoir de bonnes mœurs, la réputation d'une vie pieuse & exemplaire, une conduite prudente & sage, un caractère doux, ennemi de l'intrigue, un âge assez avancé, & qui passe au moins cinquante-cinq ans.

Car la maxime de n'élire que des Papes fort vieux paroît adoptée par tous les Cardinaux ; les uns par l'espérance de posséder à leur tour cette suprême dignité ; les autres, par la crainte de voir trop affermir l'autorité des Neveux sous de longs pontificats.

Il faut de plus que le sujet qu'on propose ne se trouve pas dans des circonstances qui, par elles-mêmes, sont des motifs d'exclusion. Ces motifs, entr'autres, sont 1°. d'avoir des parens trop ambitieux & trop fiers ; c'est ce qui empêcha le Cardinal *Bonvisi*, quoique fort estimé du Sacré Collége, de parvenir à la Papauté, parce qu'on craignoit l'humeur hautaine & arrogante de son Neveu ; 2°. d'en avoir un trop grand nombre, de peur que la nécessité de les entretenir convenablement n'épuise l'Etat Ecclésiastique ; 3°. d'être né Prince ou allié à une maison Souveraine, dans la crainte qu'un tel Pape ne démembrât le patrimoine de S. Pierre, pour en investir quelqu'un de sa maison, ou qu'il ne sortît de la neutralité qu'un père commun doit garder avec tous

[illegible] Citoyens ; ou qu'il ne [illegible] avec trop de [illegible] d'avoir été prévenu Car- [illegible] de quelque [illegible] le zèle de France [illegible] que la recon- [illegible] nationale ne [illegible] aux inté- [illegible] dernier mo- [illegible] de donner [illegible] il [illegible] les [illegible] pour [illegible] les [illegible]

[illegible] pour [illegible] l'exaltation [illegible] ment [illegible] même pour [illegible] trouverez [illegible]

Pape ; une Dissertation sur l'origine des Cardinaux ; les noms de ceux qui composent aujourd'hui le Sacré Collége, & la suite Chronologique des Souverains Pontifes, depuis S. Pierre jusqu'à *Clement XIV*. On observe une particularité remarquable sur le temps qu'a regné ce dernier Pape. Religieux de l'Ordre des Frères Mineurs comme *Sixte V*, il fut élu le 19 Mai 1769, & il est mort le 22 Septembre 1774 ; ce qui fait cinq ans, quatre mois, trois jours de Pontificat ; & *Sixte V*, élu le 24 Avril 1585, mourut le 27 Août 1590 ; ce qui fait pareillement cinq ans, quatre mois, trois jours de regne.

Composition applicable sur toutes sortes de Métaux & préservative de la rouille.

JE vous annonce, Monsieur, une nouveauté très-intéressante pour tous les ordres des Citoyens un peu aisés. C'est une *Manufacture Royale*, établie par Privilége du Roi & par Lettres-Patentes enregistrées au Parlement,

dans laquelle se fait cette *Composition* ou vernis dont on peut enduire tout métal quelconque, & qui le préserve à jamais de la rouille. Le sieur *Samuseau* est le premier Entrepreneur de cette Manufacture, située rue du Fauxbourg Saint Denis, la porte Cochère à côté des Petites Écuries du Roi. Je sçais qu'on a tâché plusieurs fois de garantir le fer & d'autres métaux de la rouille. Mais personne n'a trouvé, dans ce genre, un secret aussi vrai, aussi solide, aussi agréable à la vue que celui du sieur *Samuseau*. C'est pour cela que je donne à son invention le nom de *Nouveauté* qu'elle mérite. L'Académie des Sciences, à laquelle il a soumis son procédé, lui a rendu la justice la plus éclatante. Il résulte des Certificats de cette sçavante Compagnie, que, d'après les différentes expériences que les Commissaires ont faites, cette Composition n'est susceptible d'aucune odeur, qu'elle est brillante, dure, tenace, à l'épreuve des coups de marteau; que les fers qui en sont enduits sous différentes couleurs, sont pour toujours préser-

vés de la rouille à quelque humidité qu'ils ſoient expoſés. Les Architectes, qui font journellement uſage de cette Compoſition dans les Palais, dans les Hôtels & dans les Maiſons qu'ils conſtruiſent à Paris, atteſtent également ſa bonté, ſa ſolidité, ainſi que l'économie qui en réſulte. Vous ſentez, Monſieur, combien ce ſecret eſt précieux pour la conſervation des fers & des aciers employés dans les bâtimens Religieux, civils, militaires, dans les jardins, dans les vaiſſeaux du Roi, dans les vaiſſeaux Marchands, &c. L'utilité ſeule de cette découverte la feroit généralement adopter; mais à cet avantage conſidérable, elle joint le coup-d'œil le plus ſéduiſant. Il n'eſt pas poſſible d'embellir avec plus d'éclat & moins de frais toutes les ſerrures d'un appartement, qui, après avoir paſſé par les mains du ſieur *Samuſeau*, ſont auſſi belles au bout de vingt années de ſervice qu'elles le ſont la première fois qu'on les met en place. J'ai vu pluſieurs ouvrages de cette Manufacture, & je vous avoue que j'en ſuis dans l'enthouſiaſme. Par

e tarif imprimé des prix que l'Entrereneur délivre à tous ceux qui vont hez lui, vous verrez, Monsieur, ue ces prix ne sont pas exorbitans, t qu'il en coûte peu pour jouir d'une avention aussi agréable que nécesaire. Vous seriez bien aise, par exemple e mettre à l'abri de la rouille, une errure de porte-cochère. Si vous vouez qu'elle fût *polie & dorée dans le lus beau*, elle vous coûteroit 1 liv. 10 ols le pouce courant; *polie & dorée à 'ordinaire*, 1 livre; *polie non dorée*, 5 sols; *brute non polie*, 10 s. Supposons que votre serrure ait douze poues courant, elle vous reviendra dans e premier état, à 18 livres; dans le econd, à 12 livres; dans le troièrne, à 9 livres; dans le dernier, 6 livres.

A l'égard des serrures qui sont rouilées ou couvertes de vieilles couleurs, n les paye à part suivant l'ouvrage 'elles demandent. Quant aux rames d'escaliers, aux grilles, aux balons, on convient du prix, eu égard la richesse qu'on y desire. Il en est même pour toutes les autres piè-

ces qui ne sont point mentionnées dans le Tarif. On bronze, dans la même Manufacture, toutes sortes de figures & ornemens en plâtre, en terre cuite, en bas-relief, &c. On imite parfaitement le vieux laque de différentes couleurs. On y fait aussi en tôle, des vases, des caisses, des pots-pourris, des pots à l'eau avec leurs cuvettes, des plats à barbe complets, des nécessaires, des sceaux à laver les pieds, des sceaux à rafraîchir le vin sur table, des fontaines, des baignoires, des écritoires de Bureaux, des bougeoirs, des plateaux, des réchauds de table, des verrières, des toilettes de Dames, des clavecins, des boudoirs, des cabinets, &c, en laque de toutes couleurs, dorés & japonnés. Les personnes qui feront l'honneur au sieur *Samuseau* de lui faire des commandes, seront servies promptement.

Je suis, &c.

A Paris, ce 15 Octobre 1774.

LETTRE XII.

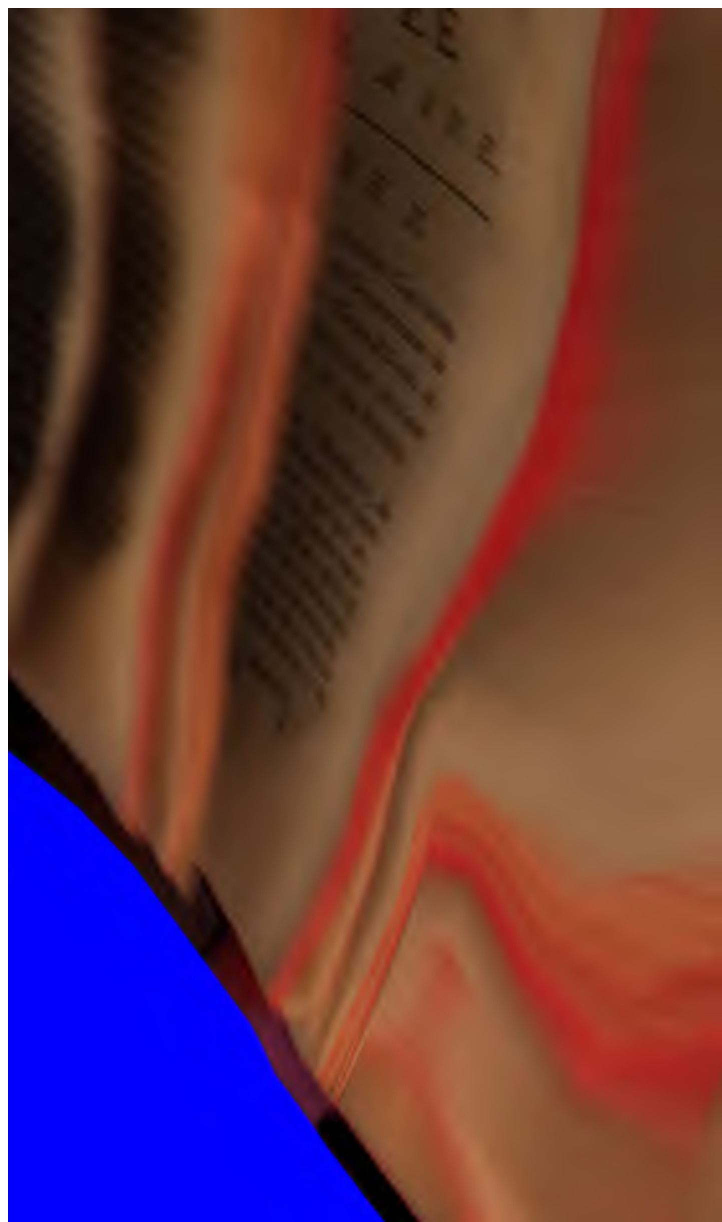
M. de Fintac, ou le Faux Connoisseur ; Comédie en trois Actes & en Vers ; par l'Aveugle de Ferney. A Genève ; in-8° de 71 pages.

VOILA, déja, Monsieur, la quatrième ou cinquième Pièce que l'on nous donne d'après le petit Conte de M. *Marmontel*, intitulé *le Connoisseur* : c'est effectivement un de ses opuscules les moins mauvais en ce genre & celui qui fournit le plus de Scènes comiques & de situations plaisantes, quoiqu'elles ne soient pas neuves. La plupart des Scènes sont toutes dialoguées dans l'original, & l'auteur de la Comédie n'a eu que la peine de les coudre l'une à l'autre & de les rimer tant bien que mal. Vous vous rappellez ce que c'est que ce M. de *Fintac*, ce *Faux Connoisseur*. C'est une espèce d'amateur fort riche qui rassemble chez lui des Artistes médiocres

& lâches, qui lui font la cour. Il prétend avoir contribué, au moins par ses conseils, aux meilleurs ouvrages qui paroissent tous les jours, &, content de ce succès tacite, il en laisse la gloire toute entière à ceux qui passent pour en être les seuls auteurs. Il a chez lui une très-jolie nièce nommée *Agathe*, qui connoît tous ses travers, & dont le caractère malin ne quadre pas beaucoup avec les sçavantes prétentions de son oncle. Un des amis de ce grand Connoisseur lui adresse son fils pour l'initier dans les Arts. Ce jeune homme, dont le nom est *Célicour*, devient amoureux d'*Agathe* dès qu'il la voit & flatte tous les ridicules de l'oncle pour réussir auprès de la nièce. La plus jolie scène est celle où les deux amans se trouvent ensemble dans un jardin, & où *Célicour* dit à la jeune *Agathe* que, si la métempsicose n'étoit pas une fable, il voudroit être changé en rose afin de mourir sur le sein de sa belle maîtresse ; que si une main profane venoit pour la cueillir, il se cacheroit parmi les épines, &c. Toutes ces galanteries sont assez fades &

très-communes; mais
vraiment comique,
de la troupe
des arbrisseaux,
conversation
& la vivacité
jeunes gens,
bien &
choix, e
être

De



très-communes : mais ce qu'il y a de vraiment comique, c'eſt que l'oncle & ſa troupe de Sçavans, aſſis derrière des arbriſſeaux, entendent toute la converſation & s'extaſient ſur le ſtyle & la vivacité des images des deux jeunes gens. *Agathe* continue l'entretien & dit que, ſi on lui laiſſoit le choix, elle formeroit des vœux pour être tourterelle.

CÉLICOUR.

De la douce innocence elle eſt l'heureux modèle.

AGATHE.

Ajoutez la tendreſſe & la fidélité.

CÉLICOUR.

Oui, ce choix, belle *Agathe*, eſt par vous mérité ;
Elle eſt l'oiſeau chéri de l'enfant de *Cythère* ;
Ornement précieux du beau char de ſa mère,
Sur vos aîles l'Amour iroit ſe repoſer,
Ou plutôt dans ſon ſein ſçauroit vous dépoſer :
Ce ſeroit à longs traits ſur ſa bouche fleurie,
Que votre *bec ardent* goûteroit l'ambroſie.

AGATHE.

Arrêtez ; vous pouſſez trop loin la fiction :

Vous avez une heureuse imagination.

CÉLICOUR.

Encor un mot, de grace.... Enfin, la tourterelle
Ne peut vivre long-temps sans compagne avec elle;
Si de choisir la vôtre il vous étoit permis,
Quelle ame, dites-moi, remporteroit le prix?

AGATHE.

Mais, je le donnerois à celle d'une amie.

A ces mots *Célicour* attache sur elle des yeux où sont peints l'amour & le reproche, & cependant M. *de Fintac* & ses trois pédans paroissent à leurs yeux.

M. DE FINTAC, *vivement.*

Fort bien, mon fils, fort bien, c'est de la Poësie
Belle & bonne, ma foi : l'image de la fleur,
La rose épanouie est là d'une fraîcheur
Digne de *Vanhuysum*. Mais pour la *tourterelle*,
L'idée est de *Boucher*, & c'est un bon modèle :
Ut pictura Poësis. Courage, mon enfant,

Courage, vous ſerez un homme très-ſçavant.
Meſſieurs, l'allégorie eſt très-bien ſoutenue :
Agathe, on eſt content de t'avoir entendue,
Et Monſieur de l'*Exergue* en eſt auſſi ſurpris.

M. DE L'EXERGUE.

Il eſt un fait certain : Madame, à mon avis,
A mis, dans ſes penſers, de l'Anacréontique;
C'eſt le goût de ſon oncle; au coin du *ſain antique*
Il ne dit jamais rien qui ne ſoit très-marqué.

M. LUCIDE.

Et dans tout ce qu'a dit Monſieur, j'ai remarqué
Le *molle facetum*.

M. DE FINTAC.

Cette Scène eſt charmante;
Amuſante, morale & fort intéreſſante;
Il faudra l'achever & nous la mettre en vers,
Ce ſera le plus beau de nos morceaux divers.

CÉLICOUR.

J'ai beſoin du ſecours de la divine *Agathe*,
Je ſuis muet ſans elle, & ma Muſe eſt ingrate.

M. DE FINTAC.

Pour ne rien déranger, nous vous laiſſons tous deux :
Le naturel, l'aiſance, — enfin tout ira mieux.

Ils retournent se promener, &c. Il faut convenir que cette idée est une des plus plaisantes qu'il soit possible d'imaginer, & je crois que cette scène feroit le plus grand effet à la représentation. Pour le fond de cette petite Comédie, il est à-peu-près imité de la *Métromanie* de M. *Piron*. Le Connoisseur a une Pièce qu'il ne veut pas donner sous son nom : il persuade à *Célicour* de passer pour en être l'auteur. La pièce tombe & M[rs] les Protégés *de Fintac* la font siffler, comme, dans la *Métromanie*, *Dorante* & *Finette* font tomber la pièce du *Métromane*. Le jeune homme est désespéré : il menace M. de *Fintac* de lui rendre son ouvrage par une lettre dans les Journaux, & celui-ci, qui avoit promis à M. *de l'Exergue* l'Antiquaire sa nièce en mariage, l'accorde à *Célicour* pour l'engager à garder son secret.

Tout ce que l'auteur de la Comédie a ajoûté au Conte, est le rôle d'une Soubrette, confidente d'*Agathe*. Ce rôle a produit la seule Scène qui lui appartienne & que vous ne serez pas fâché de connoître : car c'est ce qu'il

y a de mieux écrit dans l'ouvrage. Ces deux jeunes filles ouvrent la Pièce.

ROSIE.

De cet air sombre & noir que dois-je enfin penser ?
Vous êtes aujourd'hui sérieuse à glacer,
Vous, qu'on voit tous les jours d'une gaîté badine :
Ce silence étranger m'étonne & me chagrine.

AGATHE.

Il est vrai, j'ai du noir, sans trop sçavoir pourquoi :

ROSIE.

Si j'osois deviner, je le dirois bien, moi.

AGATHE.

Vous êtes ridicule avec votre science ;
Vous vous imaginez sçavoir tout ce qu'on pense,
Et vous ne sçavez rien : possedez l'art heureux,
Vous-même de sçavoir vous connoître un peu mieux ;
Ce sera ce qu'il faut.... Grande Magicienne,
Hé bien ! d'où croyez-vous que mon humeur provienne ?
Allons, voyons un peu.

ROSIE, *avec un petit air faux.*

Je pourrois deviner :
C'est ce tas de Sçavans qui, je crois, à dîner....

AGATHE.

Pour la première fois vous jugez à merveille ;
Car il n'existe pas de disgrace pareille
A celle d'écouter tant de Sots, de Pédans,
Qui distilent l'enui sous le nom de Sçavans ;
Il est bien malheureux que mon oncle, à son âge,
Se laisse encor duper par gens de cet étage ;
Je les entends déja, je les vois s'escrimer ;
De leur pièce nouvelle ils vont nous assommer ;
J'en ignore l'auteur ; mais c'est la pire chose
Qu'on puisse jamais lire en vers & même en prose.
Mon oncle la protége en dépit du talent,
Et l'on doit, pour lui plaire, en faire tout autant.

ROSIE.

Il est bien vrai qu'ici vous devez vous déplaire :
Qu'en dites-vous ? Je crois qu'il feroit nécessaire
Que Monsieur *Célicour*. . . . .

AGATHE, *avec humeur.*

Il tarde assez long-temps ;
Il pourroit me distraire au moins de nos Sçavans.

ROSIE.

Il est vrai, ce Monsieur assez se fait attendre ;
Tous ces Provinciaux ont du fade à revendre;

En ſon Pays, peut-être, on ſuit l'air de la
Cour,
Et l'on croit que l'attente inſpire de l'amour;
Il me ſemble le voir avec un air claſſique,
Nous venir haranguer d'un bon jour emphatique.

AGATHE.

Quand comptez-vous finir tous ces mauvais
propos?
Croyez-vous m'avoir là débité des bons
mots?
Méchante au dernier point, voulez-vous
toujours l'être,
Et décrier les gens avant de les connoître?
Ce jeune homme eſt aimable, il a beaucoup
d'eſprit,
Et tout le monde en fait le plus charmant
récit.
Sur ſes lettres j'en ai le plus heureux augure:
(*avec vivacité.*)
Ajoutez à cela la plus belle figure,
Avec l'air le plus doux, le plus noble maintien. . . .
Vous riez. Et de quoi?

ROSIE.

Moi, Madame? Oh! de rien.

AGATHE, *avec impatience.*

Je vous le dis encor; tenez, ſçachez, *Roſie*,
Que je hais à la mort votre ton d'ironie:
J'apperçois d'où provient votre ricanement;
Vous vous imaginez par mon empreſſement

Du jeune *Célicour* à défendre la cause,
Que mon ame pour lui sent déja quelque chose :
Eh ne diroit-on pas qu'on ne peut aujourd'hui,
Sans pencher pour quelqu'un, parler en bien de lui ?
Vous êtes singulière : oui, l'esprit domestique
Est d'interprêter mal : il est mauvais, caustique,
Et ne cherche à sonder le fond de notre cœur,
Qu'afin de devenir aussitôt son censeur.

ROSIE.

Si j'ai pû vous fâcher, mon malheur est extrême.

AGATHE, *avec plus d'impatience.*

Taisez-vous, s'il vous plaît. . . . Soupçonner que je l'aime !
Me faire aimer quelqu'un que je n'ai vû jamais !
Il faut, je le vois bien, me taire désormais,
Dès qu'on peut condamner la plus simple parole. . . .
Moi, j'aime *Célicour* ! . . . Quelle idée est plus folle !

Du reste, Monsieur, la versification de cette Comédie est on ne peut pas plus négligée : elle l'est même à un tel point que je ne puis me persuader que de pareilles rimailles soient

ſorties de la plume du Vieillard de Fernex, comme l'annonce le titre. On eſt porté à penſer que c'eſt une de ces petites ruſes Typographiques dont il y a aujourd'hui tant d'exemples. Vous y trouverez, *donner aux talens un ſecours débonnaire*, *cent faits hiſtoriques qui ne ſont trop ſages*, *ni trop bons*, *mon manoir de ſcience*, une roſe qui *ſort*, *un cou non épineux*, *le centre des épines*, *ce qu'il décidera ſera mon conducteur*; vous y rencontrerez le plus déteſtable calambourg que l'on puiſſe faire dans ce ſiècle où l'on en fait de ſi mauvais, ſi cependant on en peut faire de bons :

Chacun de ſon côté procure la lumière :
L'un c'eſt par ſon eſprit, l'autre par ſon papier.

Il faut vous avertir, ſi vous ne le devinez pas, qu'il eſt queſtion, dans le dernier hémiſtiche de ce ſecond vers, de la *lumière* que donne un papier que l'on jette au feu. Enfin il y a des fautes de François très-groſſieres. Quand l'auteur eſt embarraſſé par une ſyllabe de trop, il la retranche ſans façon. Par exemple, *à en croire la chronique* ne peut pas entrer dans un

vers ; il met tout uniment, *en croire la chronique, elle n'ira pas loin*, &c. *Pour maintes semblables gens*, il dit *maints sèmblables gens*. Dans un autre endroit *je sçais qu'il est permis qu'à me voir, vous ayez un plaisir plus sensible plutôt que d'écouter quelque discours risible*. Je vous citerois facilement une infinité d'autres solécismes de la même force.

Il est difficile de croire que M. de *Voltaire* se soit avili jusqu'à rimailler un Conte rebattu d'un de ses élèves. Il est vrai qu'avec la facilité qu'il doit avoir acquise, ce travail n'a pas dû lui coûter plus que le temps de dicter & qu'après tout, *Charlot ou la Comtesse de Givry, les Pélopides, le Dépositaire*, &c, &c, &c, ne sont pas mieux écrits.

Dictionnaire Héraldique, contenant tout ce qui a rapport à la science du Blason, avec l'explication des termes, leurs étymologies & les exemples nécessaires pour leur intelligence ; suivi des Ordres de Chevalerie dans le Royaume, & de l'Ordre de Malte ; par M. G. D. L. T. Écuyer : un volume in-8° de 500 pages. A Paris, chez la Combe Libraire, rue Christine.

LES termes Héraldiques forment, comme vous le ſçavez, Monſieur, une eſpèce de Langue particulière, dont la connoiſſance eſt d'un uſage journalier dans la Société. Pour en faciliter l'intelligence, l'auteur a cru devoir rédiger tous les mots de cet idiôme en *Dictionnaire*; & cette forme étoit celle qui convenoit le mieux à la nature de cet Ouvrage, l'un des plus complets que nous ayons ſur l'Art du Blaſon, puiſqu'il renferme plus de ſix cens termes Héraldiques, & que les Traités les plus étendus n'en contiennent pas trois cens. Chaque terme s'y trouve rangé dans l'ordre alphabétique, accompagné de ſon explication, de ſon étymologie, & de quelques exemples, empruntés des armoiries des familles nobles de France, qui portent dans leurs écuſſons la pièce qu'on décrit & qu'on veut faire connoître. Pour vous donner une idée, Monſieur, de l'exécution de ce *Dictionnaire*, l'un des mieux conçus & des mieux exécutés que je connoiſſe, je vais vous mettre ſous les yeux l'article *Armes* ou *Armoiries*,

dont l'auteur diſtingue les diverſes eſpèces.

» *ARMES* ou *ARMOIRIES*. Mar-
» ques d'honneur ſur les écus & les
» enſeignes, pour connoître les fa-
» milles nobles & diſtinguer les ra-
» ces. Les Armes les plus ſimples &
» les moins diverſifiées, ſont les plus
» belles & les plus nobles. On entend
» par-là, que, dans l'écu, moins il y a
» de pièces, plus elles ſont diſtin-
» guées.

» Les pièces qui tiennent le premier
» rang dans les Armoiries, ſont les
» pièces honorables, ainſi nommées
» parce qu'elles ont été les premières
» en uſage. Ces pièces, au nombre de
» ſept, ſont le *Chef*, le *Pal*, la *Bande*,
» le *Sautoir*, la *Faſce*, la *Croix*, le *Che-*
» *vron*. Les autres Pièces, compoſées
» de ces premières, ſont le *Faſcé*, le
» *Palé*, le *Bandé*, le *Chevronné*, le
» *Burelé*, le *Vergeté*, le *Coticé*, les
» *Points équippolés*, l'*Echiquier*, le *Lo-*
» *ſangé*, le *Parti*, le *Coupé*, le *Tranché*,
» le *Taillé* & l'*Ecartelé*. Toutes ces
» Pièces, purement Héraldiques, ont
» été réglées par les Hérauts d'Armes,
» dès l'origine des Armoiries. Peu de

» tems après, le *Lion*, le *Léopard*, » l'*Aigle*, les *Alérions*, les *Merlettes*, » les *Besans*, les *Tourteaux*, les *Billettes*, &c, ont été mis en usage. En » général, toutes les pièces & meubles qui entrent dans les Armoiries, » sont très-honorifiques pour ceux qui » ont droit de les porter, puisqu'elles » sont autant d'Hiéroglyphes des actions éclatantes de leurs Ancêtres.

» ARMES PURES ET PLEINES : sont » celles où il n'entre aucun mêlange; » que les aînés des Familles & des » Maisons portent, telles que leurs » Ancêtres les ont toujours portées.

» ARMES BRISÉES ; celles que les » cadets ont augmentées de quelques » pièces, pour être distingués de leurs » aînés.

» ARMES PARLANTES ; celles où il » y a quelques pièces ou meubles qui » font allusion au nom de la famille: » elles sont en très-grand nombre.

» ARMES DE CONCESSION ; celles » qui sont faites de quelques pièces » des Armoiries des Souverains, ou » même qui sont leurs Armoiries pures & pleines, accordées à certaines » personnes, pour les récompenser

» de quelque ſervice important &
» en perpétuer le ſouvenir.

» *ARMES CHARGÉES* ; celles où
» l'on a ajouté d'autres Armoiries,
» par ſubſtitution ou par conceſſion.

» *ARMES SUBSTITUÉES* ; celles
» qui ôtent la connoiſſance d'une fa-
» mille, lorſque, par ſubſtitution de
» biens & d'Armes faite à une per-
» ſonne, elle eſt obligée de quitter
» ſon nom & ſes Armes, & de pren-
» dre celles du ſubſtituant.

» *ARMES A ENQUERRE* ; celles qui
» ayant un champ de métal, ſont char-
» gées de pièces pareillement de mé-
» tal ; ou celles qui étant de couleur,
» ſont chargées de pièces auſſi de
» couleur : ce qui étant contre les rè-
» gles de l'art Héraldique, donne
» occaſion de s'informer pourquoi
» elles ſe trouvent ainſi compoſées.
» Elles ſont très-rares dans les Ar-
» moiries «.

L'auteur, en citant pour exemples les Armoiries des familles, a eu ſoin d'y joindre des faits & des anecdotes, propres à corriger la ſéchereſſe naturelle de ſa matière. En parlant des Armes de la Maiſon *de Beauvoir*, de

Chatellux, d'*Avalon* en Bourgogne; il rapporte que *Claude de Beauvoir*, Maréchal de France, ayant soutenu avec valeur le Siége de *Crévant* contre le Connétable d'Ecosse en 1423, s'acquit, par cette belle défense, à lui & à sa postérité, le droit d'entrer au chœur de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre, d'y prendre séance dans la première stalle, en qualité de premier Chanoine Honoraire, l'épée au côté, revêtu d'un surplis, l'aumusse sur le bras, & tenant un faucon sur le poing. Il obtint encore le droit de se trouver aux assemblées du Chapitre: droits & priviléges, que les Doyen & Chanoines de cette Eglise lui accordèrent, ainsi qu'à ses descendans mâles, en considération des services qu'il leur avoit rendus, en leur remettant la ville de *Crévant* qui leur appartenoit.

M. le Comte *de Chatellux*, Brigadier des Armées du Roi & Capitaine des Gendarmes de Flandre, a pris possession le 2 Juin 1732 de la Dignité de premier Chanoine Honoraire d'Auxerre, attachée à ceux de sa Maison. Ayant prêté serment dans le

Chapitre, il se présenta à la grande porte du Chœur sous le Jubé, pendant l'Office de Tierce, en habit militaire, botté & éperonné, revêtu d'un surplis, le baudrier avec l'épée par-dessus, ganté des deux mains, ayant sur le bras gauche une aumusse, sur le poing un faucon, & tenant de la main droite un chapeau bordé, couvert d'une plume blanche. Dans cet équipage, on le conduisit à sa place de premier Chanoine.

Vous admirerez avec moi, Monsieur, les réponses suivantes, dont l'héroïsme me paroît bien propre à soutenir parmi nous l'émulation mourante de l'honneur & de la vertu. *Artus de Cossé*, Comte de *Segondiny*, Capitaine de cent hommes d'armes des Ordonnances, Gouverneur de Paris, fut arrêté sur quelques soupçons, le 4 Mai 1574, par ordre de *Catherine de Médicis*, & conduit à *Vincennes*. Il y resta jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante. *Henri III* lui offrit alors des Lettres Patentes qui le déclareroient innocent de ce dont ses accusateurs l'avoient chargé. *Sire*, répondit-il à ce Prince, *trouvez bon que*

je ne les accepte pas : un Cossé doit penser que personne ne l'a cru coupable.

Antoine Sire de Pons, Comte *de Marennes*, se trouvoit dans la Ville de *Pons*, l'an 1528, lorsque l'armée Calviniste vint l'assiéger. Il la défendit vaillamment ; mais ayant été obligé de capituler au bout d'un mois, faute de poudre & de balles, le Capitaine de *Piles* lui dit malignement qu'à la vigoureuse défense qu'il venoit de faire, on s'étoit apperçu qu'il défendoit son bien : *Monsieur*, lui répondit celui-ci, *depuis deux ans j'ai défendu cinq Places qui ne m'appartenoient pas, & j'y ai prouvé que mon bien, ma famille & mon honneur sont par-tout où la Patrie est attaquée.*

Jean de Leaumont de Puigaillard, Capitaine de cinquante hommes d'armes & Gouverneur d'*Angers*, ayant un jour rassemblé environ neuf mille hommes, pour une expédition sur la Rochelle, le Capitaine *la Noue* le prévint & l'attaqua ; le combat fut très-vif de part & d'autre ; *mon cher Puigaillard, vous êtes blessé*, lui dit un de ses parens : *mais je ne suis pas mort*, répondit-il ; & il continua de com-

battre avec la même ardeur. Il ne se retira que lorsqu'il vit que ses efforts, pour rallier & ranimer ses troupes, étoient absolument inutiles.

La Maison de *Porcelets* porte une *Truie* dans ses Armoiries. *Nostradamus*, en rapportant dans son Histoire de Provence, l'origine du nom & des Armes de cette Famille, dit qu'elle est originaire de la Ville d'*Arles*, où l'imprécation d'une pauvre femme procura une heureuse fécondité à une jeune Dame, nouvellement mariée. Cette pauvre femme, ayant été traitée d'impudique par cette Dame, leva les yeux vers le Ciel, & lui répliqua: *Je prie Dieu, Madame, pour la défense de mon honneur, qu'il vous donne autant d'enfans que cette Truie qui passe a de petits.* On assure que, l'année suivante, la Dame eut neuf enfans mâles, ce qui revenoit au nombre des petits de la Truie; qu'ils vêcurent tous, & furent de grands Capitaines; & qu'en considération de ce prodige, on les nomma *Porcelets*, & qu'ils prirent pour Armes une *Truie de sable en champ d'or.* Le goût de *Nostradamus* pour le merveilleux rend cette

anecdote plus que suspecte ; on sçait d'ailleurs que, de son temps, on recouroit volontiers à la fable & au prodige, pour relever l'origine des Familles illustres. Certains auteurs, par exemple, assurent encore que la Maison de *Lorraine* a pris pour armes trois *Alérions*, parce qu'un Prince de cette Maison enfila un jour, pendant le siège de *Jérusalem*, trois oiseaux d'un seul coup de flèche. Il est plus probable que cette Maison n'a mis des *Alérions* dans ses armes, que parce qu'*Alérion* est l'anagramme de *Lorraine*.

Dans la Notice sur les Ordres du S. *Esprit*, de S. *Michel*, de S. *Louis*, du *Mérite Militaire*, de S. *Lazare* & de *Malte*, qui termine ce *Dictionnaire*, l'auteur indique l'époque de l'institution de ces Ordres, les différentes révolutions qu'ils ont éprouvées, les Armoiries & les marques d'honneur qui les distinguent, les preuves de Noblesse qu'ils exigent, le nombre d'Officiers dont ils sont composés, les principaux de leurs Statuts & Réglemens. Vous pouvez être assuré, Monsieur, qu'il n'existe point d'ouvrage de ce genre qui soit plus utile & fait avec plus de soin.

Je suis, &c.

A Paris ce 20 Octobre 1774.

L'ANNÉE
LITTERAIRE.

LETTRE XIII.

Dictionnaire de Recherches Historiques & Philosophiques, d'Anecdotes, de Pensées & d'Observations intéressantes sur les Loix, les Arts, le Commerce, la Littérature, les Mœurs & la Société en général, connu sous le nom de DICTIONNAIRE SOCIAL & PATRIOTIQUE ; *nouvelle Edition. A Paris, rue Saint Jean de Beauvais la première porte cochère au-dessus du Collège ; un volume in-8° de 556 pages.*

LES Livres sont comme les hommes ; ils changent souvent de noms &

de titres ; les uns & les autres en valent-ils mieux ? L'ouvrage que je vous annonce aujourd'hui, Monſieur, parut pour la première fois il y a cinq ou ſix ans ſous la dénomination de *Dictionnaire Social & Patriotique, ou Précis raiſonné de connoiſſances relatives à l'économie morale, civile & politique.* Je vous en rendis compte alors *, & je vous fis obſerver que l'objet de ce *Dictionnaire*, en général, étoit moins de former les hommes à la vertu, à la ſociété, à la patrie, que d'établir la prééminence des François ſur les Anglois. La lecture que je viens de faire de la nouvelle édition de ce Livre, m'a confirmé que le but principal de l'auteur eſt d'étendre les progrès du patriotiſme, & de réduire à de juſtes bornes cette manie admirative pour nos voiſins qui s'eſt emparée de tant de têtes Françoiſes. Il ne ceſſe de remettre ſous les yeux de ſes Lecteurs tous les avantages que nous avons ſur les peuples des trois Royaumes. D'abord, malgré leur antipathie

* Voy. l'*Année Littéraire* 1770, *Tome V*, *page* 50.

pour la France, les Anglois ne peuvent s'empêcher, ni même se dispenser d'y faire de fréquens voyages. L'intérêt de leur santé les force à venir respirer parmi nous un air plus salutaire que celui de leur pays natal. Cependant, il faut convenir que l'imagination est souvent ce qu'ils ont de plus malade. M. *Chirac*, fameux Médecin, en guérit un avec une petite phiole d'eau teinte en couleur de rose : il lui fit entendre que c'étoit un spécifique merveilleux contre la consomption.

L'Editeur rapporte ensuite une Lettre d'un Médecin étranger établi depuis trois ans en Angleterre, & qui ne fait pas un panégyrique trop flateur de ses nouveaux concitoyens. » Rien » n'est si peu fondé, dit-il, que l'idée » que nous avons communément en » France, tant sur la bonne foi des » Anglois que sur leur générosité. » En effet, rien n'est si trompeur » que l'Anglois, sur-tout envers ceux » qui, faute de sçavoir sa Langue, sont » hors d'état de se garantir de ses ru» ses. Quant à sa générosité, elle n'a

» jamais lieu que dans les occasions
» d'éclat. Je ne prétends pas cepen-
» dant que toute la Nation soit sem-
» blable & qu'il n'y ait aucune ex-
» ception : mais je parle du général.
» Sur vingt Malades, par exemple,
» que je traite de certaines maladies
» fort communes en ce pays, à peine
» en trouvé-je quatre qui me satis-
» fassent selon nos conventions «.

Au reste, toutes les fois que l'auteur de ce Dictionnaire avance des choses peu favorables à la Nation Britannique, il ne parle que d'après le témoignage des écrivains de cette même Nation. Il ne dissimule pas la supériorité de la puissance maritime des Anglois; mais il remet au temps & à l'expérience à décider si cet excès de commerce & cette multitude de Colonies ne leur sera pas funeste.

On vante beaucoup les priviléges qu'ont les citoyens en Angleterre pour la liberté personnelle. » C'est là cepen-
» dant que, dans sa maison, un hon-
» nête Sergent peut & doit même
» garder un Débiteur prisonnier pen-
» dant vingt-quatre heures, pour lui
» laisser le temps de donner caution;

» faute de quoi, ce terme expiré, le » même Débiteur est conduit dans la » Prison publique. Un tel réglement » semble, au premier coup-d'œil, » assez judicieux. Mais, en mettant » ainsi un Particulier sous la puissance » d'un Particulier, le Législateur n'a » point vu qu'il livroit l'un à la merci, » comme à toutes les véxations de » l'autre. C'est ce qui n'arrive que » trop souvent à Londres, où les mai- » sons des Sergens sont devenues des » lieux plus redoutables que les pri- » sons mêmes «.

Voici encore ce qu'on lit à ce su- jet dans les papiers publics. » Il n'est » point de Nation en Europe, où il » y ait autant de Prisonniers pour » dettes qu'en Angleterre. On y en » a quelquefois compté jusqu'à vingt » mille ; & c'est pour rendre à la So- » ciété un si grand nombre de Ci- » toyens, que le Parlement, quand » il le juge à propos, passe un Acte, » en vertu duquel les Débiteurs in- » solvables obtiennent leur élargisse- » ment, & sont déchargés de toutes » dettes. Elles ne sont payées ni par le

» Roi, ni par la Nation. Les Débi-
» teurs déclarent, ſous ſerment, s'ils
» poſsèdent quelques biens ; ils
» abandonnent ce qu'ils ont à leurs
» Créanciers, qui ſont obligés de s'en
» contenter, & qui perdent le ſur-
» plus de leurs créances. De temps im-
» mémorial, cette eſpèce de Jubilé a
» eu lieu en Angleterre. On en a même
» accordé juſqu'à douze à quinze dans
» l'eſpace d'un ſiècle «.

A l'article *Eloquence*, on propoſe une queſtion difficile à réſoudre. Si la liberté républicaine eſt ſi favorable aux grands talens en ce genre, pourquoi nos Orateurs ont-ils une ſupériorité ſi marquée ſur ceux des Anglois ? Qu'ont-ils à oppoſer à nos *d'Agueſſeaux*, nos *Cochins*, nos *Boſſuets*, nos *Maſſillons* ? Seroit-ce le furieux *Cromwel*, dont les harangues dévotement abſurdes firent de ſes Auditeurs autant de fanatiques & de régicides ? » Si *Cromwel* ne ſçavoit
» pas parler comme *Cicéron*, du moins
» ſavoit-il agir comme *Céſar*, s'écrie-
» ront ici les panégyriſtes du Protec-
» teur. Ils citeront emphatiquement

» cette présence d'esprit qui n'aban-
» donnoit jamais *Cromwel*. Il est vrai
» que son génie se développoit singu-
» lièrement dans les circonstances les
» plus épineuses. On le vit, tout à la
» fois, donner ses ordres pour un
» combat général & pour un jeûne
» solemnel dans toute son armée, au
» moment où les vivres commen-
» çoient à y manquer. C'étoit, disoit-
» il, pour implorer la bénédiction du
» Très-Haut, & pour rendre son parti
» digne de la victoire. Ce trait an-
» nonce à quel point *Cromwel* con-
» noissoit les hommes. L'expédient
» étoit admirable sans doute ; mais il
» n'étoit pas neuf. Long-temps avant
» *Cromwel*, les Généraux Moscovites
» en avoient plus d'une fois fait usage.
» Ils continuent même encore à s'en
» servir, & c'est une pratique que les
» Russes tiennent eux-mêmes des Tar-
» tares leurs voisins «.

L'auteur prouve combien il vaut mieux être gouverné par un Prince dont l'intérêt est le même que celui de son Peuple, que d'être conduit par une multitude aveugle &

ſubjuguée elle-même par l'éloquence impérieuſe d'Orateurs infidèles ou ſéditieux; & tout cela revient aſſez au propos d'un homme d'eſprit qui avoit fait quelque ſéjour dans un pays républicain : *Oh ! le bon Pays*, diſoit-il, *où l'on n'obéït qu'à Dieu & à la Canaille, & où l'on fait parler l'un & l'autre comme l'on veut.*

Quant aux établiſſemens publics, la ſeule Ville de Paris en renferme un plus grand nombre que les trois Royaumes enſemble, & ces établiſſemens ſont bien plus propres à faire naître & à entretenir l'émulation que ces Souſcriptions momentanées, fruit de la générosité capricieuſe des grands Seigneurs & des *Virtuoſes* Anglois. L'Europe doit aux François les Univerſités, les Académies, les Poſtes, les Meſſageries, les Papiers publics, les Invalides, l'Ecole Militaire, les Enfans-Trouvés, &c, &c, &c. On établit à Londres, en 1754, une Société pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce. » M. *Willam Sphipley* eſt, dit-» on, le Citoyen qui le premier con-

» çut un projet dont les ſuites devoient » être ſi avantageuſes à la Nation An- » gloiſe. On ſera peut-être étonné du » peu de ſuccès qu'il eut d'abord. Ses » idées ne prirent pas auſſi rapide- » ment qu'il l'avoit eſpéré. Enfin, » après pluſieurs mois de démarches » & de ſollicitations d'un grand nom- » bre de perſonnes qu'il avoit vûes, » quinze ſeulement avoient promis » de ſouſcrire: mais perſonne n'avoit » ſigné ſon papier, excepté l'Evêque » de *Worceſter*. Qu'il nous ſoit per- » mis, ajoute un Journaliſte, de faire » ici une obſervation. Nous n'avons » été ſolliciter qui que ce ſoit pour » contribuer, parmi nous, à l'en- » couragement de l'Agriculture; nous » avons ſeulement jetté notre idée » dans le Public, &, depuis le 4 Octo- » bre 1763, époque où un Citoyen a » annoncé qu'il dépoſeroit volontiers » une certaine ſomme pour cet objet, » juſqu'au 3 Janvier 1764, nous avons » vû ſoixante & huit Citoyens ſe » réunir en faveur de cet établiſſe- » ment. Le ſentiment de l'amour pa-

» triotique a donc des effets, & plus
» étendus & plus rapides en France
» que dans la Nation où cependant
» ce ſentiment eſt très-vif.

» On compte à Paris ſept ou huit
» Bibliothèques publiques. Il n'y en a
» pas une ſeule dans toute la Ville de
» Londres, quoiqu'on ait écrit le con-
» traire. Ce qu'on y appelle le *Mu-*
» *ſæum* eſt un grand Bâtiment qui ren-
» ferme à la fois le Cabinet & la Bi-
» bliothèque du Roi d'Angleterre. Le
» premier préſente aux Curieux les
» trois regnes de la Nature, rangés
» avec beaucoup d'ordre. On y voit
» entr'autres un Crocodille, une Co-
» quille dont on ne connoît qu'une
» ſemblable, & qui ſe trouve en Al-
» lemagne, grand nombre de Pier-
» res précieuſes & de Médailles tant
» anciennes que modernes. La Biblio-
» thèque occupe ſeule vingt-deux
» ſalles, d'environ vingt pieds carrés.
» On y fait voir une Bible Grecque
» écrite par une fille, à laquelle Bible
» on donne quatorze ſiècles d'anti-
» quité; des Paires-d'Heures du 8e

» ſiècle, &c, &c. On y contemple » les portraits de *Luther*, du grand » *Corneille*, de *la Fontaine*, de *Mo*» *lière*, de *Pope*, de *Monteſquieu*, de » *Voltaire*, de *Anſloane*, &c. On mon» tre honnêtement tous ces objets aux » Etrangers, & c'eſt peut-être le ſeul » endroit où l'on ne paie point. Ce» pendant cette collection de Livres » & de Curioſités n'eſt point publi» que; mais, en s'adreſſant ſoit au » Docteur *Maty*, ſoit à quelqu'autre » Inſpecteur, on obtient aſſez facile» ment la permiſſion d'y conſulter » toutes ſortes de Livres, & même » d'y copier des Manuſcrits. «

Il eſt vrai, remarque certain Cenſeur, que les François ſe répandent dans toute l'Europe, & qu'on rencontre par-tout des Maîtres à danſer, des Tailleurs, des Cuiſiniers & des Perruquiers François; mais ne pourroit-on pas dire, à plus juſte titre, qu'il n'eſt au monde aucun Pays ſans Artiſtes de cette Nation? Combien n'en renferment pas dans leur enceinte Pétersbourg, Copenhague, Berlin, Dreſde, Vienne, Rome,

Madrid, la Haye, Londres même, & tant d'autres Villes toutes également tributaires de nos goûts, de nos modes & de nos idées ? Et pour les objets les plus solides & les plus profonds, n'avons-nous pas eu un *Sully* qui sçut donner à nos voisins les premières leçons d'une sage administration, un *Descartes* qui leur ouvrit la carrière de la saine Philosophie, un *Bayle* qui leur servit de guide dans le labyrinthe obscur de la Dialectique, un *Montesquieu* qui, de leur aveu même, leur a enseigné les vrais principes de la législation politique & civile ? » Apprenez, ô François, s'écrie » l'auteur, apprenez d'un Anglois à » vous apprécier vous-mêmes, en ap» préciant votre Nation. C'est à l'aide » de ce mobile, le point d'honneur, » dit le Docteur *Brown* dans son *Exa-» men des Mœurs Angloises*, que le ca» ractère des François, malgré ses con» tradictions, devient respectable & » qu'ils ont trouvé l'art de faire tou» cher les extrêmes. En eux se réu» nissent des vertus & des vices, des » traits de foiblesse & des traits de

» force, que tout le monde auroit
» estimés incompatibles. Ils sont effé-
» minés, mais braves ; peu sincères,
» mais pleins d'honneur ; empressés
» pour l'Etranger, sans lui vouloir
» du bien ; vains, mais insinuans &
» avisés ; magnifiques, sans être gé-
» néreux ; guerriers, mais polis ; bien-
» séans, plutôt que vertueux ; pro-
» pres au commerce, sans s'y avilir ;
» sérieux dans la bagatelle ; enjoués
» jusques dans l'exécution des choses
» les plus difficiles ; des femmes à la
» toilette & des héros au champ de
» *Mars* ; corrompus au fond du cœur,
» mais décens dans leur conduite ; di-
» visés dans leurs sentimens, mais
» réunis dès qu'il faut agir. Autant
» leurs mœurs sont-elles relâchées,
» autant ils sont fermes dans le prin-
» cipe du point d'honneur. On seroit
» tenté de les mépriser, quand on les
» examine dans la vie privée ; & l'on
» est obligé de les trouver formida-
» bles, lorsqu'on les considère comme
» Nation. «

Par un article du Traité d'Utrecht, les Anglois ont le Privilège exclusif

du Paquebot destiné au transport des Passagers tant Nationnaux qu'Etrangers, de Douvres à Calais & de Calais à Douvres. Mais il est plusieurs objets qui forment pour eux des articles de dépense égaux & peut-être supérieurs à leur recette. Le gibier est très-rare dans toute la Grande-Bretagne ; de-là l'usage où sont beaucoup d'Anglois de venir en acheter dans nos ports. Les vivres sont plus chers à Douvres qu'à Calais ; de-là l'habitude où sont quelques uns d'entr'eux de se rendre exprès pour dîner dans cette dernière Ville, d'où fort souvent ils retournent le même jour.

Il est beaucoup d'inventions modernes qui nous appartiennent, telles que l'art d'imprimer les Tableaux en couleur & celui de les réparer, l'art de peindre à l'encaustique, la fonte des caractères pour la Musique, l'art de graver dans le goût du crayon, celui de fixer le pastel ; la nouvelle manière de graver en pierre, celle de dorer sur le bois, la méthode pour apprendre à parler aux sourds &

muets de naiſſance, &c. Pour les Anglois, la ſeule découverte moderne que l'auteur ne leur diſpute pas, eſt celle de la hauteur à laquelle les fuſées volantes peuvent s'élever, & de la diſtance à laquelle leur lumière peut être apperçue. Il eſt vrai que ces obſervations peuvent devenir le ſujet de combinaiſons utiles; elles peuvent ſervir à déterminer la ſituation relative de différens lieux diſtans les uns des autres, & à donner des ſignaux ſur terre & ſur mer à des Flottes ou à des Armées éloignées. On lit dans le *Voyage de Jacques Sadeur aux Terres Auſtrales*, que le ſignal dont les habitans de ce Pays ſe ſervent, en cas de ſurpriſe ou d'invaſion de la part des ennemis, conſiſte à jetter une eſpèce de fuſée volante qui s'élève fort haut & dont le bruit s'entend de deux lieues. Auſſitôt les autres Gardes, qui ſont à droite & à gauche, font le même ſignal, & en vingt-quatre heures toute la côte eſt avertie.

» Le peuple eſt, dit-on, plus éclairé » à Londres qu'il ne l'eſt à Paris.

» A cette opinion, si communément » reçue parmi nous, il suffiroit peut-» être d'opposer le fait suivant, rap-» porté par un Ecrivain qui en a été » le témoin oculaire. Après deux se-» cousses de tremblement de terre » qui arrivèrent ici (Londres) en » 1750, un Aventurier s'avisa, dit » cet auteur, d'en prédire un troi-» sième qui devoit renverser la Ville. » Il en fixa le jour, l'heure & la mi-» nute. Plus de cinquante mille ha-» bitans, sur la foi de cet Oracle, » avoient ce jour-là (5 Avril) pris » la fuite. La plupart de ceux que les » raisonnemens ou les railleries de » leurs amis avoient retenus, at-» tendoient, en tremblant, l'instant » critique & n'ont montré de cou-» rage qu'après qu'il a été passé. Le » jour arrivé, la prédiction, sembla-» ble à tant d'autres, ne fut point ac-» complie. Le faux Prophète fut mis » un peu tard aux Petites-Maisons; » & la tête de ces fiers Insulaires, si » sensés & si Philosophes, ne fut pas » à l'épreuve de la prophétie d'un » fou. «

Les Anglois eux-mêmes conviennent des abus de leur gouvernement. Milord *Litleton*, dans ses *Nouvelles Lettres Persanes*, fait dire à son voyageur que le seul moyen de s'avancer à la Cour est d'avoir une place au Parlement ; que la Chambre des Communes passe pour être composée des Représentans de toute la Nation, quoiqu'il y ait plusieurs grandes villes qui n'y envoient pas de députés, tandis que de méchans hameaux tout déserts ont le droit d'y en envoyer deux ; que, parmi ces Représentans, il s'en trouve qui n'ont jamais vu ceux qu'ils représentent, d'autres qui sont choisis par le Parlement, après avoir été rejettés par le peuple ; que tous les Electeurs prêtent serment de ne point vendre leur suffrage, & cependant qu'il y a plusieurs Candidats qui se ruinent à les acheter, &c.

Je ne suivrai pas plus loin cette énumération des désavantages de la Nation Angloise & ce parallèle des deux peuples. Il paroît que le Patriotisme a emporté un peu trop loin l'auteur de ce *Dictionnaire*, &

que, si les Anglois en faisoient un à leur tour, nous n'y jouerions pas un si beau rôle. Quoi qu'il en soit, il faut convenir que cet excès est moins condamnable dans un François que l'excès opposé, &, pour appuyer cette opinion, il suffira de rapporter une anecdote vraie ou fausse que l'auteur a placée à l'article *Patriotisme*, mais dont le résultat est incontestable.
» M. *B* * * *, Patriotique François &
» M. *L* * * aussi François, mais un
» peu Anglomane, disputoient un
» jour ensemble sur les avantages ou
» les désavantages de la France & de
» l'Angleterre, par rapport au Gou-
» vernement. *Sans doute*, disoit ce-
» lui-ci au premier, *vous n'êtes parti-*
» *san si zélé du Système Monarchique*,
» *que parce que vous êtes né*, *& que vous*
» *vivez sous ses Loix*. Cela est possible,
» répartit M. *B* * * * : mais peut-être
» aussi vous-même n'avez-vous tant
» de prédilection pour le Gouverne-
» nement mixte, que parce que vous
» ne vivez point en Angleterre. *Quel*
» *que soit le principe de ma façon de*
» *penser*, reprit l'Anglomane, *j'y suis*,

» *je vous jure, tout aussi attaché que*
» *vous pouvez l'être à la vôtre. Croyez-*
» *moi ; restons tous les deux comme nous*
» *sommes, & ne cherchons pas davan-*
» *tage à nous convertir l'un l'autre. Au*
» *bout du compte, vos raisons ne feroient*
» *pas plus d'impression sur moi que les*
» *miennes sur vous.* Tant-pis pour vous,
» & tant-mieux pour moi, repartit le
» bon Patriote ; car ; si je réussissois
» une fois à détruire vos préjugés,
» je vous rendrois certainement un
» très-grand service, puisque, par-là,
» je vous inspirerois un peu plus
» de goût pour votre condition. Si
» vous parveniez, au contraire, à me
» faire changer de sentiment, vous
» me rendriez malheureux, puisque
» vous me priveriez de cette sécu-
» rité douce & honnête, dont jouit
» toujours un homme satisfait de la
» place où le Ciel l'a fait naître «.

La solidité de cette replique démontre en même temps, Monsieur, l'utilité de ce *Dictionnaire*, qui ne tend presque par-tout qu'à nous inspirer une bonne opinion du Gouvernement & du pays où nous som-

mes nés. Il ne faut pas croire cependant que ce soit là son unique objet. Il y en a une grande partie employée à instruire le Lecteur d'usages relatifs à d'autres Nations anciennes ou modernes, comme l'Egypte, les Turcs, les Espagnols, &c. Il y a aussi presque par-tout de longues tirades de Morale. Je ne vous ai parlé que des François & des Anglois, parce que ce qui concerne ces deux peuples est ce qu'il y a de plus intéressant pour nous, & que les limites de ces Feuilles m'empêchent de faire mention des autres Articles, où vous trouverez des réfléxions aussi judicieuses, & des anecdotes non moins agréables que celles que je viens de vous citer.

Traité de la Culture du Figuier, suivi d'Observations & d'Expériences sur la meilleure manière de le cultiver, sur les causes de son dépérissement & sur les moyens d'y remédier ; avec figures ; par M. de la Brousse, de la Société Royale des Sciences de Mont-

pellier & Maire d'Aramond; Brochure in-12 de 83 pages. A Paris, chez Valade Libraire, rue Saint Jacques vis-à-vis celle des Mathurins.

DEPUIS quelque temps, M^r, les Figueries commencent à se multiplier dans les environs de Paris, & même dans nos Provinces les plus Septentrionales. La Brochure que je vous annonce fournira aux Cultivateurs du Figuier des instructions utiles, & pourra les guider dans leurs travaux ; ils y trouveront en peu de mots les principes & les règles générales qu'ils doivent observer, pour donner la meilleure culture à cet Arbuste, dont le fruit délicat fait l'agrément & les délices de nos tables.

M. *de la Brousse* traite, 1°. du choix du terrein où l'on peut établir une Figuerie ; 2°. de la manière de planter le Figuier, d'élever les jeunes plants, de les enter, & du temps convenable pour faire ces travaux économiques ; 3°. des différentes espèces de Figuiers & de Figues ; 4°. de celles qui sont

les meilleures au goût & les plus avantageuses pour le commerce ; 5°. de la meilleure manière de cultiver le Figuier ; 6°. des améliorations dont il est susceptible.

Il recherche ensuite quelles sont les causes du dépérissement que le Figuier a éprouvé, depuis quelques années, dans nos Provinces Méridionales, & quels sont les moyens d'y remédier. Il résulte des Observations de l'auteur que le terrein le plus propre à une Figuerie est une terre bonne, douce, un peu sablonneuse ou légère, humide ou fraîche ; qu'on doit planter le Figuier au mois de Mars ou au mois d'Août ; qu'on doit choisir pour l'enter le courant du mois de Juillet ou de celui d'Août ; que les Figues appellées ordinairement *Janenque*, *Dure-Peau*, *Bourjassote Noire*, *Brignolenque*, sont les espèces les meilleures au goût ; mais que la *Janenque*, *la Marseilloise*, *le Pied-de-Bœuf*, la *Roussale*, la *Brignolenque*, sont les espèces les plus avantageuses pour le commerce. Il propose, comme un moyen sûr de garantir le Figuier

de la gelée & des froids excessifs, le labour d'automne & l'engrais d'hyver; il entend par celui-ci le fumier ou le terreau. Enfin, en recherchant les causes qui, depuis quelques années, ont produit le dépérissement des Figuiers dans les Provinces Méridionales, il prétend les trouver dans les froids excessifs des hyvers de 1766, 1767 & 1768, joints à une longue sécheresse dans l'intervalle de ces mêmes années, suivis de la gélée blanche générale du 21 Avril 1767, des froids Printanniers du 26 Mars 1769, du 26 Avril 1770, & sur-tout de la sécheresse affreuse que les Figuiers éprouvèrent dans le courant de cette même année 1770.

M. *de la Brousse* donne, en terminant son petit ouvrage, trois moyens pour obvier à ce dépérissement; le premier est de couper tout le bois-mort du Figuier; le second, de ne laisser en terre qu'un seul jet, quand le corps du Figuier est attaqué; le troisième, de le fumer avec soin, avec parties égales de fumier de bêtes à laine, & de fiente de vache.

Les préceptes que l'auteur établit pour la meilleure culture du Figuier, paroiſſent fondés ſur l'expérience; mais les Cultivateurs déſireront peut-être qu'il leur eût donné plus de développement. Je voudrois auſſi que le ſtyle de Monſieur *de la Brouſſe* fût plus ſimple & moins maniéré, qu'il eût retranché certaines expreſſions affectées & de mauvais goût, comme *un terrein nouvellement conquis par des ſoins & de la dépenſe*, un *terrein voiſin des humidités*, un Figuier qui, planté dans une mauvaiſe terre, étoit *accoutumé à une nourriture uſurière*, des champs *complantés de Figuiers*, des *engrais ſubalternes*, du *bois cadavre* au lieu de *bois-mort*, de jeunes plants *ſubſtituts du vieux Figuier*, &c. En matière d'inſtruction le ſtyle le plus ſimple eſt toujours le ſtyle propre. L'ouvrage eſt dédié à M. l'Archevêque & Primat de Narbonne, Préſident né de la Province de Languedoc, Prélat digne de cet hommage par la protection bienfaiſante qu'il accorde aux Arts utiles. Je ſuis, &c.

A Paris ce 24 Octobre 1774.

LETTRE

LETTRE XIV.

Questions proposées par M. l'Abbé Baudeau à M. Richard des Glannières sur son Plan d'Imposition *soi-disant* ÉCONOMIQUE, *avec cette Épigraphe : Hanc veniam petimusque damusque vicissim.* Brochure *in-12 de 24 pages.*

CES *Questions*, Monsieur, sont au nombre de cinq ; M. l'Abbé *Baudeau* les propose à M. *des Glannières* comme autant de difficultés insolubles contre son *Plan d'Imposition*, dont il attaque toutes les parties.

La première de ces *Questions* porte en titre : *Sur les revenus que vous prétendez donner au Roi.* M. *Richard des Glannières*, par sa nouvelle administration des finances, donne au Roi un revenu annuel de 800 millions. » Mais, dit M. l'Abbé *Baudeau*, j'ai » là-dessus un scrupule. Pour qu'il y » ait 800 millions de revenu quitte

» au Roi, il faut qu'il croisse au moins
» un milliart six cens millions de pro-
» ductions naturelles dans le Royaume
» tous les ans ; car les frais de cul-
» ture coûtent à-peu-près la moitié
» du produit net ou revenu. Il faut
» bien que les Cultivateurs vivent &
» retirent leur dépense annuelle, sans
» quoi le revenu seroit anéanti. Mais,
» Monsieur, après les 1600 millions
» que vous donnez au Roi & aux Cul-
» tivateurs qui travailleroient pour
» lui, à combien croyez-vous donc
» que se monteroient les revenus du
» reste de la Nation ? Prenez garde
» qu'il faut faire vivre, premièrement
» les Propriétaires, Nobles, Ecclé-
» siastiques & Bourgeois ; seconde-
» ment, les Manufacturiers, les Ar-
» tistes, les Artisans, les Marchands
» qui travaillent pour eux, les Do-
» mestiques qui les servent; troisiè-
» mement encore, tous les Cultiva-
» teurs qui feront naître leurs reve-
» nus. Quand on aura prélevé un mil-
» liart six cens millions, croyez-vous
» que le reste soit bien considérable ?
» A combien évaluez-vous ce reste ?

» Pour combien voudriez-vous en être » Fermier « ? M. *des Glannières* demandera peut-être à son tour à M. l'Abbé *Baudeau*, 1° s'il est bien vrai que les frais de culture puissent constamment être évalués à la moitié du produit ou du revenu ; s'il est demontré, par exemple, qu'une forêt mise en coupe réglée, qu'une prairie qu'on fauche tous les ans & qui rapporte dix mille francs à son Propriétaire, absorbe aussi chaque année une somme égale en frais de culture, &c ? 2° Monsieur *desGlannières* suppose que les frais de la régie actuelle emportent la moitié du revenu du Roi, & Monsieur l'Abbé *Baudeau* ne le contredit point sur ce calcul. Or le revenu actuel du Roi monte à quatre cens millions ; il faut, par conséquent, en prélever autant pour les frais de perception, les pertes, & les honoraires des Fermiers-Généraux. Voilà donc huit cens millions levés dans le Royaume, tant pour former le revenu net du Roi que pour subvenir aux frais de la recette ? Il faut donc, d'après les spéculations de M. l'Abbé

Baudeau, qu'il croiſſe en France, pour le compte du Roi & celui des Fermiers-Généraux, ſeize cens millions de productions naturelles. Qu'il réponde maintenant lui-même à ſa propre *Queſtion ;* que reſte-t-il pour former les revenus des autres claſſes de Citoyens ? *A combien évaluez-vous ce reſte ? Pour combien voudriez-vous en être Fermier ?* Si la forme de la perception actuelle ſuppoſe dans le Royaume cette quantité de productions naturelles, pourquoi ſeroit-il abſurde que M. *des Glannières* la ſupposât pareillement dans ſon ſyſtême d'une nouvelle impoſition ?

Seconde *Queſtion ; Sur le nombre des Contribuables que vous mettez à la Capitation.* » Vous comptez, Monſieur, » pourſuit M. l'Abbé *Baudeau*, impo» ſer ſept millions trois cens quatre» vingt-ſept mille ames. Voilà ce que » je ne comprends pas. Eſt-ce le chef » de famille que vous taxez ſeul pour » ſa femme & ſes enfans, ou comp» tez-vous impoſer tous les individus » de notre sèxe ? Quant aux chefs de » famille, il eſt impoſſible que vous » en trouviez en France ſept millions;

» car il faut compter au moins cinq
» personnes vivantes dans une famille.
» Si chaque famille ne produisoit pas
» au moins un garçon & une fille
» mariés & ayant progéniture, le
» Royaume se dépeupleroit bientôt
» entièrement. Pour qu'il n'y ait pas
» de dépopulation absolue, il faut que
» deux ménages soient remplacés par
» deux ménages ; par conséquent, il
» faut que le premier ait au moins un
» garçon & une fille à marier avec le
» garçon & la fille de l'autre. Voilà
» donc quatre personnes, parvenant
» à l'âge de maturité, qu'il faut sup-
» poser à chaque famille. Ajoutez les
» enfans qui meurent avant cet âge,
» les Célibataires, les Domestiques,
» les Soldats, les Prêtres, les Reli-
» gieux, les Religieuses, & vous ver-
» rez qu'il faut compter plus de cinq
» personnes par famille. Sept millións
» de chefs feroient trente-cinq mil-
» lions d'ames vivantes au moins;
» mais vous sçavez bien qu'il s'en faut
» beaucoup. Vous estimez vous-même
» la population actuelle du Royaume
» à dix huit millions. Je ne comprends

» donc plus rien à votre calcul. Les » dix-huit millions d'ames font trois » millions six cens mille familles ; » vous mettez à la Capitation sept » millions trois cens 87 mille indi- » vidus. C'est donc deux taxes par » familles que vous entendez faire » payer, celle du mari & celle de la » femme? C'est peut-être sur les Do- » mestiques, & je les trouve en effet » dans votre première classe. Mais, en » ce cas, il est évident qu'elle est trop » peu nombreuse de plus de moitié. » Cette classe comprend, selon vous, » outre les Domestiques, les Journa- » liers mariés qui sont sans biens. Pre- » mièrement, par le calcul que vous » venez de voir, les chefs de famille » n'étant que trois millions six cens » mille, selon vous-même, il faut que » la division des Domestiques seuls » complette vos sept millions trois » cens quatre-vingt-sept mille ames. » Vous devez donc porter leur nom- » bre, par estimation, à trois millions » quatre cens quatre-vingt-sept mille. » A ce premier article, il faut joindre » les Journaliers sans biens, & je

» crois, Monsieur, qu'ils sont en très-
» grand nombre dans les Villes &
» dans les Campagnes. Votre pre-
» mière classe devroit donc être de
» beaucoup plus de quatre millions
» de personnes, au lieu de deux mil-
» lions. Cette erreur de plus de moi-
» tié est très-considérable. La classe
» que vous diminuez ainsi ne paye,
» selon vous, que 3 livres de Capi-
» tation. Vous en retranchez plus de
» deux millions de contribuables pour
» les repartir sur les autres classes ;
» mais il faudroit sçavoir comment
» vous avez fait cette répartition.
» Autant vous en répandez sur les
» classes que vous taxez à cent
» francs & au-dessus, jusqu'à 500 li-
» vres, autant de fois il y aura er-
» reur dans vos calculs, depuis 97
» liv. jusqu'à 497. Si vous en rejettez
» ainsi sur les classes supérieures jus-
» qu'à concurrence de la moitié, qui
» fera un million de contribuables à
» 200 livres d'erreur par tête, l'un
» portant l'autre, ce sera deux cens
» millions environ que vous trouve-
» rez de vuide sur les 480 auxquels

» vous portez votre Capitation uni-
» verselle. «

La *troisième Question* a pour objet les trois impôts que M. *des Glannières* conserve dans son système, c'est-à-dire, 1°. le dixième des fonds de terre, des maisons, des contrats à rentes constituées; 2°. le papier timbré, le contrôle, & autres droits semblables; 3°. les douanes autour du Royaume, pour l'exportation & l'importation. M. l'Abbé *Baudeau* prétend que ces trois objets réunis ne forment point un revenu net de trois cens vingt millions, comme le suppose l'auteur du *Plan Économique*. Il s'étend ensuite sur les inconvéniens & les abus qu'entraînent ces sortes d'impôts; il ajoute qu'il ne peut se persuader que des impôts sur le commerce extérieur, sur les maisons, sur les actes publics, soient les meilleurs & les plus utiles pour la Nation & pour le Roi.

La *quatrième Question* concerne la *Capitation* dont M. *des Glannières* fait monter le produit annuel à 480 millions. M. l'Abbé *Baudeau* fait sentir d'abord les inconvéniens de tout im-

pôt assis sur les personnes. Il prétend qu'il est sans base, mobile & arbitraire. » Mais ce qui mérite le plus » votre attention, ce me semble, c'est » qu'une Capitation quelconque re- » tombe toujours sur les Propriétai- » res des fonds de terre, qui la payent » de trois manières différentes; c'est » à quoi vous n'avez pas peut-être » fait attention. Un Propriétaire de » terre paye directement son impôt » personnel à lui-même, celui de sa » famille & de ses domestiques: pre- » mière manière de payer. Il paye en- » suite toutes les Capitations des Fer- » miers de ses domaines, celles de » leurs familles & de leurs domesti- » ques; chaque Fermier fait son » compte & met les Capitations au » rang des frais; il diminue d'autant » le prix de son bail & le revenu de » son Propriétaire: seconde manière » pour celui-ci de payer la Capita- » tion. Mais, quad il s'agit de dépen- » ser son revenu, le Propriétaire des » fonds de terre trouve des Mar- » chands, des Artisans, des Gens à » talens quelconques qui ont payé la

» Capitation & qui se la font rem-
» bourser par toutes leurs Pratiques ;
» chacun des Propriétaires en paye sa
» part, & ne se fait rembourser par
» personne. «

La difficulté proposée dans la *cinquième Question* porte sur le même principe. M. l'Abbé *Baudeau* prétend y démontrer qu'une partie des 800 millions attribués au Roi, est purement fictive. » Vous croyez, Monsieur, dit M. l'Abbé *Baudeau*, que
» votre Plan procureroit au Roi un
» revenu réel de 800 millions ; mais,
» par la manière dont vous l'établis-
» sez, il s'en faut de beaucoup que
» ce soit une réalité. Quand vous au-
» rez taxé les loyers, les importations
» de marchandises étrangères, & sur-
» tout les personnes, alors il faudra
» que le Roi lui-même rembourse
» chaque année le montant de ces ta-
» xes à toutes les familles qu'il em-
» ploye & qu'il fait vivre. Ce rem-
» boursement est de deux espèces ; il
» y en a un qui est direct, un autre
» qui est indirect & médiat. Je m'ex-
» plique. Une famille que le Roi fait

» vivre & qu'il employe payera di-
» rectement des loyers renchéris par
» l'impôt sur les maisons, & des
» Douanes & des Capitations. C'est
» le Roi qui lui rend cette dépense di-
» recte & immédiate, & qui est obligé
» d'augmenter les salaires de cette fa-
» mille à proportion qu'on a aug-
» menté les taxes. Mais cette famille
» a besoin d'employer & de solder des
» Ouvriers, des Marchands & autres
» Salariés semblables. Ceux-ci ont
» payé la Capitation; la famille qui
» les employe leur rend à chacun quel-
» que partie de leur taxe à proportion
» des ouvrages & des services qu'elle
» en tire. Il faut donc que le rem-
» boursement soit compris encore
» dans la solde annuelle que le Roi
» paye à cette famille qu'il fait vi-
» vre. Dans votre systême, Monsieur,
» le Roi seul dépenseroit beaucoup
» plus du triple de la somme que dé-
» penseroient tous les Propriétaires
» ensemble; il payeroit donc effecti-
» vement les trois quarts & plus de
» l'impôt que vous mettez sur les Ar-
» tisans, les Fabriquans, les Négo-

» cians, les gens d'art & de talent.
» Vous voyez que c'eſt une grande
» partie de ſa recette apparente que
» vous rendez illuſoire & fictive ; à
» quoi bon ce faux impôt ? Hélas !
» vous le dites vous-même : à faire
» payer deux ſols pour livre, ou le
» dixième de cette ſomme, aux Ré-
» giſſeurs. Je n'y vois pas d'autre ef-
» fet ; ſi vous en découvrez un, je
» vous prie de m'en faire part. «

La difficulté, propoſée par M. l'Abbé *Baudeau* dans ces deux dernières *Queſtions*, me paroît, Monſieur, ſuſceptible de réponſe. Le Roi & les Propriétaires payeroient toute la Capitation ! Eh ! quelles ſortes d'impôts ſe lèvent dans l'Etat qui ne ſoient originairement payés par les Propriétaires ? Puiſqu'ils poſsèdent toute la richeſſe nationale, peut-on attribuer à d'autres le reverſement & la circulation qui doit s'en faire dans le Royaume ? Dans le ſyſtême actuel de nos finances, quel autre que le Propriétaire, que l'homme riche, employe les talens, paye les droits établis ſur les conſommations, les entrées, &c, &c ?

Rappellez-vous, Monſieur, que je ne prétends pas adopter les vues de M. *Richard des Glannières* ; ces hautes ſpéculations, comme je vous l'ai déja dit, me ſont trop étrangères pour que je puiſſe juger le *Plan* qu'il a fait imprimer. Si j'ai combattu quelques-unes des idées de ſon Cenſeur, c'eſt qu'elles m'ont arrêté dans la lecture de ſon écrit. Peut-être eſt-ce la faute de l'auteur qui ne les aura pas aſſez développées ; peut-être eſt-ce la mienne qui ne l'aurai pas bien entendu. Quoi qu'il en ſoit, je ſoumets mes foibles lueurs aux lumières ſupérieures de M. l'Abbé *Baudeau*, qui, non-ſeulement en France, mais dans toute l'Europe, eſt connu pour un des hommes les plus verſés dans la Science Economique.

Diſcours prononcé aux Écoles de Médecine pour l'ouverture ſolemnelle des Écoles de Chirurgie ; par Mᵉ Charles-Louis-François Andry, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris & Profeſſeur,

de Chirurgie en Langue Françoise ; Brochure in-8°. de 40 pages. A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint André des Arcs.

C'EST une coutume établie dans la Faculté de Médecine de Paris, que, tous les ans, pour l'ouverture des Leçons de Chirurgie, il se prononce un Discours public auquel on donne beaucoup d'appareil. Vous sçavez, Monsieur, que tous les Discours de Réceptions Académiques sont, en général, consacrés à la fadeur des éloges, & que la fonction des Orateurs, dans de pareilles circonstances, se réduit à rajeunir par un vernis plus ou moins brillant des peintures usées. On n'a point à reprocher aux Discours de notre Faculté de Médecine cette narcotique monotonie des Eloges ; on y préfère le sel de l'Epigramme au miel du Panégyrique. Il semble que la loi imposée à chaque Orateur soit de charger les Chirurgiens de ridicules. Il faut voir sur-tout comme nos jeunes

têtes Doctorales s'exaltent, &, s'il m'est permis d'emprunter une expression chimique, se subliment, pour trouver les moyens d'asseoir sur quelque fondement l'orgueil de leurs prétentions & les titres d'une vaine prééminence. Et c'est dans un Corps plein de lumières, de sagesse, de philosophie, que regne de temps immémorial, un pareil abus de l'esprit & de la raison ! Après cela, comment ne pas pardonner à l'humanité tous ses travers & toutes ses foiblesses ?

M. *Andry*, en qualité de Professeur de Chirurgie, a été chargé de prononcer, il y a deux ans, le Discours d'usage. Ce Discours, imprimé depuis quelque temps, mérite que je vous en rende compte. Il a pour sujet : *Combien la Chirurgie doit aux Travaux des Médecins.* Le jeune Orateur n'a pu se défendre de cet esprit de Corps, dont il est si difficile d'écarter l'influence. Il me semble entendre M. *Andry* dire aux Chirurgiens en propres termes : » Messieurs, vous » êtes des instrumens, & vous de» vez attendre que nous vous im-

» primions le mouvement. Nous se-
» couons le flambeau de *Prométhée* sur
» des statues qui n'en reçoivent en-
» core que quelques étincelles. Nous
» élevons des édifices immenses ; il
» faut qu'on nous tire des pierres de
» la carrière ; nous indiquons l'en-
» droit où il faut fouiller, & nous
» voulons bien vous employer en
» sous-ordre. Rampez, comme l'in-
» secte, sur la surface du sol ; nous
» nous élevons comme l'aigle dans la
» nue. Le génie de la création est
» parmi nous ; il s'est arrêté sur le
» champ de la Chirurgie ; il a couvé
» les germes de vie qu'il avoit dé-
» posés dans son sein, &, dès-lors,
» l'Humanité a senti qu'il étoit pour
» elle des ressources contre tous les
» maux auxquels la Nature l'assujettit.
» Nous avons semé de tous côtés les
» bienfaits ; avons-nous recueilli les
» fruits de la reconnoissance publi-
» que ? Non, ce n'est pas pour le Gé-
» nie de la Bienfaisance, c'est pour
» le Génie de la Destruction que le
» marbre respire & que l'airain s'a-
» nime. Cependant, un Monument

» élevé par la Reconnoiſſance & di-
» gne de la Majeſté Royale qui l'a or-
» donné *, vient frapper mes regards
» qui s'y repoſent avec complaiſance.
» Les graces du Prince ont été repan-
» dues à pleines mains ſur les Chirur-
» giens qui, ſans doute, ſe mettront
» en devoir de les mériter. Eh ! quel
» contraſte frappant ? La Faculté de
» Médecine n'habite que des ruines ;
» mais, ſemblable à ces Temples ſur
» leſquels l'Antiquité a mis ſon em-
» preinte auguſte, elle n'a beſoin d'au-
» cune décoration extérieure pour
» imprimer le reſpect. On ſçait quelle
» eſt ſa richeſſe ; elle eſt toute en
» grands hommes ; on penſe, en la
» voyant, à cette Romaine illuſtre
» qui ſe fit adorer par ſes graces &
» ſes vertus, & qui n'eſtimoit rien
» tant que l'honneur d'avoir été la
» mère des *Gracches.* «

Mettez à part, Monſieur, cette partialité qu'il faut attribuer moins à la perſonne qu'à la profeſſion de M.

* Les nouvelles Ecoles de Chirurgie que l'on conſtruit à Paris rue des Cordeliers.

Andry, vous ferez très-content de son Discours, que vous trouverez plein de vues & d'éloquence. Ce portrait d'*Hippocrate* est de main de maître : « Un homme a paru dans l'An» tiquité. Génie vaste & profond, il » embrassa, dans le plan de ses Etu» des, la Nature entière, & parut en » état de se mesurer avec elle ; Gé» nie d'ordre & de lumière, il rassem» bla de tous côtés des matériaux im» menses, mais qui étoient épars çà » & là, & qui, pour s'arranger & » former un bel ensemble, attendoient » la Lyre de ce nouvel *Orphée* : Génie » sage, il enchaîna son imagination, » & ne voulut voir que ce que la » Nature lui montroit. Tous les Ecrits » d'*Hippocrate* portent par-tout l'em» preinte de cette raison froide & » tranquille qui pèse, discute tout, » & n'admet que ce qui porte le ca» ractère sacré de la vérité. *Quinti*» *lien* disoit que le signe infaillible, » pour s'assurer des progrès qu'on » faisoit dans l'Eloquence, étoit le » goût que l'on sentoit pour les Ecrits » de *Cicéron*. Il est également une

» marque certaine à laquelle on re-
» connoîtra si un homme est né pour
» la Médecine ; c'est au degré d'es-
» time qu'il aura pour la manière de
» voir d'*Hippocrate*. Ce Médecin fut
» un assez grand homme pour que son
» siècle ne voulût pas courir les ris-
» ques d'être injuste à son égard, &
» devançât en sa faveur le jugement
» de la Postérité qui l'a toujours ap-
» pellé *le Dieu de la Médecine*. «

L'éloge de *Descartes* ne fait pas moins d'honneur au pinceau de M. *Andry*. » Pendant quatre siècles on
» voit quelques éclairs briller par in-
» tervalles dans une nuit sombre ;
» mais on étudie moins la Nature que
» les Opinions, je dirois presque les
» délires des Philosophes Grecs ; on
» oublie qu'on a le droit de penser
» aussi bien qu'*Aristote*, & l'on ne
» pense que d'après lui. Il se fait une
» révolution heureuse ; Constantino-
» ple est renversée ; les Grecs se ré-
» pandent dans l'Italie ; une nouvelle lu-
» mière vient de briller ; mais le regne
» d'*Aristote* reparoît encore ; en France,
» en Italie, en Angleterre, en Alle-

» magne, une dépendance servile en-
» chaîne tous les esprits. L'homme est
» un prodige de singularité ; il semble
» craindre autant la liberté que l'es-
» clavage. Enfin, dans le dix-septième
» siècle, se présente une nouvelle
» création. Un homme s'élève ; il dit
» avec l'audace du Génie : mon siècle
» attend de moi la lumière qui doit
» l'éclairer ; je vais remplir ma desti-
» née ; il faut que je lui apprenne à
» sentir un besoin nouveau, celui de
» ne se rendre en toutes choses qu'à
» l'évidence. *Descartes* a la gloire d'é-
» xécuter son projet, & la raison hu-
» maine exerce enfin ses droits après
» un assoupissement de plusieurs siè-
» cles. «

Cet ouvrage, Monsieur, présente une foule de morceaux aussi bien pensés, aussi bien écrits. Il est quelquefois mêlé de traits de hardiesses Chirurgicales qui étonnent & qui intéressent le Lecteur. *Praxagore*, Médecin Grec, lorsque, dans les coliques, les remèdes ne réussissoient pas, faisoit une incision au ventre & aux intestins qu'il recousoit ensuite. *Era-*

sistrate, dans le skirre du foie & dans les tumeurs qui surviennent à ce viscère, incisoit le ventre, mettoit le foie à découvert, appliquoit immédiatement sur ce viscère les remèdes qui lui paroissoient convenables. *Arétée* est le premier qui ait mis en usage les vésicatoires. Dans les grandes douleurs de tête, il tiroit du sang des veines qui sont au-dedans du nez, soit à l'aide de deux instrumens de son invention, soit à l'aide d'une plume d'oie dont le tuyau, par le bout, étoit coupé en forme de dents de scie.

Il y a, comme vous voyez, Monsieur, de l'esprit, du sçavoir, de l'imagination, du style dans ce Discours de M. *Andry*. Il est étonnant qu'un Médecin de son âge ait autant de connoissances qu'il en fait paroître dans cet écrit. Au reste, il n'y prodigue pas pédantesquement l'érudition ; il la place avec économie & toujours à propos. Il ne l'employe que pour appuyer ses assertions ; & cet adroit mêlange de ton Oratoire & d'Anecdotes historiques rend très-agréable la lecture de son Discours.

Du Calcul Infinitésimal & de la Géométrie des Courbes, pour servir de Supplément au Tome Ier DE LA PHILOSOPHIE; *par M. Béguin, Licencié en Théologie, de la Société Royale de Navarre, Professeur de Philosophie en l'Université de Paris au Collège de Louis le Grand; Brochure in-8° de 68 pag. A Paris, chez Joseph Barbou rue des Mathurins.*

ENFIN l'on a compris, Monsieur, que la Physique ne marchoit qu'à tâtons, si elle n'étoit éclairée du flambeau des Mathématiques, & que, dans l'étude de la Nature, toutes nos connoissances ne cessent d'être conjecturales, qu'autant qu'on les soumet au calcul & à la précision géométrique. L'enseignement des Mathématiques fait heureusement aujourd'hui partie de l'instruction publique, & il n'est point de Professeur qui ne s'empresse d'en donner au moins à ses

Elèves les premiers élémens, & ce qu'il est le plus essentiel d'en sçavoir. L'avantage qu'on retire de l'étude des Mathématiques, est, au reste, plus général qu'on ne pense ; elles rectifient le jugement & communiquent à l'esprit l'heureuse habitude d'être exact & rigoureux dans le raisonnement. Cette justesse est précisément ce qui manque à nos Littérateurs ; la plupart sont de très-mauvais Logiciens, & je ne crains pas d'avancer que, s'ils nous donnent des Drames si peu combinés, des Histoires si mal digérées, des Ouvrages de morale où l'on trouve si peu de suite & de filiation dans les idées, c'est, en grande partie, parce qu'ils ne se sont point familiarisés dans leur jeunesse avec l'étude des Sciences exactes. Je vous ai déja rendu compte, Monsieur, du premier Tome *de la Philosophie*, Ouvrage entrepris par M. *Béguin* en faveur de

la jeunesse élevée dans les Collèges. L'auteur avoit annoncé un Supplément à la question de la *Quantité des corps* ; c'est pour satisfaire à cet engagement qu'il donne aujourd'hui le *Calcul Infinitésimal* & la *Géométrie des Courbes*, qui manquent dans la plupart des Elémens de Mathématiques, & en particulier dans ceux dont l'Université fait usage pour l'enseignement des Classes. Le *Calcul Infinitésimal* se divise en deux parties, en *Calcul Différentiel & Intégral* : M. *Béguin* traite de l'un & de l'autre ; il en expose d'abord les principes & les règles ; il en fait voir ensuite les applications. Cet Ouvrage a déja obtenu le suffrage des Connoisseurs ; on ne peut qu'exhorter l'auteur à nous en donner promptement la suite.

Je suis, &c.

A Paris ce 27 Octobre 1774.

LETTRE XV.

Épître à Daphné ; Pièce qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise en 1774, par M. Fariot de Saint-Ange ; Brochure in-8° de 12 pages. A Paris, chez Demonville Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoise, rue Saint-Séverin.

L'AUTEUR dans sa *Préface* (car il falloit une *Préface* à un ouvrage d'une pareille importance) l'auteur trouve modestement que son *Épître a un ton de naturel & de simplicité d'autant plus précieux qu'il devient plus rare tous les jours.* Quoique M. *Fariot de Saint-Ange* doive connoître mieux qu'un autre toutes les beautés répandues dans ses vers, il me permettra de n'être pas de son avis. Il ne connoît pas le ton simple & naturel ; ce ton si précieux, comme il le dit fort bien, il le confond, je crois, avec

le ton commun, trivial & prosaïque. Sa Pièce, que l'Académie, dit-il encore, *a distinguée*, n'est qu'une froide enfilade de rimes insipides, où ne brille jamais la plus légère étincelle de Poësie. Vous pourrez en juger par les endroits, pris au hasard, que je vais mettre sous vos yeux.

O vous qui présidez à ce *cercle agréable*;
Où la raison sçait plaire, où *l'esprit est aimable*;
Vous nous quittez, *Daphné*; le retour du Printemps
Au monde, à vos *amis*, vous *ravit pour un temps!*
. . . .
Allez revoir les prez, les ruisseaux & l'ombrage;
Vous devez embellir le plus beau paisage.

Voilà ce qu'on appelle des vers dans le genre *niais* & non dans le genre *simple & naturel.*

M. *Fariot de Saint-Ange* poursuit:

Pour moi, tel que privé des rayons d'un jour pur,

Un Lierre en nos Cités rampe à l'ombre d'un mur,
Loin de Flore & de vous, relégué dans la Ville,
Je passe les beaux jours *au fond* d'un humble asile.

Pour moi, tel que privé, &c, quelle construction facile ! *Loin de Flore & de vous*, tournure galante & tout-à-fait neuve.

Je le dirai pourtant : cet asile ignoré,
Où mon esprit, *longtemps* dans le monde égaré,
Se sauve d'une foule ou dangereuse ou vaine.

Pourtant, *long-temps*, quelle harmonie !

. . . .

Dans vos descriptions, ô mes Livres chéris,
Je trouve la Campagne au milieu de Paris.

Le premier vers est prosaïque ; le second rappelle ce vers connu :

Je trouve le Printemps au milieu des Hyvers.

L'homme qui sçait penser, & sur-tout le Poëte,

Au séjour des Cités préfère la retraite :
C'est-là que, détrompé du faste des Palais,
Tu sçais mettre à profit les faveurs *Palès*.

Palès, *Palais*; cette affectation de rimes est ridicule. D'ailleurs, *Palais* & *Palès* ne riment point à l'oreille. L'auteur ensuite fait une longue apostrophe à *Horace*, laquelle n'est point assurément dans le goût de ce Poëte inimitable. Il lui dit, entr'autres choses, que son esprit caustique

Pardonne aux mauvais vers & laisse en paix
les sots.

Comment, si l'esprit d'*Horace* étoit caustique, étoit-il à la fois aussi indulgent qu'on nous le représente? Je puis assurer à Monsieur *Fariot de Saint-Ange* qu'*Horace* ne laissoit point les sots en paix, qu'il ne faisoit point grace aux mauvais vers, & qu'il n'eut sûrement pas toléré le style flasque & languissant de l'*Épître à Daphné*. Il ne faut qu'avoir lû ses Satyres pour voir qu'il y répand à pleines mains le sel de la *causticité* sur les ouvrages de son temps, & sur les

petits *Virtuoses* Romains qui se prônoient eux-mêmes dans leurs *Préfaces*:

Quelquefois à *Tibur* je préfère *Mantoue*:
Un troupeau bondissant dans la plaine se joue;
Le chien court, il revient, il rode autour du bois,
J'entends les chalumeaux, la flûte & le hautbois.

L'auteur a sûrement trouvé bien piquantes ces puérilités pastorales?

Ici, je vois *Tytire*.... O vieillard fortuné!
En lisant le bonheur qui te fut destiné,
Mon cœur avec transport *en embrasse* l'image;
Tu pourras donc *en*cor sur cet heu*reux ri*vage
Penchant sur ces gazons *ta tête* en cheveux *blancs*,
Goûter le frais & l'ombre au déclin de tes *ans*.

On ne peut pas dépeindre en vers plus durs la douceur du calme champêtre; ce n'est pas ainsi que *Virgile* décrit les plaisirs enchanteurs de la solitude. Tous ses vers sont sim-

ples, harmonieux; ils coulent dans l'ame; ils y repandent le sentiment dont il est pénétré. M. *Fariot de Saint-Ange* dit ensuite :

Je veux un Ecrivain, qui, vrai dans tous ses
tons,
S'il me peint des Bergers, m'intéresse aux
moutons.

M'intéresse aux moutons est d'un ridicule achevé.

*J'aime mieux m'occuper d'une Fleur ou d'un
Hêtre,*
D'un Ruisseau, d'un Gazon, d'une Mousse champêtre.

Il est certain que M. *Fariot de S. Ange* feroit beaucoup mieux de s'occuper de tout cela & *de s'intéresser aux moutons*, que de faire de pareils vers. Vient, après cette jolie peinture, un tribut d'adulation payé à M. *de Voltaire*, qui ne doit pas être trop flatté de tous ces petits refrains d'éloges dont l'accablent nos Médiocres infatigables. La louange mal-adroite est un des fléaux de sa vieillesse. Immédiatement après

M. *de Voltaire*, on loue du même ton le Poëme des *Saisons* de M. de *Saint-Lambert*. On l'appelle *le Rival de Tompson* & *le Chantre de la Nature*.

Ainsi, belle *Daphné*, privé de vos regards,
Je cherche mon bonheur dans le sein des beaux Arts.
Compagnes de mes pas, les Muses m'environnent;
Leurs mains qui, par bonté, quelquefois me couronnent
Des fleurs de l'*Hélicon* semant tous mes instans,
Font de mon Cabinet un éternel Printemps.

Si j'avois sçû tout cela, Monsieur, je ne me serois pas permis des critiques aussi libres de l'*Épître à Daphné*. Mais vous conviendrez avec moi qu'en lisant les vers de l'auteur on ne devineroit jamais qu'*il est environné par les Muses; que leurs mains le couronnent; que les fleurs de l'Hélicon sément tous ses instans, & que son Cabinet est le Printemps lui-même.* Un *Cabinet qui est un Printemps*, est une de ces bonnes fortunes d'esprit qui n'appar-

tiennent qu'aux sublimes & fortunés Rimeurs de ce siècle Philosophique.

Le Poëte parle ensuite d'un certain Anglois, Philosophe assez sombre, qui va contempler froidement les chefs-d'œuvre de la Seine & du Tibre.

A Rome, il jugea tout comme il fit à Paris :
A Florence, il blâma la *Vénus Médicis* :
Ce fameux *Panthéon*, des Temples le modèle,
Ne parut à ses yeux qu'une arène assez belle ;
Où deux coqs en champ clos *pouvoient combattre entr'eux*.

Ce dernier vers est d'une harmonie que l'auteur a sûrement cru bien imitative. Car cette sorte d'harmonie, que nos Poëtes Philosophes n'atteignent jamais, est encore une de leurs prétentions. La *Vénus Médicis*, pour la *Vénus de Médicis* ! C'est comme si l'on disoit la *Vénus Apelle*.

Cette *Épître* enfantine est dépourvue d'idées, de chaleur, d'harmonie, &c, quoique l'auteur trouve dans ses vers un *naturel* qui l'enchante, je n'ai pû en appercevoir la moindre trace.

Sa Pièce eſt une longue Moutonnade. On n'y voit pas même étinceler les bluettes du bel-eſprit; le bon eſprit n'y eſt pas prodigué davantage. Si M. *Fariot de Saint-Ange* aſpire à quelque ſuccès, il faut qu'il étudie, qu'il fortifie ſa manière, qu'il rajeuniſſe ſes petites tournures galantes qui ſont de la plus extrême vieilleſſe, & ſur-tout qu'il ſe défaſſe de cet amour-propre tout-à-fait complaiſant qui le peint à ſes yeux avec des qualités qu'il n'a pas.

Cris de Paris, deſſinés d'après Nature; par M. Poiſſon.

POUR peu que vous ayez vû les figures groteſques & que vous ayez entendu les cris caractériſtiques de tous ces petits Marchands Plébéïens de l'un & de l'autre ſèxe, qui, dès l'aube du jour, ſe répandent dans les rues de Paris, la collection que je vous annonce, Monſieur, vous amuſera ſingulièrement. Elle ſera com-

posée de soixante douze figures, moitié hommes, moitié femmes; ce qui formera douze cahiers, chacun desquels présentera six figures. Les six premiers cahiers paroissent actuellement, c'est-à-dire, les trente-six premieres Estampes, qui sont celles du *Marchand de Parapluies*, de la *Vendeuse de marons rotis ou boulus* (comme dit le Peuple), du *Marchand de Cotrets*, de la *Marchande de Carpes*, du *Décroteur*, de la *Marchande de Paillassons*, du *Marchand de petits Gâteaux*, de la *Crieuse de vieux Chapeaux*, du *Rémouleur*, de la *Porteuse d'eau*, du *Porte-Balle*, du *Ramoneur*, de la *Marchande d'Huîtres*, &c, &c, &c. Chaque Négoce-ambulant a son cri particulier, qu'aucune autre Profession ne peut usurper. Il n'étoit pas possible de peindre ces différens cris dans cet ouvrage; mais l'auteur a mis au bas de chaque Gravûre les termes propres

dont ſe ſervent ces ſortes de gens pour annoncer leurs Marchandiſes, & les plaiſanteries à leur mode que ſe permettent quelques-uns d'entr'eux. Par exemple, au-deſſous de la *Marchande de Maquereaux*, on lit: *Maquereau Monſieur, v'là le Maquereau.* L'homme qui vend de la Mouſſeline, dit: *le Marchand de Mouſſeline à 50 ſols l'aulne, trois quarts de perte.* Un autre qui vend une Pâte pour la deſtruction des Rats & des Souris: *la mort aux Rats Meſdames*, &c, &c.

Les ſix derniers cahiers paroîtront inceſſamment. Cette collection pittoreſque & piquante eſt dédiée à M. *Bignon* qui porte un nom ſi glorieux & ſi cher aux Sciences & aux Arts, nom qu'il honore & qu'il fait aimer lui-même par ſes lumières perſonnelles, par ſa bienfaiſance envers les gens de Lettres, par ſon empreſſe-

ment à favoriser leurs travaux, en les faisant jouir de cet immense & riche dépôt de secours en tout genre de sçavoir, que sa place de Bibliothécaire du Roi le met à même de leur procurer.

Les *Cris de Paris*, aussi bien gravés que dessinés, se vendent chez l'auteur lui-même, M. *Poisson*, *Cloître Saint Honoré*, *Maison de la Maîtrise*, *au fond du Jardin*. Le prix de chaque cahier, papier ordinaire, est de 12 sols; beau papier & broché, 20 sols. On trouve chez le même Artiste différentes Estampes, dont les prix sont marqués sur son Catalogue.

Cours de Science Politique.

MR. *Junker*, Docteur de l'Université & Membre ordinaire de l'Académie des Belles-Lettres de Goettingen, recommencera le 28 Novembre prochain, en faveur des person-

nes qui se destinent aux Affaires, son *Cours de Science Politique*, & le continuera pendant six mois tous les Lundis, Mercredis & Vendredis, depuis dix heures du matin jusqu'à midi. Il a, dans ses Leçons précédentes, expliqué les principes du Droit Naturel, du Droit Politique & du Droit des Gens, & fait connoître les événemens qui ont produit la forme actuelle des principaux Etats de l'Europe; il donnera, dans celles qu'il annonce, une idée suffisante de la constitution de chaque Etat, du contenu des Traités qui font la baze du Droit des Gens conventionnel ou de ce que quelques auteurs appellent le *Droit Public d'Europe*, des intérêts des Princes & des fonctions du Négociateur ou Ministre Public. Le même jour, à neuf heures du matin, il recommencera son *Cours de Grammaire Allemande*, & le continuera également

pendant six mois. Le prix du premier Cours est de six louis, & celui du second de trois louis qui se payent d'avance. Les personnes qni voudront assister à l'un ou à l'autre, sont priées de se faire inscrire chez M. *Junker* qui demeure rue Saint Benoît Faubourg Saint Germain, en entrant par la rue Jacob à droite, la seconde Porte Cochere après la rue des Deux-Anges, au second. Il y a si pen de *ressources* en France pour l'étude du Droit *Public*, qu'on doit s'applaudir d'être à même de profiter des Leçons d'un homme aussi versé que l'est M. *Junker* dans cette Science importante. Quant à la Langue Allemande, qui est sa Langue naturelle, on ne peut guères s'adresser à un Maître plus habile. Plusieurs traductions qu'il nous a données de bons Livres Allemands, prouvent qu'il posséde à un degré peu commun & son idiôme & le nôtre.

Cours de Physique Expérimentale.

MR. *Sigaud de la Fond*, ancien Professeur de Mathématiques de l'Académie, Démonstrateur de Physique Expérimentale en l'Université, Membre de plusieurs Académies, commencera un *Cours de Physique Expérimentale* le Mercredi 14 Décembre 1774, à onze heures & demie, dans son Cabinet, rue Saint Jacques près de Saint Yves, Maison de l'Université. Il le continuera les Lundi, Mercredi & Vendredi de chaque semaine à la même heure. Il y traitera, plus amplement encore que les années précédentes, de l'*Électricité*, de ses analogies & de ses applications. Il prie ceux qui désireront le suivre, de vouloir bien se faire inscrire d'ici à ce temps.

Cours d'Élémens de Mathémathiques.

MR. *Deparcieux* commencera le Lundi 5 Décembre 1774, dans son Cabinet, rue de l'Arbre-Sec, au Chariot d'or, vis-à-vis le Petit-Paradis, un *Cours d'Élémens de Mathématiques*; il le continuera tous les Lundi, Mercredi & Vendredi, depuis dix heures du matin jusqu'à midi. Ceux qui voudront le suivre, *sont* priés d'envoyer ou de se donner la peine d'écrire eux-mêmes leurs noms dans sa demeure. M. *Deparcieux* est le digne Neveu du célèbre Académicien des Sciences dont nous avons des Mémoires qui tous ont pour objet l'utilité publique, entr'autres ceux qu'il a publiés avec tant de zèle, dans les dernières années de sa vie, sur les moyens de procurer à Paris, à peu de frais, une eau salubre & abondante.

Je suis, &c.

Paris ce 30 Octobre 1774.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE SIXIÈME VOLUME DE L'ANNÉE LITTÉRAIRE 1774.

OBSERVATIONS *sur la Littérature, à M***.* Page 3

LETTRE *de M. Gresset au R. P. D.* 20

SIXIÈME LETTRE *à M. de Voltaire, où l'on continue d'examiner ses* COMMENTAIRES SUR CORNEILLE; *par M. Clément.* 22

LETTRE *à l'Auteur de ces Feuilles sur un Plagiat des Auteurs du* MERCURE DE FRANCE. 45

IN-PROMPTU *à Madame de L***; par M. Du M****.* 50

INSTITUTIONS *du Droit de la Nature & des Gens ; traduites du Latin de Wolf par M. Luzac, Avocat à la Cour de Hollande, &c.* 51

TRAITÉ *de Médecine Théorique-Pratique, extrait des Ouvrages de M. de Bordeu, par M. Minvielle Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, &c.* 66

LE POETE DES MŒURS. 72

CAUSES *Célèbres & Intéressantes avec les Jugemens qui les ont décidées, rédigées de nouveau par M. Richer, ancien Avocat au Parlement ; Tomes VII & VIII.* 73

LETTRE *à l'Auteur de ces Feuilles sur un usage contraire à l'urbanité dont on se pique en France.* 104

LETTRE *à Madame de ***, dans le style de M. Thomas.* 113

L'ESPRIT DE SAINTE THÉRÈSE, *recueilli de ses Œuvres & de ses Lettres, avec ses Opuscules ; ouvrage*

galement utile aux personnes Régulières & Séculières qui aspirent à la perfection, &c. 118

E SIÉGE DE MARSEILLE *par le Connétable* DE BOURBON ; *Poëme qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise en 1774 ; par M. Duruflé.* 121

LES BIENFAITS DE LA NUIT. *Ode qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise en 1774 ; par M. André.* 127

PRINCIPES GÉNÉRAUX *& raisonnés de la Grammaire Françoise, avec des Observations sur l'Orthographe, les Accens, la Ponctuation & la Prononciation, & un Abrégé des règles de la Versification Françoise ; par M. Restaut. Onzième Édition.* 136

LA DIGNITÉ DES GENS DE LETTRES. *Pièce qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise en 1774 ; par M. Doigni.* 141

COURS COMPLET DE MATHÉMATIQUES ; *par M. l'Abbé Sauri, an-*

cien Professeur de Philosophie en l'Université de Montpellier. 144

TEMPLES ANCIENS ET MODERNES, *ou Observations Historiques & Critiques sur les plus célèbres Monumens d'Architecture Grecque & Gothique ; par M. l'Abbé M***.* 145

ABRÉGÉ *de l'Histoire de Genève, &c.* 177

PLAN D'IMPOSITION ÉCONOMIQUE *& d'Administration des Finances ; par M. Richard des Glannières.* 178

ATLAS ÉLÉMENTAIRE *de l'Empire d'Allemagne, où l'on voit, sur des Cartes & des Tableaux, l'état actuel de la constitution politique de cet Empire ; par M. l'Abbé de Courtalon, Précepteur des Pages de* MADAME. 198

ANCIENNE ET SEULE MANUFACTURE *d'Encre connue en Europe sous le nom de* LA PETITE VERTU. 210

MANUFACTURE DE CIRE D'ESPAGNE. 216

LETTRE DE M. DE CLIEU, *ancien Capitaine de Vaisseaux, ancien Gouverneur de la Guadeloupe, & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, à l'Auteur de ces Feuilles.* 217

RÉPONSE D'UN JEUNE POETE *qui veut abandonner les Muses, à un Ami qui lui écrit pour l'en détourner; Pièce qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise en 1774.* 224

L'AMOUR DE LA GLOIRE, *Épître qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise en 1774; par M. de Palmésseaux.* 229

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE *de la Maison Royale* DE BOURBON, *par degrés de parenté & en lignes masculines ascendantes; par M. de Vezou, Écuyer, Ingénieur-Géographe, Historiographe & Généalogiste du Roi, Professeur de Géographie, d'Histoire & de Littérature.* 234

DESCRIPTION *Historique de la tenue du Conclave & de toutes les Cérémonies qui s'observent à Rome, de*

cien Pro[...] [...]jusqu'à l'exal-
niversit[...] [...]seur ; à laquelle
[...]ronologie des Papes
[...]Saint Pierre jusqu'à
[...]; augmentée d'une Dis-
[...]l'origine des Cardinaux,
[...]noms de ceux qui composent
[...]lui le Sacré Collége. 241

TEMPLI[...] ou C[...]tiqu[...] d'. P[...]

A[...]ITION *applicable sur toutes [...] de Métaux & préservative de la [...]ille.* 263

F[...]

[...]DE FINTAC, *ou le Faux Connois-[...]seur ; Comédie en trois Actes & en Vers ; par l'Aveugle de Ferney.* 268

DICTIONNAIRE *Héraldique, contenant tout ce qui a rapport à la science du Blason, avec l'explication des termes, leurs étymologies & les exemples nécessaires pour leur intelligence, suivi des Ordres de Chevalerie dans le Royaume, & de l'Ordre de Malte ; par M. G. D. L. T. Écuyer.* 279

DICTIONNAIRE *de Recherches Historiques & Philosophiques, d'Anecdotes, de Pensées & d'Observations intéressantes sur les Loix, les Arts, le Com-*

merce, *la Littérature, les Mœurs & la Société en général, connu sous le nom de* DICTIONNAIRE SOCIAL & PATRIOTIQUE. 289

TRAITÉ *de la Culture du Figuier, suivi d'Observations & d'Expériences sur la meilleure manière de le cultiver, sur les causes de son dépérissement & sur les moyens d'y remédier; par M. de la Brousse, de la Société Royale des Sciences de Montpellier & Maire d'Aramond.* 308

QUESTIONS *proposées par M. l'Abbé Baudeau à M. Richard des Glannières sur son* PLAN D'IMPOSITION *soi-disant* ÉCONOMIQUE, &c. 313

DISCOURS *prononcé aux Écoles de Médecine pour l'ouverture solemnelle des Écoles de Chirurgie; par Me Charles-Louis-François Andry, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, & Professeur de Chirurgie en Langue Françoise.* 325

DU CALCUL *Infinitésimal & de la Géo-*

